

6^e RENCONTRES FARRE DE L'AGRICULTURE RAISONNEE

**« *Agriculture Raisonnée :*
la qualification en débat »**

**Mercredi 8 janvier 2003
Palais de l'UNESCO, Paris**

Programme des 6èmes Rencontres FARRE de l'Agriculture Raisonnée
« Agriculture Raisonnée : la qualification en débat »
Mercredi 8 janvier 2003 - Maison de l'UNESCO - Paris

MATINEE

Ouverture par Gilles THEVENET, Président du Conseil Scientifique de FARRE

AGRICULTURE RAISONNEE : DE NOMBREUX ACTEURS ENGAGES

- L'accompagnement de l'agro-fourmiture dans la démarche en agriculture raisonnée
Frank GARNIER, Président de l'UIPP (Union des industries de la protection des plantes)
- Quel rôle pour les organismes certificateurs dans la qualification ?
Patrick BOURON, Président de l'ACLAVE (Association de certification de la qualité et des labels Atlantique Anjou Vendée)
- Quelle articulation entre agriculture raisonnée, signes officiels de qualité et démarches de qualité ?
Dominique BRINBAUM, Directrice Générale adjointe de l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)
- Qualification d'une exploitation au titre de l'agriculture raisonnée
Daniel CARLIER, agriculteur FARRE de l'Indre
- Mise en cohérence des différentes initiatives locales : exemple de la région Midi-Pyrénées
Bernard GUIDEZ, Secrétaire Général de l'Association nationale FARRE

ALLOCUTIONS

- Christiane LAMBERT, Présidente de l'Association nationale FARRE
- Hervé GAYMARD, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

APRES MIDI

L'ADHESION DU MONDE AGRICOLE ET DE SES PARTENAIRES A LA DEMARCHE AGRICULTURE RAISONNEE

- Christiane LAMBERT, Présidente de l'Association nationale FARRE
- Nicolas LARMAGNAC, Directeur des relations associatives de l'UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)
- Luc GUYAU, Président de l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)
- Jean-Michel LEMETAYER, Président de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles)
- Philippe MANGIN, Président de la CFCA (Confédération française de la coopération agricole)
- François MALATERRE, Délégué Général de la FCD (Fédération du commerce et de la distribution)
- Pierre-Eric ROSENBERG, Directeur de l'Espace Rural et de la Forêt au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

CONCLUSION par Joseph DAUL, Président de la Commission de l'Agriculture et du Développement Rural au Parlement européen

M. Olivier de Lagarde, journaliste, France Info

Bonjour à tous. Nous allons ouvrir cette journée. Je suis absolument ravi d'être avec vous aujourd'hui pour animer ces 6^e Rencontres FARRE de l'agriculture raisonnée. Elles s'annoncent d'autant plus intéressantes qu'il s'est passé beaucoup de choses depuis l'année dernière. Comme vous le savez, l'agriculture raisonnée bénéficie depuis mai 2001 d'un cadre légal, faisant l'objet d'un article du Code rural. Le 8 janvier dernier, il y a tout juste un an, le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire adoptait enfin le référentiel national de l'agriculture raisonnée. Ce texte est un véritable cahier des charges qui comporte 98 clauses. L'adoption de ce référentiel a été suivie par la publication d'un premier décret d'application fin avril 2002, relatif à la qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée. Quelques semaines plus tard étaient publiés d'autres arrêtés relatifs, entre autres, au référentiel de l'agriculture raisonnée, à la qualification des exploitations et au choix des organismes certificateurs, à la composition et au mode de fonctionnement de la commission nationale et des autres commissions régionales.

2002 restera donc comme une année très importante dans la reconnaissance et l'organisation de l'agriculture raisonnée en France.

Aujourd'hui, en 2003, soit tout juste dix ans après la création de FARRE, beaucoup de chemin reste encore à parcourir. Cela sera d'ailleurs l'objet de nos discussions aujourd'hui : comment, notamment après l'établissement de ce cadre légal, l'agriculture raisonnée fonctionne-t-elle concrètement ? Qu'en est-il du décret sur l'étiquetage promis pour l'automne dernier et qui n'est toujours pas paru ? Ce décret est en quelque sorte l'Arlésienne de l'agriculture raisonnée. Il s'agit d'une question très importante que celle de l'étiquetage, car de sa mise en place dépendra la véritable existence de l'agriculture raisonnée aux yeux du consommateur. Il constituera également une arme pour l'agriculture, mais également pour la grande distribution.

De nombreuses attentes existent à ce sujet, mais certains montrent également des réticences, et nous aurons l'occasion d'en débattre. Hervé Gaymard nous donnera peut-être son avis sur cette question, puisqu'il sera avec nous en fin de matinée. Je sais que certains sont très impatients de l'entendre, car ce sera officiellement la première fois qu'Hervé Gaymard s'exprimera au sujet de l'agriculture raisonnée.

Avant lui, j'ai demandé à chaque intervenant d'être relativement concis et de ne pas dépasser le temps imparti, et ce afin de permettre à la salle de pouvoir poser des questions et d'ouvrir un véritable dialogue avec le public. Ensuite, nous laisserons la parole à Christiane Lambert, présidente de FARRE, puis Hervé Gaymard conclura cette matinée.

Je laisse la parole à Gilles Thévenet, le nouveau président du conseil scientifique de FARRE. Il était déjà membre de ce conseil depuis sa création en 1995. Il a succédé il y a à peine un mois à Claude Gleizes, lequel prend aujourd'hui la présidence de l'Académie d'agriculture de France. Rappelons que le conseil scientifique de FARRE réunit des personnalités mettant des compétences complémentaires au service de l'agriculture raisonnée. Son but est de travailler sur trois aspects : formaliser l'agriculture raisonnée, aider les agriculteurs FARRE à progresser, et, surtout, provoquer le débat sur le sujet.

M. Gilles Thévenet, président du conseil scientifique de FARRE

Je tiens tout d'abord à vous raconter une anecdote, avant d'entrer dans le vif du sujet, afin d'appuyer mon propos. Dans une école de banlieue, le professeur de français proposait à ses élèves de réfléchir sur l'intérêt de l'expérience. Il énonçait cette pensée d'un philosophe chinois : « L'expérience est une lanterne que l'on a dans le dos et qui n'éclaire que le chemin parcouru. » Avant même que le débat ne s'engage, un de ces titis que l'on rencontre souvent en région parisienne lui a dit : « Oh le ouf, il n'a qu'à la prendre à la main et elle lui éclairera aussi l'avenir. » C'est autour de cette petite anecdote que j'ai intitulé mon propos « Retour vers le futur », sachant qu'effectivement, l'expérience est également ce que l'on souhaite faire d'elle.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers amis, c'est en tant que nouveau président, et avec beaucoup de plaisir et d'honneur, que je vais ouvrir ces 6^e Rencontres de l'agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement. Honneur bien sûr d'avoir été élu par les membres du conseil scientifique dont certains sont dans la salle, et je les remercie de la confiance qu'ils m'ont témoignée ; honneur également que d'intervenir devant l'aréopage que vous constituez. Plaisir que de continuer à travailler au sein de l'association FARRE, dynamisée en permanence par sa présidente, laquelle est à la fois une force de conviction, animée d'une pétulance et d'un dynamisme qui ne sont plus à prouver, mais qui sait également être suffisamment convaincante afin de franchir de nombreux obstacles. Honneur et plaisir, donc, mais aussi beaucoup de modestie et d'humilité au regard des chantiers qui nous attendent.

Je profite à ce propos de ce début d'année pour vous présenter les meilleurs vœux de santé et de réussite pour vous-mêmes, mais également pour l'association FARRE, tant au nom du conseil scientifique que personnellement.

J'ai eu le plaisir d'accompagner cette association depuis sa naissance, d'abord au sein de son COMEX, puis au sein de son conseil scientifique. Cela me donne pratiquement un statut de vétéran aux côtés de Didier Maudoux, le premier agriculteur FARRE (qui est présent dans cette salle), de Jean Thiault, qui fut le premier président et que je salue, et de Jean-Marie Mutschler, récent retraité de la fonction de directeur de l'association. Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur notre J2M afin de le remercier, au nom du conseil scientifique, de son action à la direction de FARRE, de son efficacité discrète et reconnue, mais surtout de son sens de l'anticipation par rapport à la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Je tiens à remercier Claude Gleizes, lequel a présidé ce conseil scientifique, et qui est aujourd'hui à l'Académie d'agriculture où il inaugure ses fonctions de président. Pendant ses six années de présidence, et nous verrons tout à l'heure le travail accompli, il a largement contribué à donner à ce conseil scientifique et à l'agriculture raisonnée ses lettres de noblesse. Celle-ci est désormais une composante selon moi essentielle de ce que l'on appelle le développement durable.

Afin d'introduire ces 6^e Rencontres, je vous propose trois grands points de réflexion : le premier est un retour rapide sur les activités du conseil scientifique, le deuxième est constitué de réflexions concernant le positionnement de FARRE dans le contexte actuel de l'agriculture raisonnée tel que nous le définirons, et le troisième porte sur les orientations de travail du conseil scientifique.

Revenir sur l'histoire, c'est finalement raconter un beau conte de fées. Tout a commencé au siècle dernier et, plus proche de nous, c'est en février 1993 que se mettait en place ce Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement.

Son conseil scientifique a été créé en 1995 avec un double rôle : le premier consiste en une veille scientifique et d'avis, en particulier à la demande de l'association, mais également sur des sujets qui paraissent importants à ce conseil scientifique et sur les documents susceptibles d'être publiés au titre de l'agriculture raisonnée. Le deuxième est un rôle d'orientation et d'appui qui visait surtout à aider les agriculteurs du réseau, en particulier dans la mise à disposition d'outils de diagnostics et d'évaluation pour piloter cette agriculture raisonnée, ceci afin de permettre de mieux décrire l'évolution de la gestion de l'exploitation et celle de son impact sur l'environnement.

Le rôle du conseil scientifique est bien sûr d'approfondir la notion d'agriculture raisonnée, et un autre point important est de valoriser l'expérience des agriculteurs. Le retour de cette expérience me paraît un point essentiel pour animer les réflexions du notre conseil.

Le programme mis en place en 1996 avait privilégié deux thèmes fondamentaux : l'un de communication et de formation, et l'autre sur le diagnostic. C'est dans le cadre du premier thème que les Rencontres ont été créées. Je cite à ce propos Jean Thiault : « Il ne faut pas craindre de confronter les idées, les opinions et les faits, même et surtout si les sujets sont chauds. » C'est dans ce but que les Rencontres ont été créées et je crois que le lieu de débat qu'elles représentent constitue une part importante de notre activité. La première édition de ces Rencontres s'est tenue ici même à l'UNESCO, qui a depuis toujours été le lieu de ces rencontres, sous la présidence d'Alain Forni, notre président de l'époque trop tôt disparu.

En cinq ans, elles sont devenues le rendez-vous quasiment incontournable de ceux qui veulent discuter d'environnement et d'agriculture. Depuis deux ans, nous comptons plus de 400 participants. Par deux fois déjà, les Rencontres ont eu l'honneur d'accueillir l'intervention du ministre de l'Agriculture. Ce sera donc la troisième aujourd'hui.

Le deuxième thème visait plus le diagnostic et l'évaluation et nous a conduit à l'élaboration d'un certain nombre d'outils : en 1998, le conseil scientifique a produit la Charte de l'agriculture raisonnée, première base technique qui précisait les engagements minimums au titre de l'agriculture raisonnée. A l'époque, 23 points devaient être respectés ; il s'agissait surtout de décrire l'état d'esprit et les grands principes de l'agriculture raisonnée ; en 1999, le conseil scientifique a élaboré les quatre auto-diagnostics destinés aux agriculteurs, selon leur système de production, afin de mesurer leur engagement dans l'agriculture raisonnée. En 2000, le conseil a produit le Socle commun de l'agriculture raisonnée, lequel comprenait au moment 58 points. C'est ce document qui a entre autres servi de base de réflexion pour la construction du référentiel sur lequel nous reviendrons ultérieurement. En 2001, nous nous sommes intéressés aux réponses des agriculteurs du réseau FARRE par rapport à cet auto-diagnostic, et en 2002, le conseil travaillait sur une nouvelle version de celui-ci. Le CSO ayant publié, d'abord en janvier, puis en mai, les versions du référentiel, il nous a semblé opportun de suspendre nos travaux au profit d'une première évaluation de la recevabilité de ce référentiel par les agriculteurs du réseau FARRE. Nous verrons par la suite comment cette évaluation a permis de positionner l'agriculture raisonnée et le référentiel.

Qu'en est-il aujourd'hui de FARRE et de son conseil scientifique dans le nouveau contexte de l'agriculture raisonnée ? Ainsi que l'a rappelé Olivier de Lagarde, un certain nombre de textes ont formalisé la situation.

Au niveau des textes et dans le prolongement du rapport de Guy Paillotin sur l'agriculture raisonnée qui avait conclu à l'intérêt d'encadrer réglementairement une démarche de qualification globale de l'exploitation, de même que dans le prolongement des travaux du CSO cités précédemment, et conformément à l'engagement pris il y a un an par le ministre de l'Agriculture, le premier décret a été signé le 25 avril 2002. Il précise la définition d'agriculture raisonnée, les modalités de qualification auxquelles les exploitations devront satisfaire et les conditions d'agrément des organismes chargés des audits. Nous attendons en revanche toujours le deuxième décret précisant les conditions de communication, et nous espérons que l'année 2003 sera faste dans ce domaine.

Dans le premier décret, l'agriculture raisonnée est définie comme suit : « Le mode de production raisonnée en agriculture consiste en la mise en œuvre (et cela me semble important) par l'exploitant agricole (ce qui renvoie à une démarche volontaire), sur l'ensemble de son exploitation et dans une approche globale de celle-ci (c'est donc l'ensemble du système de production qui est concerné), de moyens techniques et de pratiques agricoles conformes aux exigences du référentiel de l'agriculture raisonnée. Le référentiel porte sur le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et la sécurité au travail et le bien-être animal. »

Afin d'assurer le suivi du dispositif, les pouvoirs publics vont s'appuyer sur deux structures : une commission consultative nommée CNARQUE (Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des

exploitations), permanente et composée de deux sections qui vont travailler, l'une sur référentiel et l'autre sur l'agrément des organismes pour la qualification. Quatre arrêtés sont parus en avril 2002 qui précisent le contenu du référentiel, la composition et le rôle des commissions nationale et régionales puisqu'au-delà de la CNARQUE existent les deuxièmes structures que sont les CRARQUE (Commissions régionales de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations).

Afin que l'exploitation soit reconnue qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée, l'agriculteur devra s'adresser à un organisme certificateur agréé par le Ministère, l'organisme certificateur devant lui-même au préalable être accrédité par le COFRAC au titre de la norme EN 45 011 que les spécialistes connaissent bien.

L'exploitation devra satisfaire aux exigences contenues dans le référentiel. Celui-ci comporte 14 chapitres : cinq s'intéressent aux productions végétales, quatre ou cinq, selon la manière dont ils sont ventilés, aux productions animales, et les autres à l'ensemble de l'exploitation.

Ce référentiel est composé de 98 points : 45 % correspondent à des exigences réglementaires et les autres sont des engagements supplémentaires par rapport à la réglementation. Concernant la démarche, 80 % des exigences du référentiel sont des préalables pour la qualification et devront être respectés le jour de l'audit. 20 % sont des engagements que l'exploitation devra satisfaire dans un délai précisé par l'organisme certificateur lors de l'audit.

Ce référentiel national doit en principe être complété à partir de juillet 2003 par un volet propre à chaque exploitation. Dans celui-ci, les pratiques relatives à chacune des exploitations seront analysées face aux enjeux environnementaux définis localement, et ce volet aboutira à des engagements complémentaires sur lesquels je reviendrai. Le terme « complémentaire » ne signifie pas nécessairement dans notre esprit « supplémentaire », mais renvoie à des engagements qui permettront d'adapter aux enjeux territoriaux les exigences du référentiel.

La qualification des exploitations au titre de l'agriculture raisonnée est donc attribuée par des organismes certificateurs, lesquels pourront eux-mêmes s'appuyer sur des structures relais mettant à disposition des techniciens formés à l'audit, sous réserve que ceux-ci soient indépendants de l'exploitation et habilités par un organisme certificateur. Ils ne devront par ailleurs pas avoir eu d'activité de conseil ou de commerce avec l'exploitation, toujours afin de garantir leur indépendance.

La qualification sera au final attribuée pour cinq ans, avec évidemment des contrôles inopinés de la part de l'organisme certificateur afin de vérifier que tout se déroule correctement.

Par rapport à cette situation, faut-il en conclure que tout est figé, que tout est écrit et qu'il n'y a plus rien à faire ? FARRE a-t-elle encore un rôle à tenir dans ce contexte ? Existe-t-il des marges de progrès ? Comment positionner le conseil scientifique de FARRE dans cette nouvelle situation ?

Je vous propose de réfléchir sur ces interrogations, sachant que les agriculteurs du réseau FARRE, dont beaucoup sont dans la salle, vont être candidats à la qualification. Le premier test évoqué tout à l'heure concernant l'articulation entre le référentiel et les fermes FARRE a été réalisé durant l'été 2002 avec un guide d'auto-évaluation élaboré par le conseil scientifique. Cette première démarche montre qu'il n'y a pas très loin de la coupe aux lèvres puisque, pour la quasi-totalité des 200 exploitations qui ont répondu, trois à quatre points devaient être améliorés par rapport au référentiel, et seulement deux ou trois points devaient être satisfaits pour pouvoir être qualifié. Ceux qui semblent poser le plus de problèmes sont ceux touchant à la formation. Mais cela est presque normal dans la mesure où les formations souhaitées ne sont pas nécessairement encore disponibles sur le marché. Il existe encore quelques difficultés au niveau de la protection des cultures, mais elle me semblent mineures ; elles concernent l'affichage des consignes de sécurité, ce qui n'est pas un gros problème. Concernant les animaux, le problème rencontré porte sur l'armoire contenant certains produits pharmaceutiques qui doit fermer à clé. Au sujet de la fertilisation, aucun problème ne survient, et permettez au président du COMIFER d'en être satisfait.

Faut-il en conclure qu'il ne reste rien à faire ? Le conseil scientifique ne le pense pas. Il est apparu essentiel aux membres de celui-ci que FARRE s'attelle à tirer cette charrue de l'agriculture raisonnée qualifiée. Mais il semble également important de s'interroger sur la manière de construire l'attelage.

J'ai eu la chance de labourer avec des chevaux, ce qui signifie que j'ai déjà atteint un certain âge. Vous savez qu'il est possible d'atteler les chevaux les uns à côté des autres, auquel cas on peut se placer dans l'attelage. La deuxième possibilité est d'atteler en flèche. Le résultat est le même : la charrue est toujours tirée. Un charretier expliquait qu'en flèche, c'est un cheval courageux, intelligent, qui comprend la manœuvre presque d'instinct qui doit être placé en tête, car il soutient et stimule les autres sans les massacrer ; il ne faut jamais mettre le plus rapide en flèche, car c'est une ruine à longue échéance. J'ajoute que le cheval qui est en flèche n'est pas celui qui travaille le plus, ses traits ne sont pas très tendus et l'effort n'est pas très important.

Il nous semble important que FARRE conserve cette position de cheval de tête par rapport à l'agriculture raisonnée, car il possède toutes les qualités citées. Il est important de conserver ce rôle moteur dans la réflexion et de continuer à faire vivre ce concept.

Afin d'aider cet attelage en flèche à avancer, le conseil scientifique ne reste pas en dehors du système. Il s'est défini trois missions : maintenir une veille scientifique sur ce qui est réalisé en dehors de l'hexagone, en particulier dans les pays européens actuels et dans ceux de demain, afin qu'à terme n'apparaissent pas de distorsion de concurrence. Il faut également anticiper sur les adaptations futures dans l'agriculture raisonnée, car le concept ne sera selon moi jamais figé. Il s'agit d'un concept évolutif, et nous devons nous appuyer sur les retours d'expériences des agriculteurs du réseau que j'ai évoqué précédemment. Le conseil scientifique doit aussi veiller à maintenir les agriculteurs au centre du dispositif.

C'est la raison pour laquelle le nouveau conseil scientifique qui se met actuellement en place sera plus ouvert qu'il ne l'était auparavant aux agriculteurs du réseau, et ce afin que nous puissions bénéficier de leur expérience. La dernière mission consiste à travailler sur les exigences territoriales dites acceptables, dont j'ai déjà parlé, lesquelles sont prévues pour les CRARQUE, afin de voir quelles sont les adaptations locales susceptibles d'être retenues. J'insiste sur le fait que ces adaptations locales ne sont pas nécessairement une couche supplémentaire. Nous avons ouvert une réflexion que nous poursuivrons cette année, car des exigences du référentiel n'ont peut-être pas lieu d'être localement, tandis que d'autres peuvent effectivement s'y ajouter. Nous devons donc examiner, entre autres, des travaux engagés au niveau des chambres d'Agriculture de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, afin de comprendre comment rendre possible cette déclinaison et quelles sont les adaptations envisageables. Bien sûr, ces travaux du conseil scientifique devront être articulés avec les réflexions des CRARQUE.

Afin de terminer cette introduction, je tiens à exposer quelques considérations sous forme de jeux de mots à propos des missions du conseil scientifique.

Tout d'abord, pour un FARRE sans fard. Les dames vont bien sûr retrouver tout l'intérêt du fard, qui permet de mettre encore plus en valeur leur beauté. Je pense que le conseil scientifique doit effectivement être pour FARRE le garant de l'objectivité et de la crédibilité de sa démarche, du bien-fondé des outils proposés, etc. Il s'agit de sa mission première. Aujourd'hui, tout le domaine de la biodiversité paraît encore flou. Terme ou concept, nous devons absolument préciser ce qu'est cette biodiversité, comment la mesurer, comment la faire évoluer, etc. J'espère que le conseil scientifique progressera dans ce domaine en 2003 ; c'est du moins l'une de ses ambitions affichées.

Ensuite, pour un FARRE plein phare. Le journal de l'association s'intitule *Plein FARRE*. Le mot « phare » que j'emploie peut s'entendre au sens marin ou automobile, et c'est de communication que je souhaite parler au travers de ce deuxième point. Il nous semble important que le conseil scientifique continue de progresser dans ce domaine. Nous devons continuer à faire vivre et à poursuivre les Rencontres. Nous en sommes à la sixième édition, mais nous pouvons espérer que celles-ci seront encore nombreuses. Nous devons valider pour cela un argumentaire simple, destiné à un public non agricole et non initié. La communication envers ce public paraît en effet essentielle. Je suis toujours atterré de lire dans de grands journaux non professionnels des affirmations qui interpellent le scientifique que je prétends être. C'est à nous d'expliquer, de communiquer par le biais de choses simples comme le *Dix questions-réponses sur l'agriculture raisonnée* déjà publié.

Le dernier point sur lequel nous sommes engagés est d'augmenter et d'intensifier nos relations avec l'enseignement public agricole. C'est en ce lieu que l'on trouve les agriculteurs et les techniciens de demain. Des contacts ont été pris avec la DGER afin que le conseil scientifique puisse profiter des compétences de cette direction. Je cite, afin qu'on ne l'oublie pas, notre petit FARREPIC, lequel vise plus à communiquer vers les enfants, et qui est un support de communication que nous n'avons peut-être pas suffisamment mis en exergue.

Enfin, pour qu'un FARRE soit meilleur que le far. Les Bretons présents dans la salle me diront que rien n'est meilleur que le far. Mais ce qui distingue ces deux mots, ce sont les lettres RE qui signifient « respectueuse de l'environnement ». Il nous semble important de mieux expliquer cette relation implicite entre l'agriculture raisonnée et le respect de l'environnement. Beaucoup de questions sont posées à ce sujet, et l'impact de l'agriculture raisonnée sur l'environnement sera d'autant plus fort et plus net que cette agriculture raisonnée sera territoriale. Se pose donc toute la question de savoir comment les agriculteurs FARRE pourront être des moteurs du développement local, ainsi que celle de la prise en compte de cet environnement à une échelle spatiale. Cela ne relève plus directement du ressort du conseil scientifique, mais plutôt de réflexions au niveau du conseil d'administration de FARRE. Je crois qu'il serait effectivement important que cette réflexion soit engagée dans cette instance afin de voir comment rendre cette articulation possible, et ce pour qu'un agriculteur FARRE isolé puisse bénéficier d'un impact plus large et ne se limitant pas uniquement à ce qui se passe sur sa seule exploitation.

En ce qui nous concerne, nous allons travailler sur les indicateurs de durabilité, sur les indicateurs agri-environnementaux, mais nous allons également tenter de proposer aux agriculteurs du réseau des outils afin de mesurer la progression de ce respect de l'environnement au travers l'agriculture raisonnée.

Il est évident que nos échanges actuels et ceux de notre Convention nationale de demain contribueront à enrichir cette réflexion. Ces 6^e Rencontres s'inscrivent dans la continuité des éditions précédentes, qui ont alternativement parcouru des thèmes techniques et d'autres plus socio-économiques ou socio-écologiques. En 1998, le lancement s'est effectué sur le thème « agriculture et société » ; en 1999, nous avons examiné quels étaient les outils susceptibles d'être mis à disposition des agriculteurs ; en 2000, nous avons tenté de qualifier les attentes, les garanties, la communication autour de l'agriculture raisonnée ; en 2001, nous étions préoccupés par la dimension européenne ; en 2002 a eu lieu le premier bilan, et nous avons évalué les défis qui se proposaient à nous, ainsi que les engagements pris par le Ministre de l'époque. Aujourd'hui, nous allons mettre cette qualification d'agriculture raisonnée en débat.

Les travaux vont se dérouler en plusieurs étapes : une table ronde ce matin, puis les deux allocutions de notre Présidente et du Ministre. Cet après-midi aura lieu un échange sous forme de table ronde autour de l'adhésion du monde agricole et de ses partenaires à cette démarche d'agriculture raisonnée. Nous terminerons avec une dimension européenne, puisque Joseph Daul, président de la commission d'Agriculture et du développement rural au Parlement européen, interviendra.

Afin de relativiser le caractère un peu froid ou formel que tous ces termes de CRARQUE, de référentiel, d'audit, de certification pourraient donner à nos travaux, je voudrais citer Saint-Exupéry et son Petit Prince, qui disait à son renard préféré : « De toute façon, l'essentiel est invisible pour les yeux, on ne voit bien qu'avec le cœur. »

Le cœur, c'est la passion. J'évoquais celle de notre présidente par rapport à l'agriculture raisonnée. Je vous propose que nous soyons effectivement tous passionnés par cette agriculture raisonnée sur laquelle nous commençons à voir plus clair. Je terminerai en citant Bernard Guidez, et je voudrai reprendre la conclusion d'un article qu'il a signé pour la revue *Paysans* autour de l'agriculture raisonnée, qui me paraît traduire assez précisément l'engagement du conseil scientifique : « Sachons puiser au plus profond de nous-mêmes la force de penser que le plus beau reste à venir. » C'est ce que je vous souhaite à tous et je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Olivier de Lagarde

Merci, Gilles Thévenet, d'avoir ouvert ces Rencontres. Grâce à vos diapositives, nous avons bien compris quel était le cheval de bataille de FARRE. Je vais immédiatement laisser la parole à Frank Garnier, qui est le tout nouveau président de l'UIPP (Union des industries de la protection des plantes). Il possède une grande expérience du phytosanitaire car il est directeur général de Bayer Cropscience France, ancien directeur général d'Aventis. Il est donc un vrai cauchemar pour José Bové, et il va nous expliquer sa manière d'envisager l'agriculture raisonnée.

M. Frank Garnier, président de l'UIPP

Tout d'abord, M. de Lagarde, j'espère ne pas être le cauchemar de José Bové, car j'ai beaucoup d'estime et de respect pour lui. J'espère qu'en retour il en accorderait un peu à notre industrie de la protection des plantes.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je suis particulièrement heureux d'avoir été invité à participer à ce colloque sur ce thème particulièrement important, totalement essentiel pour notre métier. Et, ce que je voudrais développer, c'est la contribution de l'agrofourmiture à la démarche de l'agriculture raisonnée, démarche qui s'est intensifiée ces dernières années comme l'a rappelé M. Thévenet.

Tout d'abord, si l'agrofourmiture englobe bien sûr les engrais, les semences et les produits de protection des plantes, en tant qu'industrie de la protection des plantes mon propos se limitera uniquement à ces derniers produits de l'agrofourmiture.

Le premier message que je voudrais passer est que les métiers de la protection des plantes intègrent les fondamentaux de l'agriculture raisonnée. Il me semble que ce message est important car il peut y avoir polémique sur ce sujet. Pour l'industrie que je représente, il est néanmoins clair que l'agriculture raisonnée implique de concilier respect de l'environnement et utilisation de produits de protection des plantes efficaces sur les ravageurs, les maladies ou les mauvaises herbes considérés, utilisés économiquement par l'agriculteur. Cette combinaison, qui est pour nous un objectif majeur, d'une utilisation efficace et économique de produits de protection des plantes avec l'environnement, permet de dégager certaines notions.

La première est que notre industrie a un engagement à court, moyen et long terme de recherche de solutions permettant d'avancer vers des molécules à profil éco-toxicologique de plus en plus favorable, ainsi que vers des solutions de produits de plus en plus ciblés. Cela signifie que les produits doivent être de plus en plus efficaces sur les parasites, les ravageurs ou les mauvaises herbes, et de plus en plus sélectifs sur la faune utile et la flore non cible. Cette notion est traitée par notre industrie au niveau de la recherche, et l'essentiel de nos efforts et de nos budgets de recherche, soit environ 10 % de notre chiffre d'affaires, sont orientés vers l'évolution, l'innovation et les sauts technologiques. Ils nous ont permis, dans les dix dernières années, de réaliser des progrès considérables en matière de ciblage de nos produits de protection des plantes, d'efficacité, de respect de l'environnement et de profil éco-toxicologique.

Une notion fondamentale pour l'agriculture raisonnée est en train de se dégager, à savoir celle de « bonnes pratiques agricoles ». Pour nous, les bonnes pratiques agricoles consistent à tout mettre en œuvre au niveau de nos équipes, celles de terrain en particulier, afin de veiller à la sécurité de l'applicateur. Lorsque je parle de nos équipes de terrain, cela englobe tout ce qui relève des prescriptions. Derrière la sécurité de l'applicateur existent également des efforts de recherche et de développement sur des formulations de plus en plus adaptées permettant à l'applicateur d'avoir un contact le plus limité possible avec nos produits. Par bonnes pratiques agricoles, nous entendons également usage du produit adapté, à la bonne dose et au bon moment, mais également respect de l'environnement, suivi et atteinte de niveaux de résidus les plus faibles possibles, en tout état de cause inférieurs aux limites maximales autorisées (LMR).

Ces notions constituent les fondamentaux de nos travaux de recherche, de développement et d'accompagnement technique et commercial de nos produits. Je tiens à préciser que l'ensemble de nos équipes de terrain, qu'elles soient techniques ou commerciales, ont pour objectif majeur de veiller à la bonne préconisation et à la bonne utilisation de nos produits, ainsi qu'à l'encadrement de cette utilisation.

Je voudrais citer quelques efforts et quelques initiatives développées, d'une part par l'UIPP, mais également dans un cadre individuel. Chacune des sociétés membres de l'UIPP participe par ces efforts à des progrès sur l'encadrement et sur les bonnes pratiques. Je souhaite notamment citer ce que l'on nomme les OAD (outils d'aide à la décision). Il s'agit en fait de modèles d'analyse, basés sur l'observation ou la modélisation mathématique et statistique, qui nous permettent de plus en plus systématiquement de développer avec nos produits des outils aptes à prévoir l'apparition et l'évolution des parasites et donc de bien cibler l'utilisation de nos produits. Ces outils d'aide à la décision sont développés de plus en plus systématiquement avec les produits que nous proposons à la distribution et aux agriculteurs. Ils constituent selon nous une contribution importante à cette démarche d'agriculture raisonnée, dans la mesure où par une bonne connaissance de l'évolution et de l'apparition des parasites ou des mauvaises herbes, l'agriculteur peut véritablement choisir le produit adapté, la bonne dose et le bon moment d'application.

Le *stewardship* est un autre exemple. Ce terme anglais recouvre l'accompagnement de nos produits. Celui-ci est désormais réalisé par la quasi-totalité des sociétés membres de l'UIPP, avec des équipes dédiées, d'une part au niveau de l'utilisation de nos produits et du devenir de ceux-ci dans l'air, dans l'eau, dans le sol, mais également dans ce que nous nommons les filières, c'est à dire dans les productions et dans les aliments.

Nous travaillons dans un cadre réglementaire très bien défini et en constante évolution. Depuis toujours, l'industrie de la protection des plantes garde en ligne de mire, par-delà l'efficacité, le respect de l'homme et de l'environnement. Ce respect de l'environnement est une des bases de l'homologation de nos produits de protection des plantes : pour être homologué et recevoir une autorisation de mise sur le marché, un produit de protection des plantes doit faire preuve de son innocuité au niveau de l'air, de l'eau ou du sol, vis-à-vis de l'ensemble de l'environnement, de l'applicateur. Il doit faire preuve de son suivi dans l'ensemble des productions et des aliments avec des niveaux de résidus inférieurs aux normes fixées par les autorités de tutelle, à savoir le ministère de l'Agriculture et la DGR.

Ce cadre réglementaire, déjà très bien défini, dans lequel nous travaillons en toute confiance, est en constante évolution. Notre industrie supporte, au sens anglais du terme, l'évolution de la réglementation, laquelle va toujours dans le sens d'un respect plus strict et plus encadré des bonnes pratiques. Nous supportons et nous soutenons toutes ces démarches, nous y participons ou souhaitons y participer, à condition que ces évolutions soient également compatibles avec le développement d'une agriculture durable économiquement.

Je souhaite aussi évoquer la participation de notre industrie de la protection des plantes au développement de l'agriculture raisonnée. Au-delà de son soutien à FARRE, et je rappelle que l'UIPP a été l'un de ses membres fondateurs lors de sa création en 1993, les membres de l'agrofourmure accompagnent l'agriculture raisonnée au travers de nombreuses actions concrètes.

Je peux en citer quelques-unes : à titre collectif et partenarial, ADIVALOR représente pour nous une initiative importante dans la mesure où la mission de cette société au sein de l'ensemble de la filière de la protection des plantes est de collecter, de l'industrie à l'agriculteur, les emballages vides, et de les recycler. ADIVALOR, après une phase de création et de rodage qui a duré trois ans, entre dans la phase purement opérationnelle, et son objectif est, à court ou moyen terme de trois ans, de pouvoir collecter et recycler une grande majorité des emballages vides de produits de protection des plantes.

Une autre mission d'ADIVALOR est de collecter et détruire les produits de protection des plantes non utilisés. Pour nous, cette initiative qui regroupe désormais de nombreux partenaires de la filière agricole, est fondamentale dans la mesure où elle contribue à la sécurité et à la propreté de notre activité.

Je tiens également à citer, toujours à titre partenarial et collectif, l'implication de notre industrie dans les opérations Phyto-Mieux qui permettent de promouvoir les bonnes pratiques agricoles, ainsi que la participation de l'UIPP dans la campagne de l'AFPP « Agriculteurs, protégez-vous », campagne axée sur la sécurité de l'applicateur. Notre participation, à titre collectif et partenarial, avec beaucoup d'autres acteurs de la filière, contribue au développement des bonnes pratiques agricoles. Bien que de nombreuses actions ou initiatives soient développées, nous pensons qu'énormément d'efforts et d'actions restent à conduire afin que ces bonnes pratiques agricoles deviennent un réflexe à tous les niveaux.

À titre individuel, je tiens également à souligner que l'UIPP prend de nombreuses initiatives, tant pour l'information que pour le suivi des utilisations des produits de protection des plantes. Le bilan de ces actions a été publié par l'UIPP dans son rapport « Environnement et santé », avec la validation de personnalités extérieures.

Je souhaite conclure en diffusant deux messages : d'une part je tiens à réaffirmer l'engagement de l'UIPP aux côtés de tous les acteurs de la filière pour développer et promouvoir l'agriculture raisonnée. À ce titre, je réaffirme notre soutien à FARRE et notre intention de développer de nouveaux plans d'action. Nous souhaitons les intensifier avec FARRE au cours de l'année 2003. Il me semble, Madame la présidente, que nous signerons dans les jours qui viennent un accord de partenariat dont nous sommes, de notre côté, très fiers.

Mon deuxième message est que compte tenu de notre engagement et de notre implication dans les plans d'action, mais également de notre transparence dans tout ce qui est développé au niveau de l'agriculture raisonnée, je ne peux que regretter notre absence au sein de la Commission nationale de l'agriculture raisonnée.

Je profite de cette tribune pour exprimer une demande de révision de cette position, car il me semble que c'est en mettant tous les acteurs autour de la table que les choses progresseront le mieux.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

M. Olivier de Lagarde

Merci, Frank Garnier, je pense que l'appel a été entendu. Vous aurez peut-être une réponse d'ici la fin de la journée.

Je laisse la parole à Patrick Bouron, éleveur en Vendée, qui produit de la viande bovine et de la volaille en Label Rouge, et qui reçoit également quelques touristes en camping à la ferme. Il est surtout présent en tant que président de l'ACLAVE (Association de certification de la qualité et des labels Atlantique Anjou Vendée), l'un des organismes certificateurs en France. Il va nous expliquer le rôle de ces organismes dans la qualification.

M. Patrick Bouron, président de l'ACLAVE

Merci. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie tout d'abord de votre présentation. Je précise néanmoins que je suis également présent au titre des organismes certificateurs, puisque nous sommes fédérés au niveau

du groupe des organismes certificateurs du CERQUA. Je parle donc sous le couvert d'un certain nombre de mes collègues.

Mesdames, Messieurs, merci de me donner l'occasion de vous présenter le rôle des organismes certificateurs. Tout d'abord, je vous signale que ces structures, dont certaines ont été mises en place depuis de nombreuses années, ont su évoluer et s'adapter en permanence au fur et à mesure que les différentes filières agroalimentaires ont pris de l'ampleur. L'ACLAVE est l'organisme certificateur que je représente, et son slogan est : « Nous certifions vos engagements. » Il s'agit d'un organisme certificateur des labels Atlantique Anjou Vendée.

L'ACLAVE est une association de certification de qualité, un organisme certificateur de produits agroalimentaires sous signe officiel de qualité dans le domaine des Labels rouges, de la certification de conformité, ainsi que dans l'agriculture biologique. Notre siège est à La Roche-sur-Yon, c'est un organisme multi certifications sur une gamme de produits allant des productions végétales et animales aux produits élaborés, de la sardine à l'ancienne de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à la brioche vendéenne.

Notre organisme est accrédité par le Comité français d'accréditation, le COFRAC, et agréée par le ministère de tutelle sur la base de la norme EN 45 011.

Quel est le contexte réglementaire ?

Ce contexte est le décret 2002-631 du 25 avril 2002 relatif à la qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée. Ce décret définit tout d'abord les grands principes de l'agriculture raisonnée, mais également les modalités de qualification des exploitations agricoles, ainsi que les instances consultatives, à savoir la CNARQUE, les CRARQUE. Il définit aussi les conditions d'agrément des organismes certificateurs pouvant attribuer la qualification. Enfin, la mission de qualification est confiée à des organismes certificateurs accrédités et agréés sur la base de la norme européenne 45 011. Ces organismes certificateurs devront déposer une demande d'accréditation au COFRAC et une demande d'agrément spécifique au ministère de l'Agriculture.

Qu'est ce qu'un organisme certificateur ?

Il s'agit avant tout d'une structure opérationnelle qui répond aux critères d'accréditation concernant les organismes de certification procédant à la certification de produits agricoles et alimentaires ou de processus définis par la norme 45 011. C'est également un organisme chargé de s'assurer que tous les moyens sont mis en place pour respecter les exigences du référentiel agricole raisonnée.

Enfin, cet organisme agit selon cette norme, à savoir en toute indépendance et impartialité, et en justifiant sa compétence et l'efficacité de ses contrôles. On dit qu'il s'agit d'un organe de contrôle en tierce partie.

A quoi sert un organisme certificateur ?

Il s'agit d'un instrument indispensable, qui doit permettre de garantir au consommateur et à l'administration qu'un produit certifié ou qu'un processus respecte les engagements décrits dans un cahier des charges officiel. Pour les produits, cela peut être le Label Rouge, la Qualité Supérieure, la Certification de conformité des caractéristiques spécifiques ; pour l'agriculture biologique, cela peut être un mode de production. Pour les processus, dans le cas de l'agriculture raisonnée, cela renvoie à la qualification des exploitations agricoles.

Cet instrument permet aux entreprises et aux producteurs de communiquer sur leur démarche qualité ; pour l'agriculture raisonnée, un décret sur la communication est attendu.

Comment fonctionne un organisme certificateur ?

Son conseil d'administration est un organe décisionnel, qui assure la gestion de l'organisme et les orientations stratégiques. La spécificité de l'ACLAVE est une représentation au sein de l'ensemble des partenaires des différentes filières, sans qu'aucune ne prédomine.

Un organisme certificateur, c'est surtout un comité de certification dans lequel existe une proposition par collègue d'appartenance de toutes les parties significativement concernées pour représenter les intérêts engagés dans le processus de certification, là encore sans prédominance d'aucun intérêt.

Son rôle est de certifier et gérer le respect des engagements qualité. La spécificité de l'ACLAVE est une majorité des membres indépendants, extérieurs aux filières, ainsi qu'une règle de fonctionnement en général.

Enfin, l'organisme certificateur est un organe fonctionnel, avec une équipe de personnel, des contrôleurs compétents et indépendants des produits, et responsables de l'application des plans de contrôle devant le comité de certification.

Revenons plus précisément aux modalités de contrôle du référentiel de l'agriculture raisonnée.

Tout d'abord l'application de ce référentiel sera vérifiée par des audits et des contrôles. Chaque producteur adresse une demande de qualification à un organisme certificateur ou à une structure relais. Chaque structure relais adresse une demande d'habilitation à un organisme certificateur.

Ensuite, deux dispositifs de qualification sont envisagés : un premier dans lequel la qualification de l'exploitation en direct est réalisée par l'organisme certificateur ; un second dans lequel la qualification peut se réaliser via une structure relais. Dans ce cas, cette structure relais sera régulièrement auditée par l'organisme certificateur. Elle sera sous son contrôle et les auditeurs de cette structure seront habilités par l'organisme certificateur selon leur qualification et leur indépendance. L'organisme certificateur réalisera des audits d'exploitation par sondage afin de s'assurer d'un bon fonctionnement de la structure relais. Il auditera bien évidemment son personnel.

Je crois savoir qu'il existe quelques inquiétudes de la part de certains concernant la fréquence minimum des contrôles envisagés. Nous comptons réaliser des audits de qualification et des audits de suivi. Je vous ai parlé de deux hypothèses,

de la qualification réalisée en direct par un organisme certificateur et de la qualification assurée avec le concours d'une structure relais.

Voici donc, dans ces deux cas, ce qui vous est proposé : concernant la responsabilité de l'organisme certificateur dans la qualification de l'agriculture raisonnée, cette qualification est tout d'abord attribuée pour cinq ans. Chaque exploitation est revue au minimum une fois durant cette période. La structure relais est auditée au moins deux fois par an. Ce plan de contrôle ne comprend pas le travail préalable sous forme d'audit de pré-qualification pour préparer l'exploitant à l'audit de qualification. La pré-qualification ne peut être réalisée par l'organisme certificateur. La qualification implique une prestation de certification, donc des audits et des contrôles. Les audits pourront se coupler avec d'autres démarches qualité, chartes de bonnes pratiques d'élevage, des démarches Label ou de Certificat de conformité. Cette prestation aura également un coût, mais vous comprendrez, Mesdames, Messieurs, que si nous voulons coupler cette démarche avec d'autres démarches de qualité déjà existantes sur les exploitations, c'est bien évidemment dans le but d'en limiter les coûts. Nous avons évalué cette prestation : selon une première estimation, nous pensons qu'elle s'élève à 750 ou 800 euros pour cinq ans.

Bien évidemment, sur l'ensemble de la démarche, il s'agit d'une suggestion, mais également d'une incitation. Des aides seront sollicitées auprès des Départements, des Régions, et pourquoi pas de l'Europe.

L'organisme certificateur est bien entendu responsable de la qualification agriculture raisonnée des exploitations agricoles, et ce quel que soit le schéma choisi. Il aura pour mission d'évaluer les exploitations et d'attribuer la qualification. Il met en œuvre un plan de contrôle de suivi approprié, un plan de contrôle de correction, s'assure du maintien de la qualification, peut demander des actions correctives et suspendre ou retirer la qualification après décision motivée. L'organisme certificateur est responsable devant l'administration et les consommateurs des moyens mis en œuvre pour s'assurer de la qualification des exploitations agricoles.

En guise de conclusion, je vous informe, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, que les organismes certificateurs, déjà fédérés au niveau d'un groupe OC au CERQUA, sont disposés à apporter dans toutes les régions françaises leur concours afin de mettre en place cette démarche. Certains d'entre eux ont déjà choisi de se fédérer afin d'apporter à l'ensemble des opérateurs qui les solliciteront des démarches susceptibles de les rendre opérationnels, et d'assurer entre eux des concours plus importants en termes de compétences, mais également de dispositifs sur le terrain. Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de l'attention que vous m'avez accordée. Les organismes certificateurs français se tiennent à votre disposition et sont bien évidemment prêts à entrer en action.

***Mme Brinbaum, directrice générale adjointe de l'APCA
(Assemblée permanente des chambres d'Agriculture)***

Mesdames, Messieurs, Madame la Présidente, il m'a été demandé de traiter le thème de l'articulation entre agriculture raisonnée, signes officiels de qualité et démarches de qualité.

J'organiserai mon propos en tentant de montrer en quoi ces démarches, qui sont différentes, sont complémentaires, et à quelles conditions cette complémentarité peut être assurée.

Tout d'abord, nous avons d'une part les signes officiels de qualité et d'origine que nous connaissons tous, à savoir l'Appellation d'origine contrôlée, le Label Rouge, la Certification de conformité avec ou sans IGP, et l'agriculture biologique. Ces signes officiels de qualité et d'origine offrent au consommateur des produits différenciés et prouvant qu'ils se distinguent des autres produits du marché soit par leur niveau de qualité, soit par leur spécificité liée au terroir ou à certaines caractéristiques, soit par leur mode de production. Ces produits offrent par ailleurs des garanties.

Il s'agit de démarches anciennes et connues, puisque aujourd'hui le chiffre d'affaires dégagé par ces signes officiels de qualité est supérieur à 22 milliards d'euros, et plus de 200 000 agriculteurs sont aujourd'hui, à un titre ou à un autre, engagés dans ce type de démarche.

D'autre part, nous avons l'agriculture raisonnée qui vous a été présentée tout à l'heure par M. Thévenet. Il s'agit d'une démarche en devenir, qui se différencie des signes de qualité car il s'agit d'une démarche globale d'exploitation, et non d'une démarche sur les produits. Elle porte sur les bonnes pratiques agricoles au-delà de la réglementation et a vocation à s'appliquer à toutes les exploitations.

Entre ces deux démarches en existent de multiples que vous connaissez tous dans vos départements. Elles portent sur les bonnes pratiques liées à une production, avec la charte des bonnes pratiques en élevage, conjuguent de bonnes pratiques et des caractéristiques produits, avec la charte Terra Vitis, les productions fruitières intégrées. Il existe également des démarches dans le domaine des céréales, lesquelles sont contrôlées selon des dispositifs différents, et qui par ailleurs communiquent ou non sur les produits. Cette communication porte sur des caractéristiques ou est réalisée au travers des marques.

Voilà donc le paysage auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Avant d'expliquer en quoi ces démarches peuvent être complémentaires, je pense qu'il est important de s'arrêter sur leurs différences. En effet, pour construire la complémentarité, il est nécessaire de bien mesurer celles-ci. Il est possible de recenser six types de différences entre ces démarches : d'échelle, de nature, de référentiel, de validation des démarches, de contrôle et de reconnaissance. Je vais détailler l'ensemble de ces différences avant d'aborder les complémentarités.

La première différence est donc une différence de nature. Pour les signes officiels de qualité d'origine, les cahiers des charges qui les sous-tendent contiennent des obligations de résultats sur les produits qui portent sur le processus d'élaboration de ceux-ci et font l'objet de vérifications. Dans le cas de l'agriculture biologique, nous sommes dans une

situation particulière, puisqu'elle regroupe des pratiques respectueuses de l'environnement ciblées sur des productions, avec une obligation de moyens sans attendus sur le produit en tant que tel.

Dans le cas de l'agriculture raisonnée, nous sommes dans une obligation de moyens, mais à la différence de l'agriculture biologique, ceux mis en place sur l'exploitation sont consignés dans un référentiel reposant sur des enregistrements que doit réaliser l'agriculteur, ainsi que sur des documents qu'il doit détenir.

Concernant les autres démarches qui ne sont ni les signes de qualité, ni l'agriculture raisonnée, nous avons des situations très diverses puisque les cahiers des charges portent soit sur des moyens, et j'ai cité précédemment la charte de bonnes pratiques en élevage, et/ou des résultats, comme avec les chartes Terra Vitis et Agri-confiance.

Le deuxième type de différence porte sur le référentiel. Concernant les signes officiels de qualité et d'origine, nous avons de multiples cahiers des charges portés par des démarches collectives approuvées par décret. C'est le cas des appellations d'origine. D'autres démarches sont validées par les pouvoirs publics ; c'est le cas des labels et de la CCP. Pour l'agriculture biologique, nous disposons par contre d'un cahier des charges unique, d'autant plus d'ailleurs qu'il est défini par un règlement communautaire s'appliquant à l'ensemble des agriculteurs. Concernant l'agriculture raisonnée, nous vous avons expliqué en introduction qu'il s'agit d'un référentiel national défini par arrêté. Il s'impose donc à tous les agriculteurs qui le souhaitent, et il sera à terme enrichi d'exigences territorialisées. Avec Agri-confiance, nous nous trouvons dans un dispositif encore différent, puisque nous disposons d'un cahier des charges transformé en norme AFNOR et accessible à tous les opérateurs, qu'ils soient coopératifs ou privés, à travers une relation entreprise/producteur qu'il certifie. Concernant les autres démarches de qualité, nous nous situons en fait dans des cahiers des charges élaborés sous la seule responsabilité des opérateurs, sans qu'ils ne soient validés par les pouvoirs publics. Ils doivent simplement répondre à l'ensemble des réglementations.

La troisième différence est une différence de validation. Concernant les signes de qualité, nous sommes en homologation ou en validation des cahiers des charges par la Commission nationale des labels et des certifications. Pour les appellations d'origine, il s'agit de décrets de reconnaissance. Pour l'agriculture raisonnée, c'est un arrêté sur les exigences du référentiel, et pour l'agriculture biologique, ce sont des règlements communautaires. Pour Agri-confiance, c'est une norme. Les autres démarches sont liées à la validation professionnelle.

La quatrième différence concerne les différences de contrôle. Concernant les signes de qualité, les produits sont soumis à un double contrôle. Celui-ci concerne d'une part, au travers des OC agréées par les pouvoirs publics, la capacité des opérateurs à respecter réellement le cahier des charges, et d'autre part le produit lui-même dans le cadre d'un plan de contrôle validé par l'État. Dans le cas des AOC, nous sommes placés sous un contrôle de l'INAO et de la DGCCRF. L'agriculture raisonnée est soumise au contrôle d'un organisme certificateur agréé par les pouvoirs publics ; ce contrôle ne porte absolument pas sur les produits, mais va valider la qualification des exploitations ; des contrôles sont par ailleurs opérés par la DGCCRF afin de s'assurer de la traçabilité du produit lorsque celui-ci est étiqueté. En ce qui concerne les autres démarches, nous sommes soit en autocontrôle, soit en contrôle par un organisme certificateur librement choisi par les opérateurs.

La cinquième et dernière différence concerne la reconnaissance. Pour les signes officiels de qualité et d'origine, il existe une identification sur le produit à travers des mentions réservées et valorisantes, et des logos qui sont propriété de l'État. Pour l'agriculture raisonnée, une mention informative « issu d'exploitation qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée », sous réserve de la traçabilité amont-aval du produit, est apposée. En ce qui concerne les autres démarches, nous avons le plus souvent une communication au travers de la marque, mais ce n'est pas le cas de toutes les démarches.

Vous pouvez donc vous rendre compte que les différences ne sont pas minces entre l'agriculture raisonnée, les signes officiels de qualité et d'origine, et toutes les autres démarches.

Quelle est l'articulation possible entre ces démarches ?

Un double objectif ressort très fortement des réflexions conduites dans le cadre de la définition de l'agriculture raisonnée ou dans celui des différentes démarches : le référentiel de l'agriculture raisonnée doit à terme devenir le socle unique de bonnes pratiques sur lequel se grefferont ensuite les cahiers des charges produits.

Le deuxième objectif est qu'il s'agit d'une démarche volontaire qui demeure de la responsabilité des agriculteurs, tant dans le cas de la démarche agriculture raisonnée que d'autres davantage ciblées sur un produit. Il faut savoir qu'actuellement, et cela a bien été souligné dans les interventions précédentes, quel que soit le type de produit, il est impossible de faire l'économie de la transparence sur les pratiques agricoles.

Ce double objectif amène de fait une double question : si nous voulons articuler les démarches, quelles sont les modalités de la convergence des exigences des différentes démarches et celles de la convergence des contrôles ? De même se pose la question du calendrier afin de préserver les transitions et de sauvegarder la spécificité des signes officiels de qualité et d'origine.

Les réflexions ont déjà été engagées, et nous voyons ici ou là émerger un certain nombre de positions. C'est tout d'abord le cas au sein de la Commission nationale des labels et des certifications. Depuis longtemps, et bien avant que les textes sur l'agriculture raisonnée ne paraissent, une position très claire a été adoptée sur le fait que l'agriculture raisonnée n'est pas certifiable en tant que telle au titre d'une certification produit, sauf si une pratique agricole respectueuse de l'environnement apporte une différenciation sur le produit. Lorsque l'on se place dans ce domaine de la différence entre l'agriculture raisonnée et les signes officiels de qualité, on est dans une démarche de différenciation produit.

Nous constatons également en comparant les référentiels que de nombreuses exigences non réglementaires de l'agriculture raisonnée sont déjà intégrées dans les cahiers des charges qualité pour la production concernée. Mais

uniquement pour celle-ci. Cela renvoie à une différence entre les deux démarches en termes d'échelle ; il y a d'une part le produit, et d'autre part l'exploitation.

A terme, il existe une volonté de faire en sorte que le respect du référentiel de l'agriculture raisonnée soit la condition à remplir afin d'obtenir un signe de qualité. La conséquence d'une telle position est qu'il faudra revoir les cahiers des charges labels et CCP afin de les cibler sur la qualité des produits.

La CNLC a par ailleurs émis le souhait qu'il y ait pour les produits certifiés, de la part des entreprises d'aval, la mise en place d'un dispositif de management environnemental, et ce afin de garantir le respect de bonnes pratiques vis à vis de l'environnement sur la totalité du processus, donc de la production jusqu'à la transformation.

Concernant les AOC, la position de l'ensemble des comités de l'INAO est très claire et vise la préservation du terroir comme fondement de l'AOC. En effet, le terroir participe de la typicité même de celle-ci. Afin de s'en assurer, il n'y a qu'à reprendre la définition de l'AOC, qui montre effectivement que le produit sous AOC constitue en fait l'interaction d'un terroir et des facteurs humains. La préservation du terroir, ou *a contrario* les atteintes à celui-ci peuvent remettre en cause la typicité du produit.

Un deuxième élément de la réflexion concernant les AOC est que les porteurs de celles-ci affichent une volonté très claire d'intégrer la protection de l'environnement dans les conditions de production des appellations d'origine. Mais nous retrouvons à ce sujet la même problématique que celle abordée précédemment avec les signes de qualité : il ne sera possible d'intégrer ces exigences sur les pratiques que si celles-ci renforcent la typicité des produits. Il est hors de propos d'intégrer sans autre forme de procès le référentiel de l'agriculture raisonnée dans les conditions de production des AOC, puisque celles-ci ont pour vocation de consolider la typicité des produits.

Tout cela renvoie à de multiples questions ouvertes au sein des trois comités des AOC que sont le comité vins, celui des produits laitiers et celui des autres produits agroalimentaires. L'INAO a lancé une réflexion sur la problématique terroir et environnement et a déposé une marque. La question se pose de l'articulation entre cette démarche et celle de l'agriculture raisonnée, et également sur le niveau de prise en compte de l'environnement dans des approches produits. Les modalités de contrôle posent également question, puisqu'elles renvoient à une différence que j'ai signalée précédemment au sujet des AOC : nous sommes contrôlés par l'INAO et par la DGCCRF, mais en aucune façon par des organismes certificateurs.

Au sujet des autres démarches qualité, la situation est beaucoup plus diversifiée car certaines ont vocation à devenir les modules sectoriels de l'agriculture raisonnée. C'est le cas de la charte des bonnes pratiques en élevage, qui évolue actuellement pour devenir en quelque sorte le contenu, en matière de viande bovine, du socle de l'agriculture raisonnée. D'autres démarches ont vocation à se recentrer sur des cahiers des charges produits : c'est le cas aujourd'hui de Terra Vitis, cela a également été fait dans le secteur des cahiers des charges IRTAQ dans le domaine des céréales. D'autres enfin se recentrent sur la certification des relations producteurs-entreprises d'aval ; c'est notamment le cas d'Agri-conscience au travers de la norme.

Ce qui est sûr pour l'ensemble de ces démarches qualité, c'est qu'elle ne pourront plus, en tant que telles, communiquer sur les termes « agriculture raisonnée », « pratiques raisonnées », « productions raisonnées », même s'il existe un certain nombre d'éléments dans le cahier des charges qui sont respectés.

Je terminerai sur les conditions de la réussite. Elles sont au moins au nombre de cinq. La première est l'appropriation de la démarche de l'agriculture raisonnée. Il s'agit d'une démarche nouvelle, dont il a clairement été fait état ce matin. Je reprendrai également Saint-Exupéry, et notamment cette phrase du Petit Prince : « Il faut le temps de s'approprier. »

Il me semble réellement qu'il faut apprivoiser l'agriculture raisonnée et qu'existe une véritable appropriation de cette démarche. La deuxième condition de la réussite est la reconnaissance de la spécificité des signes officiels de qualité et d'origine qui visent la segmentation des marchés. Nous ne réussissons cette articulation qu'en préservant cette spécificité. La troisième condition de réussite est l'harmonisation des référentiels, avec des conditions d'harmonisation différentes selon que l'on est en label, en AOC ou en démarche de qualité produit. La quatrième est la simplification des contrôles et la question des multiples interventions d'organismes certificateurs sur les exploitations afin de vérifier des cahiers des charges différents, quelquefois voisins, est aujourd'hui posée. Enfin, la cinquième condition concerne la progressivité de la démarche. Il faut à la fois se donner du temps sans trop en perdre.

M. Olivier de Lagarde

Merci beaucoup, Dominique Brinbaum. Nous allons maintenant écouter Daniel Carlier, agriculteur céréalier possédant une exploitation de 240 hectares en zone vulnérable, c'est-à-dire où existe une réglementation dans l'apport de nitrates. Il connaît donc bien les problèmes liés à l'environnement. Le grand défi, pour lui, concerne la valorisation de ses produits par la qualité. Il est président FARRE de l'Indre, membre de la chambre d'Agriculture, responsable professionnel du suivi du dossier Quali'Terre, qui est le processus de qualification des exploitations. Cela signifie qu'il est doublement compétent pour nous parler des avantages et des inconvénients de la qualification agricole.

M. Daniel Carlier, agriculteur et président FARRE de l'Indre

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite vous apporter un témoignage d'homme de terrain qui depuis très longtemps s'est engagé dans l'agriculture raisonnée, dans la qualité des produits et dans la défense du métier d'agriculteur.

Je vous présente très rapidement mon exploitation. Elle comprend 240 hectares en Champagne berrichonne, dans le département de l'Indre. Je suis céréalier irriguant, ce qui implique des contraintes supplémentaires. Je cultive le tournesol, le blé, l'orge, le colza, l'orge brassicole, le blé à destination meunière. Tout cela m'a d'une part amené à m'engager dans l'agriculture raisonnée, et je suis d'autre part membre de la chambre d'Agriculture du département de l'Indre et président du réseau FARRE de ce même département. Je suis le dispositif Quali'Terre au sein de mon département et de la région Centre, ce qui m'a amené à développer quelques réflexions dans ces différentes démarches, notamment sur la manière dont un agriculteur peut s'y positionner.

Mes motivations étaient justement de répondre aux différents défis que sont la qualité, la traçabilité et l'environnement, et ce afin de mettre en place tous les outils qui nous sont indispensables afin de valoriser ces démarches. D'où le local de produits phytosanitaires, hors-gel, etc. Le but de la traçabilité est d'enregistrer systématiquement les interventions réalisées sur les cultures, mais également la prise en compte des risques de pollution vis-à-vis de l'environnement. C'est l'intérêt du local phytosanitaire et de tous les itinéraires culturaux.

La construction d'un local phytosanitaire hors gel et ma démarche qualité m'ont conduit à entrer dans le réseau FARRE, de m'inscrire dans la charte de production IRTAQ. Je me suis également inscrit dans Agri-confiance et dans une autre démarche allant au-delà, Protéines plus, afin de valoriser la production de blé et d'entrer dans le réseau de la qualification des exploitations Quali'Terre.

Qu'en est-il du bilan de mes pratiques ? Un audit Quali'Terre en 2000 m'a indiqué 90 % de points conformes : le local phyto, l'enregistrement des itinéraires techniques sur les parcelles. Im'média est un service de communication par fax entre la chambre d'Agriculture et les agriculteurs. Il s'agit d'un réseau d'agriculteurs formés à la reconnaissance de plantes, des maladies, des insectes. Tous ces agriculteurs formés par les chambres d'Agriculture l'ont en fait été par l'organisme de protection des végétaux, l'ITCF, et ils savent reconnaître les maladies. Chacun utilise donc le même langage et a l'obligation d'envoyer une fois par semaine l'observation de deux cultures. Une synthèse est alors effectuée par les techniciens de la chambre d'Agriculture, et grâce à leur abonnement les agriculteurs reçoivent un fax afin de savoir si le seuil de traitement est atteint ou non, et quels sont les produits à utiliser.

Je me sers également du logiciel SCAN sur l'apport d'azote, notamment pour les terres argilo-calcaires dans lesquelles il est difficile de percer des trous, donc de réaliser un bilan. Le logiciel calcule donc en fonction de la température, de la pluviométrie, du potentiel des terres, du taux d'argile, etc., afin de nous donner, en fonction de l'objectif de rendement souhaité, les doses et les fractionnements d'azote à utiliser.

Parmi les 10 % de points non conformes figurait le problème des bidons vides. On m'a demandé ce que j'en faisais. Mon appareil de pulvérisation dispose d'un système de rinçage de bidons. Lorsqu'ils étaient rincés, je les plaçais dans un trou et les faisais brûler. Mettre ces bidons dans une grande poche plastique est beaucoup plus simple, mais on ne nous a jamais proposé cette technique dans la région. Ce n'est qu'après ces audits que nous avons mis en place un processus de récupération des bidons vides.

Voici donc tous les outils d'aide à la décision susceptibles d'être utilisés aujourd'hui par les agriculteurs, qu'il s'agisse de SCAN, de la méthode N'Tester, Jubile, etc.

J'ai apporté les améliorations suivantes : cuve à fioul ; enregistrement des apports d'eau sur les parcelles, que je notais auparavant uniquement le jour où j'apportais l'eau, mais sans nécessairement inscrire la quantité ; recyclage des bidons vides.

L'écran montre le stockage de carburant avant et après modifications. J'ai acheté deux cuves à double peau, dont l'installation est très simple. Ces cuves peuvent être livrées avec un volucompteur, et il est tout à fait possible d'y adapter son ancienne pompe, tout cela pour un coût de 5 200 euros.

Vous voyez à l'écran les poches dans lesquelles sont placées les bidons vides et rincés dans le cadre de leur récupération. Elles sont collectées par une coopérative et cette démarche est très simple.

La fiche d'enregistrement des itinéraires culturaux dans les parcelles est une simple fiche Excel que j'ai confectionnée. Je l'utilisais depuis longtemps, donc cela ne m'a pas demandé de travail supplémentaire d'enregistrement de mes interventions sur mes parcelles. Mais il serait désormais utile de produire un outil utilisable par tous, tant par ceux qui sont informatisés que par ceux qui ne le sont pas, sous la forme d'un enregistrement unique adapté à tous les agriculteurs. Cela permettrait l'uniformisation du langage de chacun. Un travail de recherche doit donc être mené dans ce domaine.

Je pense que la qualification au titre de l'agriculture raisonnée est une bonne démarche. Par expérience, lorsque l'on vit en permanence sur son exploitation, on ne s'aperçoit pas des petits défauts ni des points à améliorer. Qu'une personne extérieure vienne réaliser une observation plus générale permet de cerner ces améliorations.

Le coût de ces améliorations peut effectivement être élevé, avec l'investissement du local phyto, du bac de rétention, etc. Tout dépend en fait du point de départ. Les agriculteurs sont des personnes très motivées, mais il en existe qui sont encore très loin de la mise en place de l'agriculture raisonnée ou de la qualification des exploitations. Il est donc évident qu'il va falloir les aider si nous voulons qu'ils soient encore agriculteurs demain.

Je pense également qu'un autre problème est qu'il ne faut pas s'attendre à un retour direct sur investissement. Aujourd'hui, le fait de m'être investi dans toutes ces démarches depuis une dizaine d'années ne m'amène pas à vendre un centime ou même un demi-euro plus cher mon quintal de blé. Il n'existe aucun encouragement des agriculteurs à s'investir dans de telles démarches, ni de reconnaissance d'une exploitation qualifiée par rapport à une autre qui ne l'est pas.

Peut-être est-ce encore trop neuf ? On parle toujours d'accès au marché pour justifier les faits. Actuellement, personne ne va dire à celui qui travaille comme un cochon : " Non, je ne te prends pas ton blé ou tes céréales. " Au final, il vend son quintal de blé ou d'orge au même prix qu'une exploitation qualifiée.

Comment qualifier aujourd'hui le plus grand nombre d'exploitations ? En m'investissant, en allant rencontrer d'autres groupes d'agriculteurs qui s'investissent également, je m'aperçois que pour mettre aux normes leur exploitation, des relais vont être nécessaires. Tout à l'heure, nous avons parlé de relais pour les organismes certificateurs, mais il doit également en exister pour les agriculteurs ou les techniciens. Les membres du réseau FARRE doivent aller expliquer dans les campagnes les raisons de notre action, car trop souvent les agriculteurs l'assimilent à une contrainte. Un grand effort de communication doit être mené afin d'expliquer que l'agriculture raisonnée revient à gagner aujourd'hui pour mieux vivre demain. Il s'agit d'une condition incontournable ; nous devons nous engager dans l'agriculture raisonnée, durable, et c'est en menant à bien ces pratiques que nous pourrions mieux communiquer vers le grand public.

Concernant mon exploitation qualifiée à échéance d'un an, je n'ai volontairement pas voulu accélérer les choses car je préfère attendre que tout soit mieux défini au niveau national. Le réseau FARRE se calera ensuite sur les décisions. Je préfère m'investir totalement dans quelque chose de bien défini. Cela passe par la mise à profit des nouvelles technologies de l'agriculture de précision au service de l'agriculture raisonnée. Je dispose dans mon exploitation d'un site expérimental sur l'agriculture de précision, et il me semble qu'il s'agit d'un outil fabuleux, car il permet d'enregistrer toutes nos actions. Il permet donc la traçabilité. L'agriculture de précision permet également d'aller fouiller au sein même des parcelles afin d'observer ce qui s'y passe, et de mieux adapter tous les intrants.

J'ai écouté avec intérêt ce qui a été dit précédemment au sujet des efforts réalisés au niveau des boîtes phytosanitaires. Il s'agit à nouveau d'un plus par rapport à ce que les agriculteurs sont capables de faire. Des outils tels que le processus d'agriculture de précision abonderont nécessairement dans ce sens.

La réussite réside dans la mise en commun de nos moyens de production et de nos compétences dans le cadre d'une association d'exploitations pour une agriculture durable à l'échelle de différents bassins versants. Je viens personnellement de m'associer avec huit exploitants agricoles, car nous nous sommes aperçus que le métier évolue et qu'il devient trop compliqué pour un agriculteur seul de répondre à tous les défis.

Le métier d'agriculteur passe aussi désormais par la communication. Il doit donc s'investir. Il possède de nouveaux engagements. Jusqu'à présent, un agriculteur, qu'il produise bon, moyen ou mauvais, parvenait toujours à vendre sa marchandise. Désormais, en s'associant à un industriel, cela implique des qualifications d'exploitation, puis demain la certification, ce qui va là aussi devenir très compliqué.

Nous nous sommes donc réparti les tâches. Depuis six mois que nous nous sommes investis dans cette démarche, nous nous apercevons que nous sommes plus performants, car nous allons au bout de nos tâches. De même, le risque que prend un agriculteur seul de mettre en péril son exploitation est diminué, car plusieurs personnes peuvent continuer le travail si un problème survient. Il existe désormais une mentalité du regroupement, et cela se vérifie dans tous les domaines : constructeurs de matériel, entreprises phytosanitaires, banques, assurances, etc. Pourquoi ne le ferions-nous pas ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier de Lagarde

Merci beaucoup, Daniel Carlier.

Je laisse maintenant la parole à Bernard Guidez, et je le remercie de nous avoir rejoints après une nuit difficile (puisque'il était dans l'avion). Il a été comparé tout à l'heure à Saint-Exupéry, donc lui aussi a fait un vol de nuit.

Bernard Guidez, vous êtes secrétaire général de FARRE, et agriculteur dans le Tarn. Vous possédez un élevage de canards et de porcs. Vous êtes membre de la chambre d'agriculture du Tarn, administrateur de la FNSEA, administrateur au groupe coopératif Occitan, coopérative rayonnant sur Midi-Pyrénées. Mais ce qui nous intéresse plus directement aujourd'hui est que vous êtes chargé, pour la région Midi-Pyrénées, de coordonner l'agriculture raisonnée auprès de la Chambre d'agriculture, des syndicats, mais également des coopératifs.

M. Bernard Guidez, secrétaire général de l'association FARRE

Le groupe Occitan comprend également l'Aude.

On me demande de témoigner à propos de ce qui est réalisé en Midi-Pyrénées. Afin de parler de cette expérience, il est absolument indispensable de parler des hommes et du contexte dans lequel ils vivent. Ce sont en effet les hommes qui font avancer le monde plutôt que les structures.

Afin de comprendre le contexte de Midi-Pyrénées et son évolution, il convient de revenir sur les élections de la chambre d'agriculture de février-mars 2001.

Le président de la FRSEA (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles) est devenu président de la Chambre régionale d'agriculture (il s'agit d'un processus assez courant). Il a donc fallu procéder, un an avant terme, à l'élection du président de la FRSEA.

Midi-Pyrénées se compose de huit départements. Grossièrement, quatre sont situés au-dessus de la Garonne, quatre en dessous. Mais ce n'est pas nécessairement cette ligne de partage qu'il faut retenir. La véritable ligne de partage se situe au niveau du fait que deux tendances étaient en concurrence : la tendance dure, qui déverse du fumier à la préfecture et

attend la réaction, et la tendance ouverte, qui est prête à la construction, à la discussion avec des partenaires, y compris des consommateurs et des environnementalistes.

A la surprise générale, à trois départements contre huit, par le jeu des commissions, par une meilleure mobilisation, la tendance dure l'a emporté. L'agriculture raisonnée en Midi-Pyrénées a donc été sous l'éteignoir pendant un an.

Un an après, en mars 2002, les élections ont vu la tendance ouverte remporter la mise.

Dominique Barrault, Aveyronnais, est président de la Région ; Bernard Moule des Hautes-Pyrénées est secrétaire général ; et je suis moi-même vice-président pour le Tarn.

Le hasard faisant toujours bien les choses, c'est dans le Tarn que s'est créé le premier réseau FARRE en Midi-Pyrénées, suivi de près de l'Aveyron, puis des Hautes-Pyrénées. Vous avez dit bizarre ? !

En avril 2002, le décret d'agriculture raisonnée est paru au Journal officiel.

Au début de mai 2002 s'est tenue la première réunion du CAR (Conseil de l'agriculture régionale), qui regroupe le syndicalisme (FRSEA et Jeunes agriculteurs), la Chambre régionale d'agriculture, et la Coopération. Il s'agit d'une nouveauté en Midi-Pyrénées, parce que le CAR ne se réunissait pas jusque là.

Je suis membre du conseil d'administration de la Fédération régionale des coopératives, en tant que vice-président du groupe Occitan, chargé des productions animales. Ainsi que le disait Brassens, Monsieur est modeste, il étale ses titres. Mais c'est la règle du jeu d'aujourd'hui.

Le fonctionnement en CAR est donc nouveau pour Midi-Pyrénées, et son rôle est de fixer des orientations pour la région. L'une des premières a été de s'engager dans l'agriculture raisonnée avec la désignation d'un porteur de projet, afin que cette action débouche concrètement.

Un projet est toujours une volonté associée à une organisation. Nous avons donc décidé de nous organiser. Cela revient à rechercher en permanence les cohérences, mais également les complémentarités. Il s'agit d'utiliser les talents de chacun, de les mettre en commun, et d'étouffer les querelles inutiles qui affaiblissent tout le monde. C'est ce que nous avons tenté de réaliser.

Cela paraît simple en le disant, mais ceux qui en ont l'expérience peuvent en témoigner, à moins qu'ils ne soient menteurs ou irréalistes : la tâche est beaucoup plus difficile à accomplir dans la réalité, car nous n'avons ni le même rythme, ni les mêmes intérêts. Puisque l'occasion m'en est donnée, je tiens à dire que puisque nous y sommes partiellement et quasiment parvenus à Toulouse, cela doit être possible à Paris.

Pourquoi un projet ? A partir d'une analyse de la situation, nous avons établi en commun un choix politique. Je ne m'étendrai pas sur le fond du sujet, puisque tel n'est pas l'objet, mais je rappellerai simplement quelques points : la situation économique agricole est difficile, je n'apprends cela à personne, ce qui rend les avis sur l'agriculture raisonnée très partagés. Mais il est pourtant nécessaire d'anticiper pour ne pas subir.

Pour cela, nous devons rendre l'agriculture raisonnée accessible par un accompagnement des agriculteurs. Il s'agit d'un nouvel enjeu du développement à venir. Cela passe tout d'abord par un coût de la qualification qui doit être maîtrisé ; ensuite, afin de progresser et de prouver ce que nous faisons, nous devons enregistrer et donc trouver les moyens pour que cela soit facile. Nous devons adopter une attitude inventive et positive ; cela a été démontré précédemment, de nombreuses initiatives seront prises, ce qui simplifiera la vie des agriculteurs. Il est nécessaire de rechercher de la valorisation chaque fois que cela est possible, ou au moins d'en débattre avec l'aval ; il faut rassurer les démarches qualité, comme cela a été expliqué ce matin, qui sont établies par filière, alors que l'agriculture raisonnée est horizontale. Cela doit devenir complémentaire et en consolidation, ni opposé, ni en concurrence. Enfin, il faut profiter de l'arrivée de l'agriculture raisonnée pour relancer tous les outils de communication qui peuvent exister, et en particulier FARRE.

Il nous a paru nécessaire de nous engager dans tout cela.

Comment s'engager ? Quelle méthode avons-nous choisie ?

Dans le Tarn, nous avons quelque peu anticipé, en mars 2002, c'est-à-dire avant la parution du décret. Nous avons organisé les premières rencontres de Midi-Pyrénées, à Albi, ce qui laissait supposer une deuxième rencontre dans notre département.

Un mois après le CAR (qui s'est tenu le 10 mai), nous avons organisé le 10 juin à Toulouse une réunion la plus large possible regroupant des représentants du syndicalisme, des chambres d'agriculture, des coopératives, et également quelques membres du privé. 120 personnes étaient présentes, et Eugénia Pommaret est venue nous présenter le référentiel d'agriculture raisonnée, car nous nous sommes rendus compte que tout le monde en parle sans savoir ce qu'il contient, car personne ne l'a lu. Nous pensions qu'il était nécessaire d'examiner ces 98 mesures.

Une discussion ouverte a suivi cette réunion, avec confirmation des orientations majoritaires, malgré quelques réticences de terrain qui se sont exprimées, mais normales et naturelles.

Un mois après s'est tenue une réunion de travail à laquelle participaient quelques responsables politiques et opérationnels. Je dis " opérationnels ", car un projet doit être partagé par tous, sans quoi personne n'avance. Lorsque les plus volontaires avancent, les autres suivent, à l'image de l'effet boule de neige, et l'on remporte ainsi l'adhésion du plus grand nombre.

Nous avons proposé quatre groupes. Parfois, nous avons été taxé d'autoritarisme, mais il faut savoir prendre des risques et se frotter aux susceptibilités. Aujourd'hui, le projet est adopté.

Le premier est un groupe que nous désignons comme politique. Il est constitué d'un représentant par département, toujours avec cet équilibre global entre le syndicalisme, les jeunes et aînés, les chambres d'agriculture, la coopération. Chaque professionnel de chaque département est l'interlocuteur du groupe, et doit rendre compte au groupe des

discussions. Il doit également dynamiser son département. L'objectif est également qu'un maximum de ces huit personnes soient membres de la CAR. Ce groupe s'est déjà réuni une fois, et doit se réunir le 14 janvier pour faire le point au sujet du dernier trimestre de l'année 2002.

Les trois autres groupes sont de tendance plus technique, composés de majoritairement de techniciens. Il s'agit de groupes que nous avons souhaité ouverts afin de ne vexer personne. Nous avons senti que certains se vexaient, en particulier ceux qui n'étaient pas favorables à l'agriculture raisonnée, mais qui souhaitaient tout de même participer, au cas où ils changeraient d'avis.

Le premier de ces trois groupes est un groupe économique, chargé de vérifier ce concerne la traçabilité, la valorisation, etc. Il est animé par le directeur de la Fédération des coopératives.

Le deuxième groupe, que nous avons nommé harmonisation et simplification, est animé par le directeur de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles. Il prend en compte l'existant, et le met en commun. Au cours de ces réunions, nous nous sommes aperçus, non sans surprise, que de nombreuses choses avaient déjà été réalisées. Il ne faut pas perdre ces avancées, mais plutôt les rassembler et rechercher les complémentarités. Une réunion a déjà eu lieu en décembre, et il me semble qu'une autre se tiendra demain.

Le troisième groupe est celui que nous avons nommé audit et développement. Il est animé par le directeur de la Chambre régionale d'agriculture. Ce groupe ne s'est pas réuni à cause de problèmes de santé de son animateur. La première réunion est prévue mi-janvier.

Nous avons également bénéficié d'une rencontre avec Qualisud, organisme certificateur issu de deux chambres régionales de Midi-Pyrénées-Aquitaine, dont je suis administrateur, ce qui facilite les choses. Nous souhaitons connaître l'avis de l'organisme certificateur et voir comment orienter les organismes relais sur les départements.

En mars 2003 auront lieu les deuxièmes rencontres de l'agriculture raisonnée au lycée Toulouse Auzeville, lauréat du concours FARRE-Crédit agricole au printemps dernier. Nous reprendrons les trois thèmes, et notre objectif sera de créer des relations avec les instances de la région.

Nous comptons tout d'abord créer une dynamique dans chaque département. Nous sommes conscients qu'il existe des niveaux différents de sensibilité et des réactivités différentes. Mais si la Région ouvre la voie, les départements suivront plus facilement.

Ensuite, un autre de nos objectifs est de tester les référentiels, et en particulier auprès des responsables, qu'il s'agisse des membres du Conseil d'administration, de syndicalistes, de coopératives, etc. Nous nous apercevons que la pédagogie est plus rapide, surtout lorsque l'on sait de quoi l'on parle.

Nous souhaitons cultiver la cohérence par la répartition des rôles et la complémentarité. Ceci a d'ailleurs été très bien perçu, par le Conseil régional, lequel est satisfait que nous travaillions en cohérence.

Enfin, nous comptons améliorer les relations avec les partenaires, tant économiques, lesquels sont les plus sensibles à l'agriculture raisonnée, que les administrations et les politiques.

En conclusion, il me semble qu'il convient de rester extrêmement modeste devant les difficultés. La méthode que je vous proposerai, si méthode il peut y avoir, est de faire comme La Fontaine : creusez, bêchez, fouillez dans votre tête, une solution finira bien par en sortir. Ce ne sera pas nécessairement la même pour tous, mais chacun trouvera la sienne. Ce qui a été réalisé dans Midi-Pyrénées n'est pas forcément reproductible ailleurs. Mais je sais que des régions parviendront à faire mieux.

Je souhaite également témoigner de la richesse des échanges que nous avons pu avoir, sans parler de ceux à venir. J'en retiens, même si certains d'entre nous sont encore un peu inquiets, que l'on sent naître une nouvelle fierté de l'agriculture à aller de l'avant. Nous sentons renaître un sens du métier.

J'utiliserai une anecdote afin d'illustrer cela : j'ai récemment rendu visite à ma famille en Martinique, et un agriculteur martiniquais m'a expliqué la culture du bananier. Vous plantez un bananier, six mois après, un fruit sort qui doit mûrir pendant trois mois. Pendant le mûrissement du régime de bananes, une pousse part du pied mère. Lorsque le régime est mûr, vous le coupez, et vous le commercialisez normalement. Quelques jours plus tard, vous coupez le pied mère, et la repousse sur le pied mère donne un nouveau régime.

Il me semble que ce qui se passe en agriculture est un peu similaire. Il y a d'abord eu une pousse, puis un fruit, que nous avons utilisé, puis une repousse est apparue qu'est l'agriculture raisonnée, laquelle donnera un fruit différent dont tout le monde profitera, comme le premier. Nous ne renierons pas celui-ci pour autant. Nous obtiendrons un autre fruit, puis encore un autre, le bananier donnant trois ou quatre fois les mêmes choses. Il me semble que cette image convient assez bien à notre situation.

Cela signifie également qu'entre producteurs et consommateurs de bananes, des intérêts communs existent. La responsabilité sur l'agriculture raisonnée doit donc être partagée. C'est de l'attitude des uns et des autres que dépendra la réussite de cette agriculture. Si nous faisons des efforts, il faudra qu'un écho nous parvienne en retour. Dans la montagne, si vous criez : " Comme la vie est méchante ", l'écho vous répond : " Mais chante ! " L'écho est donc positif.

Je terminerai en revenant sur ce par quoi j'ai débuté cette intervention, c'est à dire sur la volonté des hommes. C'est elle qui fait avancer le monde ; le manque de volonté le rend craintif et sclérosé. Puisque Saint-Exupéry a été cité deux fois, je me permets de le citer à mon tour : " Nul être humain ne peut être à la fois responsable et désespéré. " Si je suis venu parler à ce micro ce matin, c'est dans le but de témoigner devant vous au nom de ceux qui, malgré les difficultés et les risques, ont choisi avec enthousiasme d'être responsables. En leur nom, je vous remercie.

M. Olivier de Lagarde

Merci, Bernard Guidez, ainsi qu'à tous les intervenants de cette matinée. Il nous reste une heure avant que le Ministre n'arrive afin de débattre avec la salle. Je ne résiste pas au plaisir de poser la première question de cette matinée, puisque nous avons la chance d'avoir avec nous le président de l'UIPP.

Bernard Guidez, vous avez parlé des personnes a priori hostiles à l'agriculture raisonnée. Permettez-moi d'être leur porte-parole et de poser cette question : que répondez-vous à tous ceux qui accusent l'agriculture raisonnée d'être le cache-sexe de l'agriculture polluante ?

M. Frank Garnier

Il s'agit d'une très bonne question. Sans définir ce qu'est un cache-sexe, je tiens à signaler que quelque chose m'interpelle dans les propos de Bernard Guidez, à savoir cette notion de projet. Il me semble que l'agriculture raisonnée est un fantastique projet ; il s'agit d'une idée et d'une organisation qui participent énormément au changement, concernant par exemple la protection des plantes. Nous avons décidé de nous impliquer chaque fois que nous le pourrons, et chaque fois que nous serons sollicités.

La condition *sine qua non* pour que ce projet fonctionne, c'est que tous les chevaux tirent dans le même sens. Dans un attelage, si les chevaux ne tirent pas dans le même sens, le sillon n'est pas droit. Face à ce beau projet, à cette nouvelle pousse qui se développe et produira quelque chose de nouveau et d'adapté aux attentes de la société et de l'agriculture, deux attitudes sont possibles : tout d'abord celle qui consiste à y croire et à y participer. En ce qui nous concerne, le fait d'être présent à cette table en tant que représentant de l'industrie et de la protection des plantes pourrait vous surprendre. Mais je suis partisan d'une agriculture raisonnée, qui à terme signifiera moins d'intrants. Notre objectif est d'aller vers l'utilisation de moins de traitements, et que cette protection soit réalisée dans le plein respect de l'environnement. Nous sommes conscients de cette évolution, et plutôt que de nous y opposer, nous avons choisi de rejoindre l'attelage et de tirer la machine.

L'autre attitude consiste à ne pas croire en l'agriculture raisonnée, et à la dénigrer. Mais je pense que cette attitude est nécessairement négative car tous les acteurs de la filière agricole devront se retrouver autour de la table, et ce afin de faire aboutir ce projet.

Cache-sexe ou non, il me semble plutôt qu'une nouvelle forme d'agriculture est susceptible de se développer au travers de ce projet. Ce n'est en aucun cas un moyen de masquer une autre agriculture ou un passé. L'agriculture raisonnée participe au développement d'un futur.

M. Gilles Thévenet

Je ne suis pas un spécialiste du cache-sexe ! Mais cela relève selon moi de la limite entre le raisonné et le passionné. Dans une société en manque de repères, le cache-sexe est à la limite de l'attentat à la pudeur et de ce qui est autorisé. Nous allons donc rester positif : si l'agriculture raisonnée est le cache-sexe de l'agriculture polluante, cela constitue au moins un premier repère.

Mais derrière cela se cache effectivement toute la partie du raisonnement permettant de positionner les interventions et de limiter les atteintes à l'environnement et à la pollution. Je propose généralement à ceux qui pensent ainsi de venir en discuter et observer comment les outils d'aide à la décision permettent d'intégrer, dans les préoccupations environnementales, les techniques culturales.

J'explique souvent qu'une intervention phytosanitaire reste une pratique honorable. Dans la mesure où toutes les raisons de la mettre en œuvre sont réunies, il n'y a aucune raison de la clouer d'entrée de jeu au pilori, ni même d'autres pratiques de cette nature.

Au sujet des nitrates, par exemple, qui est cher à l'environnement, il faut savoir que l'absence de ceux-ci conduirait à l'absence de végétation, car les protéines n'existeraient pas. Il convient donc de rester mesuré en toutes choses, et raisonner est certainement le meilleur moyen de transformer le cache-sexe en maillot de bain complet.

M. Bernard Guidez

Il me semble qu'il s'agit d'une critique assez facile, et qu'il est possible d'y répondre très simplement en rappelant aux personnes leurs propres comportements. Il est selon moi indispensable d'expliquer clairement et précisément que l'agriculture ne se passera quasiment jamais de produits chimiques. Si vous observez la manière dont les gens vivent dans leur maison, vous verrez qu'ils ne peuvent se passer de produits chimiques. Mais il existe différentes manières de les utiliser, et on n'est pas obligé de vider la bouteille d'eau de javel dans le lavabo.

Nous utilisons donc des produits chimiques, mais il est également important de noter que les molécules évoluent, qu'elles sont de moins en moins agressives et de plus en plus biodégradables. Tout le monde a besoin d'antibiotiques afin de se soigner, d'utiliser des produits chimiques pour la vaisselle ou le lave-linge, dans les salles de bain, y compris sur la peau des dames.

Ne nions donc pas l'existence des produits chimiques, car nous en aurons toujours besoin. Tout réside dans le mode d'application de ces produits chimiques ; nous devons prouver en tant qu'agriculteurs que nous ne faisons pas d'excès, que nous employons des produits moins agressifs, et en débattre. Il n'est qu'à tomber sur des personnes de mauvaise foi qui peut empêcher la discussion.

Mme Laure Dexcidieux, ingénieur du GREF, chargée de mission des fonds européens au SREA de la DRAF Nord-Pas-de-Calais

Je participe également à la création du Comité régional de l'agriculture raisonnée (CRARQUE), et je souhaite poser une question plutôt fonctionnelle : dans les arrêtés dont nous disposons concernant la composition de ces comités, les chambres d'agriculture ne sont pas mentionnées. Cela me paraît assez aberrant, car il s'agit tout de même des points de diffusion et de retour des expériences. Le seul moyen de leur permettre d'intervenir est de les placer dans le collège des personnalités qualifiées. Je ne comprends donc pas pourquoi elles ne sont pas explicitement mentionnées. Est-ce normal ?

Le deuxième point est que je m'adresse actuellement à différentes personnes afin de désigner des représentants qui siègeront à cette commission. Le problème est que nous allons leur dire ce qui est écrit dans le décret : " Le Comité fera des rapports sur l'agriculture raisonnée dans la région ". Cela me semble peu précis, peu mobilisant et peu motivant. A mon avis, le Comité ne s'arrêtera pas à cette seule tâche.

Peut-être serait-il intéressant de développer son action afin de mobiliser les personnes qui le constituent, et que celles-ci ne nous reprochent pas de n'être utilisées qu'au cours de réunions ou pour la rédaction de rapports, lesquels ne se baseront peut-être même pas sur des faits réels.

M. Luc Guyau, président de l'APCA

Les chambres d'agriculture sont totalement partie prenante, et j'y reviendrai cet après-midi. Mais il ne faut pas selon moi précipiter les choses. Dans un premier temps, nous mettons la machine en route, et nous voyons ensuite comment elle fonctionne. Nous examinerons plus tard comment tout réajuster au niveau des régions.

Il ne faut tomber dans l'excès qui consiste à ne parler de l'agriculture raisonnée qu'en terme de structures ; le plus important est avant tout le développement sur le terrain, que tout soit mis en route de façon cohérente.

Les chambres d'agriculture souhaitent bien sûr être présentes, et si n'obtenons pas des fonctions actives au sein des commissions, nous serons actifs sur le terrain, ce qui est l'essentiel.

M. Joël Limousin, président de la FDSEA de Vendée

Ma question s'adresse à M. Garnier de l'UIPP et porte sur la récupération des bidons des produits non utilisés. Dans mon département, nous avons lancé ce type d'action depuis des années. Elle est appréciée, et nous constatons une montée en puissance, y compris sur les bâches plastique, etc.

Malgré tout, il s'agit d'un véritable casse-tête financier. Vous avez cité ADIVALOR, et nous venons de comprendre à qui tirer les oreilles afin d'obtenir quelques subsides financiers.

Je retiens cette volonté de moyens. Mais il va en falloir plus si nous voulons convaincre les agriculteurs d'améliorer leurs pratiques. Qu'il s'agisse de ces déchets dans les emballages ou de bidons à vider, ces réalités font partie du quotidien des agriculteurs.

M. Frank Garnier

Vous réclamez donc de l'argent pour les bidons. Je vous remercie d'avoir posé cette question, car elle est extrêmement importante pour nous. Paris ne s'est pas fait en un jour. Cette action a d'ailleurs été initiée au niveau de certains départements depuis plusieurs années.

Nous avons participé à la création de la société ADIVALOR. Elle a deux missions essentielles : récupérer les emballages vides, les transporter et les recycler, mais aussi s'occuper de la récupération des produits non utilisés ou périmés, et les détruire.

Pour ces deux missions, il était tout d'abord nécessaire de mettre en place toute une organisation. La volonté était partagée par plusieurs acteurs de la filière, et cette organisation a été créée sous la forme d'une société.

Le financement de celle-ci a été assuré par l'industrie dans sa phase pionnière, et l'industrie a décidé que pour chaque litre produit dans un emballage plastique, une contribution était versée à cette société ADIVALOR afin de financer le développement du circuit, les études de faisabilité, puis les circuits de récupération, de recyclage, et de destruction.

Nous souhaitons à présent monter en puissance, et il me semble que cela va dans l'intérêt de tous. L'objectif d'ADIVALOR est de pouvoir recycler la majorité des emballages vides à terme de trois ans, ce qui va effectivement poser un problème de financement.

Sur ce point, nous sommes prêts à apporter une contribution supplémentaire, mais tout le monde doit tirer la machine dans le même sens. Il me semble que la distribution s'est également engagée à fournir des ressources, à savoir des moyens et de la logistique. Cela permettra la mise en place de points de collecte centralisés de ces emballages vides à certaines périodes de l'année. Ensuite, nous les achèverons afin de les recycler ou de les détruire. Derrière tout cela, d'autres idées sont en préparation concernant le financement, notamment celle de taxer les activités polluantes. Pourquoi ne pas engager des démarches afin qu'une partie de ces taxes puisse être utilisée au recyclage de ces emballages ? Au sujet de l'industrie de la protection des plantes, nous avons décidé de contribuer financièrement à l'organisation et à la gestion de cette société avec la quasi-totalité des partenaires de la filière.

Vous avez raison de souligner que vont se poser des problèmes de financement lors de cette rapide montée en puissance, mais il me semble que nous en rencontrerons d'autres. Au sein de l'UIPP, une équipe de permanents contribue, dans le fonctionnement d'ADIVALOR, à résoudre ces problèmes. Mais nous ne serons pas trop de tous dans cette résolution.

M. Daniel Carlier

Effectivement, tous ces problèmes de récupération de bidons ou de plastiques (je pense notamment aux bâches plastiques et aux vides-sacs) ne sont pas résolus dans tous les départements.

Je vous ai précisé précédemment que des opérations étaient mises en place au sujet des bidons plastiques, mais sur les bâches plastiques et les plastiques en général, il existe de réels problèmes.

Concernant les bidons, ne serait-il pas possible de mettre en place un système de couleurs pour leur utilisation ? Tous les désherbants pourraient être dans des bidons verts, les insecticides dans des bleus, les fongicides dans des jaunes, etc. Cela éviterait de confondre les différents produits.

M. Frank Garnier

Vous avez raison, une standardisation doit être mise en place. Des réflexions sont en cours, et cela fait partie des missions de l'UIPP que de réfléchir à l'évolution de ces emballages afin de les rendre plus pratiques, plus simples d'utilisation, mais également afin que l'on puisse les vider, les rincer et les détruire. Des travaux portent donc également sur les matières à utiliser.

Nous devons examiner de nombreuses pistes au sujet des emballages, car de nombreuses innovations sont à développer au niveau des matériaux, tant plastiques que papier ou carton sur lesquels nous travaillons de plus en plus, au niveau des formes, des couleurs, des modes opératoires. C'est également l'une des missions de l'UIPP que de travailler sur des emballages totalement recyclables et consignables.

M. Serge Martin-Pierrat, agriculteur FARRE, Hérault

Je souhaite également poser une question à M. Garnier concernant ce problème des emballages. Actuellement, dans notre secteur, la récupération de plastiques n'a lieu que deux ou trois jours dans l'année. Lorsque les agriculteurs manquent le jour consacré à cette récupération, que font-ils des emballages ?

D'autre part, qu'envisagez-vous dans l'avenir au sujet de tous les emballages non récupérés, c'est à dire de tous les sacs ?

Les déchetteries sont désormais au courant qu'une récupération est mise en place. A terme, on va nous refuser le recyclage par déchetterie de tout ce qui n'est pas actuellement prévu par la filière de récupération. Nous sommes donc face à un problème : nous n'avons pas le droit de les détruire, et à terme les déchetteries n'en voudront plus. Qu'envisagez-vous pour les sacs, en particulier papier, dans lesquels des produits restent obligatoirement à l'intérieur puisqu'il s'agit de granulés ?

M. Frank Garnier

Pour l'instant, nous nous sommes attaqué au problème le plus urgent et le plus crucial, c'est-à-dire les emballages plastiques. Ils constituent l'essentiel des volumes d'emballage, et cela constituait donc pour nous la priorité des priorités. Vous avez raison de souligner que nous sommes dans la phase pionnière de développement de l'organisation des circuits de collecte et de toute la logistique des possibilités de recyclage et de destruction. Dans cette phase pionnière, l'ensemble des acteurs de la filière s'est mobilisé, mais il s'agit de circuits logistiques lourds, complexes, et nos partenaires de distribution acceptent de pouvoir mobiliser leurs équipes quelques jours dans l'année afin de centraliser et permettre de transporter ces produits en masse.

Lorsque cette récupération sera généralisée, nous pourrons envisager au sein d'ADIVALOR l'organisation de circuits logistiques de collecte et de transport plusieurs fois dans l'année. Vous devez comprendre que nous n'en étions justement qu'à cette phase pionnière de développement, qui n'était pas simple et dans laquelle de nombreux acteurs se sont lourdement investis. Aujourd'hui, nous passons réellement dans la phase opérationnelle, et je pense que dans les mois qui suivent, dans les campagnes à venir, vous disposerez de collectes plus nombreuses.

Le deuxième volet sur lequel nous pourrons travailler lorsque la société ADIVALOR aura totalement rôlé son mode de fonctionnement sur le recyclage des emballages plastiques, consistera à s'attaquer aux autres emballages, mais également d'essayer de trouver des solutions permettant des recyclages les plus simples possibles de certains types d'emballage, comme les emballages papier ou carton. Actuellement, un emballage carton renfermant à l'intérieur une outre comportant une simple petite pochette plastique de quelques grammes permet, lorsque celle-ci est enlevée, de considérer le suremballage carton comme un déchet banal.

Toute une réflexion est en cours sur la suite de ce projet, débuté depuis quelques années. Il faut savoir que ce type d'opération de recyclage à l'échelle nationale n'est pas une mince affaire. Elle a non seulement lieu à l'échelle nationale, mais est également diffuse sur l'ensemble du territoire français. Il s'agit donc d'une opération logistique extrêmement complexe à mettre en place. Pour l'instant, le fonctionnement d'ADIVALOR dans cette phase de montée en puissance est considéré comme très satisfaisant. Nous entendons désormais passer réellement à la phase industrielle.

M. Michel Quenet

Je suis attaché de direction aux relations extérieures pour Champagne Céréales. A ce titre, je rencontre assez souvent le monde agricole, de même que le monde non agricole et de nombreuses professions, qu'il s'agisse de l'enseignement ou de ceux qui le reçoivent. Je suis souvent soumis à différentes questions.

Je souhaite donc apporter une petite réflexion et poser deux questions. Lorsque l'on parle de santé humaine ou animale, cela ne pose aucun problème ; il est par contre souvent choquant d'aborder les produits phytosanitaires ou les pesticides. L'UIPP a publié un très bon document à ce sujet, mais le fait de mieux communiquer sur les produits de santé végétale et de savoir en parler permettrait certainement de mieux faire passer les choses au niveau des non-agricoles.

Ma deuxième remarque s'adresse à M. Carlier et concerne l'objection qui nous est souvent faite au sujet des taux de nitrates. La limite admissible est de 50 milligrammes dans les eaux. Nos différents interlocuteurs nous font la remarque, à l'issue d'interventions des professeurs Apfelbaum et Tibiana au Sénat, de Jean-Louis L'Hirondel au CHU de Caen, du symposium de médecine agricole, du docteur Testud à Tours à l'hôpital Edouard Herriot, que ce seuil de 50 milligrammes est beaucoup trop bas, et qu'à ce jour, aucune innocuité explicable n'a été découverte. Toutes les études de cancérogenèse animale se sont révélées négatives, de même que celles portant sur les séquelles au niveau du nourrisson. L'European Service of Environment Forum indique que ce seuil est inadapté et l'OMS, la Commission européenne, l'US National, le Research Council concluent « à l'innocuité des nitrates alimentaires et à l'inadéquation de la réglementation actuelle. »

Dans une enceinte comme la nôtre, n'est-ce pas le bon moment pour reposer la question des justes normes, et ce afin de ne pas faire passer l'agriculteur pour un pollueur ou pour quelqu'un que l'on accuse de tous les maux uniquement parce que la norme est mal adaptée. Peut-être n'en savons nous-mêmes pas suffisamment au sujet des normes ? Peut-être ai-je un déficit de connaissances à ce niveau ?

M. Daniel Carlier

J'ai tout à l'heure parlé de qualification avec Quali'Terre, et d'agriculture raisonnée. Mais il semble évident que certaines personnes souhaitent évoluer vers la certification. Il existe déjà des certifications de production établies par filière, et quelques agriculteurs veulent aller au-delà avec la certification de leur exploitation.

Même s'il ne s'agit pas aujourd'hui du sujet du débat, il semble évident que lorsque l'on gravit une marche, celle qui suit n'est pas toujours aussi simple à franchir dans ce processus.

M. Gilles Thévenet

Je rejoins totalement votre analyse et je suis d'accord avec vous sur le fait que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent par rapport à la toxicité humaine afin de relativiser le risque que représentent les nitrates.

En plus de l'alimentation humaine et animale, le problème des nitrates se pose également par rapport à la qualité des eaux. Il nous est plus difficile de remettre en cause la norme de 50 milligrammes visant les eaux de consommation. Ce problème des nitrates dans les eaux doit également être pris en considération au niveau de la prolifération d'un certain nombre d'algues (sans chercher à savoir si la responsabilité incombe aux nitrates ou au phosphore), car il s'agit d'une dégradation des eaux vis-à-vis de leurs fonctions autres qu'alimentaires, comme l'esthétique.

Mais vous avez raison, il est important de rappeler en permanence cette norme, et de se poser la question de sa pertinence vis-à-vis des risques non avérés de toxicité humaine, en particulier par rapport aux adultes. Il reste quelques problèmes vis-à-vis des organismes plus jeunes, mais ils demeurent effectivement très relatifs. Nous assistons à de nombreuses prises de position sans débat formel. Je pense personnellement que les nitrates sont une composante indispensable de la vie. De là à ce qu'une norme, qui plus est européenne, soit remise en cause, il y a un monde, mais ce n'est pas parce qu'elle est difficile que la réflexion ne doit pas être engagée.

M. Olivier de Lagarde

Je sais que des scientifiques de l'INRA ou d'ailleurs sont présents dans cette salle. Peut-être souhaitent-ils intervenir à ce sujet ?

Sur ce thème, je souhaite d'ailleurs poser une question à Patrick Bouron. La moitié du référentiel de l'agriculture raisonnée est consacrée au respect de la réglementation déjà existante. Cela signifie-t-il que les agriculteurs ne respectent pas la législation déjà en vigueur ?

M. Patrick Bouron

Il s'agit d'une question très politique, Monsieur de Lagarde. D'une façon générale, la procédure est claire pour les agriculteurs qui se sont engagés dans des démarches qualité. Les référentiels sont très bien suivis et les contrôles donnent à ce jour entière satisfaction.

Derrière cette question se cache la préoccupation suivante : comment mettre en place l'agriculture raisonnée ? Comment pratiquer les contrôles ? Je pense que tout cela sera évolutif, mais il s'agira, entre les structures relais et tous ceux qui interviendront sur le terrain, comme le réseau FARRE, d'apporter une véritable mobilisation. Le succès dépendra de la mobilisation de l'ensemble des opérateurs, des agriculteurs et de leur volonté de s'impliquer dans ce domaine.

Je vous ai indiqué précédemment que dorénavant, tous les organismes certificateurs en France qui ont décidé d'opter pour la certification de l'agriculture raisonnée apporteront leur concours auprès de ce dispositif, car il s'agit de lancer une opération et de la gagner.

M. Bernard Guidez

Concernant la partie réglementaire du référentiel, soit 45 mesures sur 98, tout ceux qui possèdent le permis de conduire savent que les limitations de vitesse en France sont 50, 90 et 130 km/heure. Qui les a toujours respectées ? Si vous

deviez repasser le code aujourd'hui, je pense que nous aurions des surprises. Je sais que je ne serais pas parmi ceux qui répondent juste à 100 %. De plus, on ne vous demande pas de répondre correctement à toutes les questions du code pour l'obtenir.

Cela signifie que la partie réglementaire du référentiel est là tout d'abord afin que les agriculteurs aient conscience de son existence. Il ne faut pas avoir honte de le dire. Ils savent qu'elle existe, mais ils ne connaissent pas exactement ce qui la compose. Cela permet de la relire et de dire : « Tiens, je n'avais pas pensé à cela. Puisque c'est réglementaire, je vais le respecter. » A partir de maintenant, tout le monde va respecter les limitations de vitesse, et il y aura beaucoup moins d'accidents.

Mme Christiane Lambert, présidente de FARRE

Je souhaite revenir à l'histoire et au pourquoi de l'introduction dans le référentiel de ces points réglementaires. Le débat a eu lieu pendant deux ans au sein du Conseil supérieur d'orientation, et la question s'est très souvent posée de savoir si nous devions le faire.

Certains pensaient qu'il fallait d'abord rappeler tous les éléments réglementaires et les consigner dans un document à disposition des agriculteurs. Vous imaginez la bible illisible que cela aurait pu représenter.

Lors de débats, nous nous sommes aperçus que des représentants d'associations de protection de l'environnement ou d'associations de consommateurs demandaient que soient inscrits, à l'adresse des agriculteurs, les engagements réglementaires. La réglementation agricole était méconnue, y compris de l'extérieur. Très souvent, d'ailleurs, tant lors de rencontres dans nos exploitations que dans des articles de presse, des demandes de respect de faits réglementaires nous sont adressées. Qui peut ici loyalement se vanter de respecter à la lettre la totalité des réglementations ? Il ne s'agit pas d'un constat d'échec général, mais cela en est peut-être un de la voie réglementaire qui n'a pu contrôler la totalité des lois, règles, dispositifs et réglementation mise en place.

Nous comptons donc plus sur le volontariat, car il existe un aspect pédagogique dans l'intérêt qui existe à respecter telle réglementation ou telle bonne pratique. De plus, les deux se bonifient. C'est donc cette voie qui a été retenue, ce dont pourront témoigner ceux qui siègent au CSO. Nous avons fait le choix d'introduire dans le référentiel ce rappel pédagogique de la réglementation, en plus des bonnes pratiques qui s'additionnent et se bonifient par interaction.

M. Olivier de Lagarde

Merci. Je souhaite rebondir sur cet aspect pédagogique, et peut-être poser une question à Daniel Carlier concernant la formation des agriculteurs.

En lisant les documents, on s'aperçoit que les agriculteurs FARRE sont globalement assez jeunes, ce qui est une très bonne chose. Mais que fait-on des « vieux » ? Attend-on qu'ils meurent ? !

M. Daniel Carlier

Tout d'abord, dans le réseau FARRE, il n'y a ni jeunes ni vieux, mais uniquement des agriculteurs motivés. Lorsque l'on adhère au réseau, on participe à des séminaires de formation sur la communication, auquel j'ai personnellement assisté, ce qui permet de mieux communiquer vers le public auquel nous nous adressons.

La formation est aujourd'hui indispensable. Comme je l'ai déjà expliqué, nous sommes en train de changer de métier, et nous devons nous débattre avec nombre de nouvelles choses. Les agriculteurs ne pourront pas tout régler seuls, et toutes les filières vont devoir se serrer les coudes afin de mieux faire comprendre que les plantes ne poussent pas que de l'air et du temps, mais qu'il est nécessaire de les nourrir.

Nous parlions tout à l'heure des pesticides. Aujourd'hui, les mots à utiliser dans notre communication sont ceux qui décrivent les produits destinés à protéger la plante et à la nourrir. Dans la formation, il est évident que tous les agriculteurs ne vont pas pouvoir, d'un coup de baguette magique, s'adapter et relever tous les défis imposés.

Je suis personnellement dans ce cas au niveau de mon exploitation. Je crée un centre de formation car des élèves du lycée agricole, mais également de nombreuses personnes extérieures au monde agricole, notamment des clubs service, que ce soit le Rotary ou le Lion's, souhaitent s'informer. Lorsqu'ils viennent sur l'exploitation, je souhaite qu'il s'agisse d'un lieu de rencontre, de convivialité. Ils assistent à une partie théorique, puis une partie pratique au cours de laquelle nous nous rendons sur le terrain afin d'expliquer les choses. Un an plus tard, ils se souviennent de ce qu'ils ont vu et de ce que nous leur avons dit.

Vous pouvez tenir les plus beaux discours dans une salle : si la personne en face de vous pense l'inverse de ce que vous dites, vous ne la convaincrez pas. Mais lorsqu'on l'emmène sur le terrain pour lui montrer concrètement notre action, par exemple au sujet des nitrates, les choses sont différentes. Je conserve toujours quelques portions de champ non traitées à l'azote, afin d'expliquer et de montrer que les plantes donnent alors des produits de très mauvaise qualité et impropres à la consommation humaine et animale. Cela leur permet de comparer avec une plante qui a été normalement nourrie, sans dégrader l'environnement. nous expliquons les outils d'aide à la décision dont nous disposons et de quelle manière un agriculteur peut gérer son exploitation en tenant compte de toutes les décisions qu'il doit prendre. Nous expliquons également en quoi consiste l'agriculture raisonnée, ce qu'est le réseau FARRE, etc.

Les citoyens sont malheureusement coupés du monde agricole et ont généralement perdu toutes ces valeurs : ils ne savent plus qu'une vache doit avoir un veau pour produire du lait, par exemple. Cela faisait encore l'objet d'une conversation hier soir avec mon ami Gérard. Nous mangions avec une femme cultivée, puisque responsable dans un service de télécommunications. Dans tous ces domaines, elle était inculte, et nous étions fiers de pouvoir lui apprendre des choses.

M. Gilles Thévenet

Il faut redonner du sens au métier d'agriculteur. Il doit désormais être diététicien car il doit nourrir ses plantes selon des dosages très précis. Il doit être plus ou moins secouriste-infirmier car il les soigne lorsqu'elles sont malades ; mécanicien lorsque la machine tombe en panne ; et gestionnaire car il faut bien vivre. Nous avons parlé d'agriculture de précision, et l'agriculteur est un peu horloger. Par ailleurs, il est également mari et père de famille.

Le métier d'agriculteur est certainement l'un des plus beaux, l'un des plus nobles, et il doit être remis en avant. La fonction de production est évidemment de nourrir les hommes, et il ne faut pas oublier qu'elle est prioritaire.

Jeunes ou vieux, compte tenu de toutes ces exigences, le niveau de formation de nos partenaires agriculteurs ne cesse de progresser. L'enseignement français, qu'il soit agricole ou agronomique, est l'un des fleurons au niveau européen. Les agriculteurs que nous rencontrons aujourd'hui dans les chambres, dans les formations, etc., sont ainsi de par leurs qualités, tout à fait à même de mettre en place cette agriculture raisonnée. Même si cela peut sembler grandiloquent, je tiens à dire merci aux agriculteurs.

M. Pierre-Éric Rosenberg, directeur de l'Espace rural et de la forêt au ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

En tant que fonctionnaire, je suis nécessairement interpellé par la question très directe que vous posez, à savoir : les agriculteurs respectent-ils ou non la réglementation ?

En appui de ce que disait Christiane Lambert précédemment, je voudrais souligner qu'en réalité l'agriculture raisonnée est presque un changement de philosophie dans l'approche de l'agriculture et des relations de celle-ci avec l'environnement.

Faisons le constat de ce qui s'est passé lors des dernières décennies : prise de conscience environnementale et développement de toute une réglementation environnementale. On a considéré qu'à chaque fois qu'un problème était posé, il fallait ajouter une petite couche de réglementation. Dans les zones les plus difficiles, les plus intensives, les couches réglementaires se sont donc multipliées.

Il faut aujourd'hui constater que toutes ces couches réglementaires ne sont pas respectées. En tant que fonctionnaire, je réponds donc à votre question : non, une grande partie des agriculteurs ne respectent pas à la lettre la totalité de la réglementation existante.

Ce constat nous a conduit à changer notre fusil d'épaule et à penser que ce n'est pas en ajoutant de la réglementation que nous parviendrons à faire respecter celle qui existe. C'est en faisant en sorte que le monde agricole lui-même soit le moteur de son évolution, et non plus la victime de cette bureaucratie si souvent décriée que l'évolution sera possible. Le changement de philosophie est donc d'admettre qu'il appartient aux agriculteurs de faire évoluer leurs pratiques dans un contexte nouveau, non plus seuls mais en concertation avec leurs partenaires.

C'est selon moi la seule manière de faire en sorte que le métier d'agriculteur continue de leur appartenir dans une relation de confiance avec leurs partenaires.

Mme Corinne Bitaud, RITMO

Je travaille pour un CRITT, un centre régional d'innovation et de transfert de technologies, spécialisé sur les matières organiques.

Ma question concerne le processus de qualification. J'ai compris ce matin que des structures relais doivent intervenir dans ce processus de qualification, et que les chambres d'agriculture seraient peut-être concernées. J'ai par ailleurs cru comprendre que les chambres d'agriculture sont des structures au service des agriculteurs et présidées par eux. Ma question est donc d'ordre technique : quels moyens se donneront les chambres d'agriculture afin d'être des évaluateurs indépendants ?

Mme Dominique Brinbaum

Comme cela a été dit précédemment, les conditions à remplir sont très précises pour être effectivement structures relais. Elles figurent dans les textes réglementaires, et si les chambres d'agriculture souhaitent se positionner comme structures relais, elles devront répondre point par point à l'ensemble des conditions posées par les textes réglementaires, sachant, et il ne faut jamais l'oublier, que la décision de s'appuyer sur une structure relais appartiendra bien entendu aux organismes certificateurs, lesquels pourront décider de réaliser eux-mêmes, en direct, sans s'appuyer sur les structures relais, ce qu'on appelle les évaluations techniques ou les audits de qualification.

Intervention dans la salle

Ma question s'adresse à Mme Brinbaum. Dans un exposé très œcuménique, elle a donné quelques conditions de succès : la transparence, si nécessaire à notre économie de marché ; elle a par ailleurs rappelé la progressivité, car il est nécessaire de donner du temps au temps. Vis-à-vis du consommateur qui doit trouver son chemin afin de faire son choix, n'y a-t-il pas d'autres aspects à envisager ? Est-il possible de simplifier ?

A l'intérieur de toutes ces démarches, dont vous avez souligné les différences, et que vous souhaitez rapprocher, comment chercher la complémentarité ? Comment simplifier le choix du consommateur par l'agriculture raisonnée ?

Mme Dominique Brinbaum

Il est vrai qu'aujourd'hui, les différents dispositifs sont complexes, ce que les consommateurs eux-mêmes reconnaissent. Si nous voulons faire vivre la complémentarité entre les différentes démarches, il faut tout d'abord rappeler, ce que j'ai mis en lumière au sujet des différences, que l'agriculture raisonnée n'est pas une démarche en matière de produits. Elle donne des garanties sur les pratiques agricoles.

Ensuite, la question sur la simplification est déjà posée indépendamment du débat sur l'agriculture raisonnée, tant par rapport à l'ensemble des signes officiels de qualité qu'à celui des démarches existant aujourd'hui sur le marché.

Du point de vue des conditions de l'articulation, il me paraît essentiel de clarifier le contenu des différents référentiels et de bien distinguer dans ceux-ci ce qui ressort de la bonne pratique agricole, sans lien direct avec le produit, des pratiques et des conditions de production qui apportent effectivement un plus aux consommateurs en matière de produits.

Il s'agit d'un travail considérable techniquement, car les référentiels sont multiples, et complexe car derrière celui-ci se cachent des logiques qui se sont développées et qui sont parfois portées par des intérêts commerciaux.

C'est pourquoi j'ai mis en avant la nécessité de prendre du temps. Ensuite, concernant la clarification de l'étiquetage, il convient de laisser l'agriculture raisonnée à son niveau. Une mention informative sur les produits sous réserve de la traçabilité est nécessaire, mais l'ensemble des mentions qui donnent aux consommateurs des garanties sur le produit, et qui sont des mentions certifiées, doivent être réservées aux signes de qualité et d'origine.

Mais la complexité existe indépendamment de l'agriculture raisonnée. Le point primordial est de ne pas en ajouter.

Mme Laure Dexidieux

Je tiens à réagir sur la réponse apportée par M. Guyau à ma question et également à faire une remarque plus générale.

Je ne suis pas agricultrice, mais nous savons tous que de nombreux organismes sont concernés par l'agriculture. La mise en place de l'agriculture raisonnée va nécessiter des partenaires, d'après ce que préconise le projet. Parmi ces partenaires, les services déconcentrés tels que DDAF ou DRAF étaient cités.

Ces services ont une réputation de lourdeur car ils doivent respecter des échéances et des textes. On m'a expliqué que les structures ne suffisent pas, que les hommes sont importants. Or, je suis la seule représentante des services déconcentrés du ministère de l'Agriculture. Aucune autre DRAF ou DDAF n'est présente.

Je tiens à souligner que le travail des hommes est nécessaire. Certains sont disponibles, mais nous ignorons les questions qui posées à ces organismes pour fonctionner, même s'ils en ont la volonté. Suite à ma première question, nous avons été critiqués sur notre manière de fonctionner. Mais nous n'y pouvons rien, nous devons respecter les arrêtés. Je suis fonctionnaire, et je suis obligée de parler ainsi. Ma deuxième question n'a même pas été traitée. Que l'on me dise au moins à qui m'adresser. M. Rosenberg aurait pu me répondre.

M. Pierre-Éric Rosenberg

Je répondrai rapidement car il me semble qu'Hervé Gaymard, notre ministre de l'Agriculture, répondrait mieux que moi à cette question. Sur le fond et au-delà des termes que vous venez d'employer, il s'agit d'une question forte, qui concerne la mobilisation de l'ensemble des partenaires, y compris ceux de l'État. Nous avons déjà parlé précédemment des partenaires du développement des chambres d'agriculture, de l'ensemble des structures qui œuvrent afin que l'agriculture fonctionne et évolue. Je pense donc que les services extérieurs du ministère, comme les structures professionnelles, doivent apprendre à évoluer et à travailler selon de nouveaux modes plus participatifs.

Je ne répondrai pas aux questions très précises qui viennent d'être posées. Je le ferai en dehors de la salle afin que nous puissions gagner du temps, mais je pense que cette évolution concerne aussi bien les services de l'État que ceux des collectivités territoriales, ainsi que les services liés de manière plus privilégiée au monde agricole lui-même.

M. Olivier de Lagarde

Merci de votre réponse. Merci également de votre participation. La journée est loin d'être terminée puisque cet après-midi doit avoir lieu une table ronde à l'issue de laquelle vous aurez à nouveau la possibilité de poser de nombreuses questions.

Nous allons maintenant entendre Christiane Lambert et Hervé Gaymard.

Mme Christiane Lambert

Monsieur le Ministre, monsieur le Député européen, Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, mes chers amis, vous êtes nombreux et issus de régions et d'horizons différents ; je vous en remercie. Je forme le vœu que cette journée studieuse, comportant un programme riche, nourrisse notre motivation et nous permette d'avancer vers une agriculture de progrès et de conviction.

En ce début d'année, je tiens tout d'abord à vous présenter à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite, tant pour que pour vos proches.

Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir accepté notre invitation, et bienvenue à ces 6^e Rencontres de l'agriculture raisonnée, dans cette belle et grande maison des Sciences, de la Culture et de la Paix.

Sachez, Monsieur le Ministre, qu'en participant à cette journée, vous adressez un signe fort et un formidable encouragement à tous ceux qui, dans notre forum, s'engagent et œuvrent depuis maintenant dix ans afin de promouvoir

et de faire reconnaître une agriculture responsable et généreuse qui réponde à la fois aux exigences économiques et aux attentes de la société.

Sachez également, Monsieur le Ministre, que votre venue suscite une grande attente et un grand espoir, car vous ne vous êtes pas encore beaucoup exprimé sur ce dossier de l'agriculture raisonnée depuis votre prise de fonction.

Quelques mois après la sortie du cadre réglementaire, votre engagement et celui de votre ministère s'avèrent donc déterminants, tout d'abord pour donner au dispositif toute l'impulsion dont il a besoin afin de se mettre en place concrètement sur le terrain, mais également pour inspirer une politique agricole européenne en mal de repères.

Monsieur le Ministre, FARRE fêtera cette année son dixième anniversaire. C'est en effet en 1993, soit un an après Rio, le sommet de la terre et l'engagement vers le développement durable, qu'un petit groupe de responsables, mandatés par leurs organisations professionnelles, ont eu l'idée géniale de créer le Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement.

A l'époque, les pères fondateurs, Luc Guyau pour la FNSEA, Jean Thiault pour le ministère de l'Agriculture, lequel fut le premier président, mais également Roger de Lorenzi pour la protection des plantes, ont cherché à résoudre une équation à double inconnue : comment faire en sorte que l'agriculture reste un secteur économique à part entière avec des acteurs qui puissent vivre dignement de leur métier, sans pour autant nier les demandes de la société et compromettre l'avenir de la planète en utilisant ses ressources de manière inconsidérée et en altérant les milieux.

La réflexion a débouché sur la création d'une structure originale, interprofessionnelle et sans but lucratif, chargée d'agir sur l'état d'esprit, la responsabilité et le comportement des agriculteurs, et ce afin qu'ils adhèrent à une nouvelle démarche appelée agriculture raisonnée.

A ce stade, je tiens à saluer la mémoire de mon prédécesseur, Alain Forni, dont le charisme est encore dans nos esprits. Merci à Christine, son épouse, d'être à nos côtés aujourd'hui.

A la différence des Anglo-Saxons qui l'ont dénommée agriculture intégrée, ils ont préféré le terme « agriculture raisonnée » afin d'éviter toute confusion avec l'intégration des agriculteurs par leur amont économique.

La suite, Monsieur le Ministre, j'ai envie de vous dire que vous l'avez devant vous : ce sont les 1 100 membres de notre association d'obédiences diverses, dont les 380 fermes de démonstration, réparties dans 60 départements, qui forment aujourd'hui le premier atout de notre organisation, le Réseau.

C'est volontairement que je commence par ce point, car FARRE est tout d'abord une aventure humaine. Nous ne tenons pas notre force d'une super structure nationale ou de nos statuts, mais de la personnalité de chaque agriculteur FARRE qui, par ses pratiques et sa capacité à aller au devant des autres, est capable de démontrer sur son exploitation aux décideurs, aux leaders d'opinion, élus, journalistes, responsables d'associations, représentants des pouvoirs publics, mais également à ses collègues agriculteurs que l'agriculture raisonnée fonctionne, qu'il ne s'agit ni d'une usine à gaz, ni d'une solution à tous les maux de l'agriculture, mais d'une démarche de progrès accessible et reproductible.

Pour mieux les caractériser, je dirais que les agriculteurs FARRE sont des passeurs de frontière, comme disent les poètes, passeurs d'une génération à une autre, passeurs d'un modèle agricole à un modèle comportemental.

Je profite de votre présence pour leur tirer un coup de chapeau, et remercier chacun d'entre eux pour la perpétuelle remise en cause qui les anime, pour leur volonté de progresser en se formant afin de pouvoir communiquer et convaincre avec professionnalisme du sérieux de leurs pratiques pour un meilleur respect de l'environnement. Ils montrent ainsi que les agriculteurs assument pleinement leurs responsabilités écologiques.

Un grand merci à vous tous, car c'est grâce à vous que nous pouvons dire que FARRE, c'est la communication par la preuve.

Le forum est le deuxième atout de notre structure. Nous y sommes très attachés, car il s'agit d'un terme chargé de sens qui, étymologiquement, signifie « place publique », c'est-à-dire l'endroit physique où l'on débat, où l'on échange avec l'autre. FARRE n'est rien d'autre que cela, un lieu de débat interprofessionnel où l'on cherche des solutions ensemble, et non des boucs émissaires ailleurs.

Le dialogue est partie constituante de notre culture, et nous le voulons constructif, animé par la volonté de mieux se connaître afin de mieux se comprendre.

La composition de notre conseil d'administration est à l'image de cette volonté de fédérer l'ensemble des parties prenantes qui agissent auprès des agriculteurs, de l'amont à l'aval, de la sélection variétale à l'égal.

En effet, nous ne serions pas crédibles, et nos débats tourneraient court, si nous étions un club élitiste, porté par je ne sais quelle idéologie consanguine. Nous tenons notre force de notre capacité à interpeller et à dialoguer avec tous les partenaires.

Avec le syndicalisme, jeune et aîné, qui doit, en véritable chef d'orchestre, batailler dur pour convaincre ses adhérents de s'abstraire de la dictature de l'urgence. La tâche est difficile, et dans le contexte de crise et de morosité ambiant, il sera nécessaire de faire valoir le pragmatisme afin d'améliorer les imperfections du dispositif.

Avec les chambres d'agriculture, qui avec leur réseau et dans le cadre de leur mission d'établissement public, doivent repenser l'organisation du conseil auprès de l'agriculteur dans une approche plus horizontale afin de relever ce formidable défi de développement.

Avec les organismes économiques, qui doivent comprendre que les garanties supplémentaires apportées par les pratiques raisonnées peuvent s'ajouter aux garanties déjà existantes sur le produit, donnant ainsi une plus grande valeur aux produits mis en marché.

Avec l'agro-industrie, car de nombreux progrès restent encore à réaliser, et l'agriculture raisonnée est un formidable turbo poussant les firmes à repenser les modèles, les services et les moyens qu'elle mobilise sur la recherche, plus particulièrement en agronomie, alimentation animale, chimie, emballage, comme l'a montré le débat de ce matin.

Avec les partenaires de l'aval, et particulièrement la grande distribution, avec laquelle nous ne cessons de développer nos collaborations pour construire de réels partenariats contractuels dans le droit fil des engagements pris en votre présence, Monsieur le Ministre, afin de sortir de la crise et du rapport de forces déséquilibré.

Avec les consommateurs et les associations environnementales, enfin, qui au travers d'un dialogue franc et constructif nous poussent à rechercher des pratiques toujours plus vertueuses.

Le troisième et dernier atout de notre structure est notre conseil scientifique, véritable creuset d'idées et d'initiatives dont la mission est d'asseoir notre crédibilité et notre indépendance par une validation scientifique des actions que nous mettons en place. C'est ainsi qu'ont été publiés, dès 1999, des auto-diagnostics environnementaux permettant aux agriculteurs de procéder à une évaluation annuelle de leurs pratiques par rapport à l'environnement. De même, notre conseil scientifique a été à l'origine, dès janvier 2000, de la publication du socle commun de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement, première proposition pour prendre en compte la globalité de l'exploitation dans toutes ses fonctions, pour la définition de l'agriculture raisonnée.

Guy Paillet, que je remercie de son assiduité à nos colloques, l'avait qualifiée dans son rapport de proposition la plus aboutie. Elle a ensuite alimenté les réflexions du CSO aux côtés d'autres initiatives telles que Quali'Terre ou les contributions des instituts techniques.

Au moment où nous changeons de président du Conseil scientifique, permettez-moi de souligner la richesse et la qualité du travail réalisé sous l'impulsion de Claude Gleizes. Celui-ci ne peut être des nôtres aujourd'hui car se déroule en ce moment même son élection en tant que président de l'Académie d'agriculture de France. Nous sommes très fiers de cette promotion, je le félicite pour cette belle et légitime reconnaissance et lui témoigne toute notre gratitude pour le travail accompli au service du réseau FARRE et de l'agriculture raisonnée.

Je souhaite à Gilles Thévenet, en le remerciant d'avoir accepté la présidence, beaucoup de réussite dans les différents travaux qu'il mènera avec le Conseil scientifique. Chacun a pu apprécier la qualité de sa prestation et la richesse des projets qu'il souhaite conduire avec un conseil scientifique élargi.

Enfin, je ne peux pas achever ces remerciements sans saluer l'engagement de Jean-Marie Mutschler, notre ancien directeur, lequel a fait valoir ses droits à la retraite depuis novembre dernier, après dix ans d'intense activité pour développer FARRE. Nous aurons l'occasion de lui souhaiter bon vent ce soir, mais je voulais, devant vous, souligner la trace qu'il laissera dans notre organisation.

Monsieur le Ministre, j'en ai terminé avec les éléments que je souhaitais rappeler devant vous afin de vous démontrer que les 1 100 membres de notre organisation ont une réelle capacité d'action et d'entreprendre qui donne à FARRE une terre d'avance, laquelle peut s'avérer utile dans la période qui s'ouvre, tant les enjeux qui nous attendent sont importants. Il s'agit de ce dont je souhaiterais vous parler maintenant.

Je ne sais pas si vous connaissez ce compositeur tchèque, Smetana, qui a écrit une belle symphonie, la Moldau. Elle raconte comment une petite source de montagne, comme il en existe certainement dans votre beau département, Monsieur le Ministre, réussit, après bien des efforts, à devenir ce fleuve puissant et majestueux qui traverse Prague avant de se jeter dans l'Elbe. En l'écoutant ces derniers temps, je me disais que l'agriculture raisonnée, qui a pris sa source dans l'esprit pionnier de quelques visionnaires, avait encore beaucoup d'obstacles à franchir avant de couler à flots continus.

Certes, de grosses difficultés ont déjà été levées ou contournées, et le débit s'épaissit de jour en jour, notamment depuis le travail conjoint mené par l'administration et la profession qui nous a permis, au sein du CSO, de construire le premier ouvrage réglementaire qui officialise la démarche.

Pour autant, vous le savez, Monsieur le Ministre, nous sommes encore loin d'avoir irrigué la majorité des esprits. Pour y parvenir, nous devons passer à une seconde phase et construire d'autres ponts afin de canaliser les énergies et de relier d'autres rives. Peut-être nous faudra-t-il également ériger quelques barrages afin de réguler ou éviter la complexité administrative.

Le premier pont à construire doit l'être avec la société. Plus aucune profession ne peut en effet s'exempter d'un travail en profondeur sur son utilité collective, c'est-à-dire sur la création de valeurs qu'elle partage avec le reste de la société.

Hier, cette création de valeurs s'exprimait quantitativement et sur des besoins vitaux. Aujourd'hui, c'est autant la composante immatérielle qui fait la satisfaction du client, la qualité de vie, la santé, le bien-être, le plaisir. L'acte d'achat pour le consommateur est donc de plus en plus un acte citoyen que nous ne pouvons ignorer.

Face à cette évolution, interrogeons-nous d'abord sur la façon d'agir plutôt que de subir. N'ayons pas peur de regarder au-dessus de la haie pour voir comment font les autres secteurs de l'économie.

Prenons l'exemple du logement : dans les années 60, on a construit et investi des sommes considérables afin d'édifier des barres de HLM car il fallait d'abord loger tous ceux qui souhaitaient travailler en ville à moindre coût. C'était l'heure du fonctionnalisme, comme disent les observateurs, pour loger vite et bon marché.

Trente ans après, avec une allumette et quelques bâtons de dynamite, leur démolition est mise en scène en quelques minutes afin de reconstruire à côté un habitat plus espacé, plus humain, parce que l'attente sociale s'est modifiée avec l'élévation du niveau de vie.

Fait-on pour autant le procès des architectes ou des ministres de l'époque ? Non, Monsieur le Ministre. C'est exactement la même chose pour le secteur agricole. Nous ne pouvons pas nous exclure d'une orientation plus qualitative de l'agriculture, car si nous n'agissons pas dans cette direction, la dynamite sera fournie par la grande distribution, laquelle nous imposera des standards de production, ou par votre administration, qui recèle d'imagination lorsqu'il s'agit de renforcer la réglementation.

Avec l'agriculture raisonnée, nous avons la possibilité d'opérer ce virage en douceur, et l'opportunité de prouver par l'enregistrement de nos pratiques et l'intervention d'un organisme certificateur que notre activité économique répond au principe de transparence qu'exige la société pour qu'elle nous renouvelle sa confiance, et qu'elle le prouve par son acte d'achat.

Le deuxième pont doit être construit avec les agriculteurs eux-mêmes et leurs partenaires pour fédérer les énergies et simplifier le dispositif. Tout se passe en effet comme si nous avions aujourd'hui à faire à deux poussées contraires qui risquent de perturber l'édification de notre dispositif. D'un côté, certains courants de pensée caricaturent l'agriculture raisonnée comme le faux nez d'une logique productiviste, au motif que la démarche est volontaire et que le cahier des charges n'est pas assez exigeant. De l'autre, la critique met en évidence l'élitisme du référentiel, et dénonce une machine à exclure pour le plus grand nombre d'agriculteurs.

A FARRE, nous prenons ces critiques très au sérieux car elles révèlent un déficit d'explications, et mettent en évidence certains points du dispositif à parfaire, même si nous savons que tout changement comporte sa part de mélancolie, comme se plaît à le dire Jean Salmon.

Il nous semble donc nécessaire d'appuyer la fiabilité du pont sur trois piliers afin de réussir notre ouvrage et de convaincre.

Le premier pilier est celui de la crédibilité. Il ne sert en effet à rien de monter sur sa chaise et de crier : « Agriculture raisonnée ! Agriculture raisonnée ! », car le pire serait d'en rester à un concept intellectuel et de brandir le terme comme un nouveau totem sans retrousser nos manches.

Ne nous leurrions pas, le travail est immense et notre responsabilité est importante car nous allons rapidement devoir démontrer aux parties prenantes la crédibilité du dispositif que nous mettons en place et donc afficher des résultats tangibles.

Grâce au référentiel opposable aux tiers et répondant aux attentes des consommateurs, nous allons pouvoir prouver ce que nous faisons en toute transparence.

A ce stade, je voudrais souligner la convergence de notre approche avec celle qui se met en place dans les agences de notation en réponse au développement durable et qui, au-delà des seuls critères financiers, évaluent la capacité des entreprises à faire face à la globalité de leurs engagements.

La récente rencontre que nous avons eue avec les dirigeants de Vigéo, l'agence de notation présidée par Nicole Notat, débouchera d'ailleurs sur des travaux en commun.

Le référentiel et le dispositif de qualification sont le résultat d'un consensus patiemment construit en deux ans de concertation avec de multiples parties prenantes. Il peut donc représenter une réponse crédible aux attentes de la société.

De grâce, ne le dénaturons pas.

Le deuxième pilier est celui du pouvoir d'orientation. Nous ne pouvons en effet nous plaindre d'être les mineurs de fond de la chaîne alimentaire, et ne pas saisir l'occasion qui nous est offerte pour tenter de retrouver une place plus légitime au sein des filières. L'agriculture raisonnée doit permettre à l'agriculteur de reconquérir du pouvoir économique en stoppant l'inflation des cahiers des charges maison.

Mais ne nous berçons pas d'illusions. Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, le double challenge sera de consolider nos débouchés, et simultanément, dans une négociation filière par filière, de reprendre de la valeur ajoutée dans chacun des maillons. La question de sa répartition sera toujours âprement discutée, mais les consommateurs sont de plus en plus nombreux à l'accepter à condition qu'elle récompense les efforts des producteurs, et ne se perde pas en chemin.

Pour réussir, les agriculteurs ont donc besoin de leurs partenaires économiques. C'est pourquoi, avec les coopératives et dans une dynamique collective, nous sommes d'accord pour que la logique de qualification se fasse prioritairement par bassin de production, mais il faut pour cela qu'elles acceptent d'ouvrir leurs cahiers des charges afin de les relire à la lumière du référentiel (afin que nous puissions proposer des dispositifs simples, complémentaires et sur lesquels pourront se construire des plans marketing).

Le troisième et dernier pilier est celui de la communication.

La mise en place d'une communication puissante est indispensable à deux niveaux. D'une part, vers le secteur agricole, car la sensibilisation des principaux acteurs en est encore à ses balbutiements et il nous faudra du temps et des moyens importants afin d'y parvenir. Toutes les bonnes volontés seront accueillies. D'autre part, cette communication doit être dirigée vers la société, qui depuis les crises sanitaires ou environnementales réclame un maximum d'informations sur les processus de production, de transformation et de commercialisation.

Il convient donc de s'organiser afin de répondre à cette attente, et d'utiliser l'agriculture raisonnée pour passer d'une communication défensive à une communication offensive de découverte. Le témoignage précédent de M. Carlier l'a parfaitement montré.

Sur ce point, Monsieur le Ministre, je ne peux m'empêcher de souligner le savoir-faire de notre organisation, le dynamisme de nos comités départementaux et le professionnalisme des agriculteurs FARRE pour réussir ce challenge de la communication.

Ainsi, ne pourrions-nous pas mobiliser une partie des moyens que vous avez réussi à débloquer pour le fond de communication afin de mettre en place une véritable campagne de sensibilisation et de promotion de l'agriculture raisonnée en direction des deux cibles que je viens de citer ?

Crédibilité, pouvoir d'orientation, communication : la fiabilité de ces trois piliers est un gage de réussite, Monsieur le Ministre, mais un certain nombre d'interrogations subsistent, auxquelles nous allons donc devoir répondre rapidement pour passer de la phase conceptuelle à une mise en œuvre opérationnelle. C'est sur ces interrogations que je souhaite maintenant attirer votre attention.

La première interrogation concerne directement votre ministère. En effet, cela fait maintenant huit mois que les décrets sont publiés et, comme nous le verrons cet après-midi, même si des divergences d'appréciation demeurent, il n'existe aucun maillon faible dans l'adhésion de nos partenaires à l'agriculture raisonnée. Tous sont en ordre de marche afin d'intervenir sur le terrain.

Ils n'attendent que le signal de départ, Monsieur le Ministre, c'est-à-dire la mise en place de la Commission nationale agriculture raisonnée, laquelle aura pour première mission d'agrèer les organismes certificateurs, de valider la composition et le travail des commissions régionales et de préciser les modalités des audits sur la base du référentiel. J'espère, Monsieur le Ministre, que vous pourrez nous apporter des réponses concrètes sur ce point.

La deuxième interrogation concerne l'étiquetage. Nous avons absolument besoin que le décret communication soit publié rapidement, pour faire savoir à nos clients et faire reconnaître par le marché les efforts réalisés par les agriculteurs et l'ensemble de la profession. Sur cette question, Monsieur le Ministre, ne vous laissez pas impressionner par des discours alarmistes et réducteurs indiquant que je ne sais quelle France du nord souhaite dévaloriser l'image des produits certifiés de celle du sud. Ceci est d'autant plus absurde qu'il existe de belles A.O.C. dans le nord Pas-de-Calais ou en Picardie.

Il s'agit là de faux procès, car en aucun cas l'agriculture raisonnée ne doit aboutir à la création de nouveaux signes de qualité. L'exposé précis de Mme Brinbaum a parfaitement clarifié les choses. Il est vain d'édicter des interdictions pour défendre telle ou telle chapelle. Les deux démarches s'additionnent, mais ne s'opposent pas.

Il est vrai que l'étiquetage va imposer une traçabilité sans faille, laquelle sera plus ou moins difficile à réaliser selon la nature et la composition des produits. Mais avons-nous le choix ? Acceptons-nous le risque de ne pas satisfaire les consommateurs favorables à cet étiquetage ? Acceptons-nous de laisser la grande distribution imposer ses propres marques pour sélectionner ensuite des producteurs référents afin de mieux les contrôler ? Non, ce serait une dérive dangereuse que nous n'acceptons pas.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, pourquoi repousser à janvier 2004 la date d'étiquetage, alors que fleurissent déjà les mentions les plus fantaisistes dans les rayons ? Ne soyons donc pas timides en France, alors que bien d'autres pays européens (l'Allemagne, la Grande Bretagne, l'Autriche) ont déjà fait ce choix de la mention sur les produits.

La troisième interrogation porte sur l'accessibilité de la démarche pour le plus grand nombre d'agriculteurs. Si, avant toute chose, notre dispositif doit être crédible, il faut aussi que très rapidement, nous soyons en mesure de démontrer que le paquebot agricole est en train de changer progressivement de cap et qu'un nombre d'agriculteurs de plus en plus important rentre dans la démarche.

Un gros travail d'accompagnement et de simplification doit donc être réalisé car l'obligation d'enregistrement risque d'entraîner une surcharge administrative. Proposons aux agriculteurs des documents simples, utiles, pédagogiques et des outils informatisés qui communiquent entre eux, c'est-à-dire qui évitent aux agriculteurs d'enregistrer plusieurs fois les données, et ils les adapteront !

Il ne faut pas non plus minimiser les efforts qui doivent être produits par les agriculteurs, que ce soit pour la formation, dans des domaines nouveaux, pour la réorganisation du travail dans les exploitations ou pour les coûts de certains investissements pour répondre aux engagements du référentiel.

Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, un véritable plan d'accompagnement doit être mis en place, comme pour chaque virage qualitatif opéré par l'agriculture. Comme cela avait été le cas dans les années 60, lorsqu'il fallait généraliser la comptabilité en agriculture, il s'agit cette fois, en quelque sorte, de mettre en place une comptabilité matière dans nos exploitations.

La dernière interrogation est plus fondamentale, car plus politique. Elle concerne la Politique agricole commune. Nos deux derniers colloques avaient mis l'accent sur la dimension européenne, et nous avons pu constater les différences d'approches des différents pays. Un important travail au sein de notre organisation européenne, EISA, a permis un rapprochement des positions et a débouché sur une publication d'un codex commun de l'agriculture raisonnée en janvier 2000. Sa reprise, quelques mois plus tard par la FAO témoigne de sa crédibilité.

En fait, nous ne voulions pas être victimes de la même ambiguïté que nos collègues de l'agriculture biologique, avec autant de cahiers des charges que de pays. Aujourd'hui, certains pays avancent très vite, boostés par des crises sanitaires ou environnementales, ou soucieux de démarquer leur production intérieure, dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Mais, la France est la première à avoir donné un cadre réglementaire pour protéger la démarche.

Il nous importe de savoir quel contact vous avez établi, ou allez établir dans les mois qui viennent, avec vos homologues européens, afin d'harmoniser les dispositifs de l'Union européenne.

La perspective d'une politique rurale renforcée, lors des prochaines réformes, appelle des propositions nouvelles, permettant de répondre aux objectifs déjà connus au plan environnemental, sanitaire, de sécurité ou de bien être des animaux. Il s'agit aussi probablement d'une anticipation indispensable au vu des discussions de l'OMC qui intègre déjà, depuis Doha, des éléments non commerciaux, tels que l'origine ou les garanties sanitaires.

Sans minimiser la difficulté de la négociation, face à un projet Fischler étrié dont la seule proposition de découplage total viderait le sens du métier d'agriculteur, il faut réfléchir à des propositions alternatives, en choisissant le bon tempo, car le terme de la clause de paix est connu et fixé à fin 2003.

Sur ce sujet, Monsieur le Ministre, nous connaissons votre détermination dans les négociations et nous vous soutenons. Monsieur le Ministre, pour conclure, je dirai que la mise en place d'une agriculture durable et compétitive est une chance pour le 3^e millénaire. C'est une chance pour les agriculteurs de retrouver un sens dans leur métier, en valorisant à nouveau leurs liens avec le territoire et l'environnement. C'est une chance pour l'agriculture de sortir de l'impasse stratégique dans laquelle elle était enfermée, en lui proposant un nouveau cadre d'adaptation en accord avec la société. C'est une chance pour notre pays d'inspirer à nouveau la politique européenne, que nous voulons forte et ouverte sur le monde.

Nous comptons donc sur vous, Monsieur le Ministre, pour prendre le dossier à bras-le-corps et, comme nous, faire vôtre cette citation de Goethe : « Faire un avenir meilleur avec les éléments élargis du passé. »

Je vous remercie.

M. Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Monsieur le Président du Conseil de l'agriculture française, cher Jean-Michel Lemétayer, Monsieur le Président de l'Assemblée permanente des chambres d'Agriculture, cher Luc Guyau, Madame la Présidente du réseau FARRE, chère Christiane Lambert, Mesdames, Messieurs, merci de m'accueillir en ce lieu et de me donner l'occasion, en ce début d'année, de m'exprimer sur un sujet qui nous est cher.

C'est également l'occasion pour moi de souhaiter à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les meilleurs pour l'année nouvelle : mes vœux personnels et nos vœux collectifs pour la vision commune que nous partageons pour une agriculture durable et ambitieuse.

Il est vrai, chère Christiane Lambert, qu'après maintenant six mois au ministère de l'Agriculture, je n'ai pas encore eu l'occasion de m'exprimer explicitement à ce sujet. Le travail n'a pas manqué : l'agenda européen, avec la revue à mi-parcours dont nous reparlerons ; ce qui se passe actuellement et ce qui va se passer dans le cadre des négociations devant l'Organisation mondiale du commerce ; sur le plan intérieur, tous les problèmes que nous connaissons dans nombre de nos filières et qu'il faut résoudre ; et enfin tous les sujets qui sont le lot naturel d'un ministre, les problèmes budgétaires et les dossiers à prendre en compte.

Depuis six mois, je n'ai pas l'impression d'avoir chômé. Ces six mois ont été utiles, tant pour le nouveau ministre que pour toutes celles et ceux qui s'impliquent sur ce dossier de l'agriculture raisonnée, pour faire le tri entre l'essentiel et l'accessoire, dissiper les craintes ou les malentendus et afin de prendre ensemble les meilleures décisions pour l'agriculture raisonnée.

Après plusieurs années au cours desquelles les agriculteurs et les consommateurs ont parfois été désorientés et malmenés par des crises sanitaires, par des procès d'intention, nous souhaitons tous faire une pause. Il convient parfois de s'arrêter afin de regarder d'où l'on vient et pour savoir où nous souhaitons aller. Je crois que ce début d'année 2003, de ce point de vue, est particulièrement important dans ce domaine.

Il nous faut nous battre encore et toujours afin de restaurer un climat plus serein, afin d'assurer aux paysans un revenu digne et aux consommateurs une alimentation toujours plus saine. Pour ma part, j'entends y consacrer toute mon énergie, tant au plan interne qu'au plan international, tout simplement parce que ce combat que nous menons ensemble est frappé d'une cause juste.

En France, l'alimentation présente une importance particulière dans notre culture et dans nos vies. C'est pourquoi notre agriculture ne peut être réduite à une simple activité de production de matière première, de minerai ou d'une économie de cueillette. Elle est dans notre pays un facteur d'identité, de cohésion et nous pensons que notre agriculture doit nous rassembler, et non nous diviser. C'est la raison pour laquelle, au-delà de sa formidable diversité, j'ai toujours plaidé pour l'unité de l'agriculture française.

Nous atouts sont considérables. Ils doivent être préservés et constituer le socle sur lequel nous nous appuyerons afin de répondre aux attentes de nos concitoyens pour une sécurité sanitaire des aliments accrue, un meilleur respect de l'environnement et de nos ressources naturelles et la sauvegarde de l'équilibre de nos territoires. Mais nous savons bien qu'au-delà de l'unité dont j'ai parlé, notre agriculture est très diverse.

Agriculture périurbaine, agriculture de montagne, des grandes cultures, de petites exploitations, des cultures de plein champs ou des cultures sous serre, de l'exploitation forestière : nous disposons d'une diversité que nous devons pleinement prendre en compte. Elle exige précisément des modes d'action adaptés.

Le développement durable, dont vous avez parlé, est une préoccupation dont le Président de la République a rappelé l'importance récemment, et que nous devons tous respecter car il conditionne le maintien des équilibres de la planète. Dans cet effort, l'agriculture doit prendre sa part et tenir toute sa place. De ce point de vue, je suis convaincu que l'enseignement, la formation permanente, la recherche, et je le dis devant le président de l'INRA, sont appelés à jouer un rôle majeur.

J'entends que notre réseau d'enseignement agricole, dont vous connaissez l'implantation dans nos territoires ruraux, puisse pleinement contribuer à la diffusion du savoir et des techniques qui la sous-tendent. Mais cette action seule n'aura pas d'efficacité si d'autres initiatives ne sont pas prises, qui engagent à terme tous les agriculteurs. Celle de l'agriculture raisonnée y contribuera.

Madame la Présidente, au moment où FARRE fête son dixième anniversaire, je voudrais saluer l'esprit visionnaire des pionniers que vous avez cités à l'instant.

Au début des années 90, au terme de réflexions prémonitoires sur les pratiques agricoles et environnementales, sur le contrat et sur le pont qui doit unir notre agriculture et les consommateurs, ainsi que sur les rapports que les agriculteurs doivent entretenir avec notre environnement, ils ont décidé d'unir leurs approches pour constituer ce réseau, dont vous avez mieux que quiconque fait la présentation.

Cette démarche n'était pas isolée. D'autres initiatives étaient à l'époque prises ici ou là : Quali'Terre, la norme pommes de terre raisonnées, production de fruits intégrés, charte production de céréales, etc. Plus récemment, plusieurs enseignes de la grande distribution ont développé une importante communication sur le concept d'agriculture raisonnée sans que cette notion ne soit véritablement définie et précisément expliquée aux consommateurs.

Je considère donc que l'État est dans son rôle lorsqu'il prend l'initiative d'organiser ce débat au sein du Conseil supérieur d'orientation de l'agriculture. Il s'agit du lieu privilégié de cette concertation et, au terme d'un débat riche, contradictoire et finalement plus consensuel qu'on ne pouvait, à l'époque, le pressentir, l'État s'est appuyé sur ces réflexions dans la rédaction du décret et des arrêtés fondateurs.

Dans son discours de Rennes du 23 avril 2002, le Président de la République a dit son attachement au principe de sécurité alimentaire, de prévention des risques naturels et de respect de l'environnement. Ces objectifs sont partagés.

J'observe néanmoins que parfois, comme vous l'avez souligné, les modes opératoires peuvent diviser. Près de huit mois après la publication des premiers textes relatifs à l'agriculture raisonnée, le débat n'est pas clos. Sur le terrain, il se développe ici où là avec une certaine vigueur. Ici, au sein d'un grand nombre d'organisations agricoles locales, au sud comme au nord, ce débat fait parfois florès, de même que dans les différentes filières ou chez les opérateurs agroalimentaires. Au niveau des associations de consommateurs existe également un débat riche et fécond.

Depuis mon arrivée, j'ai énormément écouté et rencontré ces partenaires, à la fois au ministère, mais surtout sur le terrain, dans les 25 départements que j'ai déjà visités. Je crois qu'il est important d'avoir pu prendre le temps de cette réflexion.

L'enjeu, bien évidemment, ne fait pas débat. Rassurer le consommateur, moraliser les pratiques, sécuriser les opérateurs, reconnaître les pratiques des agriculteurs sont une ambition et un défi que nous voulons relever avec vous.

Le mode opératoire choisi repose sur le volontariat des agriculteurs et sur une logique d'initiative qui vient valoriser les efforts accomplis dans le cadre des relations entre l'agriculture et ses clients. Cet outil repose sur l'adhésion des agriculteurs et la reconnaissance par les consommateurs et la société des efforts accomplis. Cette démarche volontaire est encore trop souvent méconnue, ou parfois même insuffisamment comprise.

Je sais néanmoins les efforts que vous déployez tous et particulièrement vous, Christiane Lambert, mais également Marie-José Nicoli que je salue et à qui je souhaite un prompt rétablissement, ainsi qu'à Jean Salmon ou à M. Malaterre.

Le référentiel de l'agriculture raisonnée constitue un socle commun à toutes les productions. D'une part, il présente pour les opérateurs une base solide sur laquelle ils peuvent fonder des démarches propres à chaque produit, qu'il s'agisse de ses caractéristiques ou de son mode de production. Je souhaite à cet égard, comme vous, mais mieux vaut le dire deux fois plutôt qu'une, que toute confusion soit évitée avec les politiques d'identification de la qualité et de l'origine. Mais ce sont à celles et à ceux qui sont parmi vous porteurs de ces politiques qu'il revient de trouver l'articulation la plus pertinente entre une démarche spécifique à chaque produit, d'une part, et, d'autre part, une démarche globale qui concernera l'exploitation. Si j'en juge par leur cahier des charges, certains m'en semblent déjà très proches.

Le référentiel offre, par ailleurs, aux organismes de conseil et de développement une référence commune pour l'élaboration de leurs actions. Il va leur permettre d'aider les exploitations à se situer par rapport au référentiel et à se mettre en conformité avec ces exigences et de ce point de vue, tous les outils qui œuvrent en faveur du développement agricole auront un rôle très important à jouer avec, bien évidemment, les chambres d'Agriculture.

Dans le monde de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services, la certification ISO 14 000 a déjà conquis ses lettres de noblesse ; elle ne concerne pourtant qu'environ 5 % des entreprises. Celles qui ont franchi ce pas ont fait l'expérience de retour sur investissements rapides. Cette démarche leur a permis d'améliorer leur méthode, de remettre en cause leur pratique, en un mot, de faire des économies plus substantielles que l'investissement requis pour parvenir à la certification.

Le référentiel agricole n'existant pas dans la démarche ISO 14 000, la démarche agriculture raisonnée vient palier cette carence. Je ne doute pas que les agriculteurs qui feront le choix de la qualification en retireront les bénéfices attendus, et je peux les assurer de mon plus complet soutien dans cette entreprise.

Je voudrais vous dire, Madame la Présidente, suite à la question que vous m'avez posée, que je signerai le décret sur les conditions d'utilisation du qualificatif agriculture raisonnée très rapidement, dès que la Commission européenne m'aura transmis sa réponse, ce qui devrait intervenir très prochainement et après que le Conseil d'État l'aura examiné, comme il en est ainsi de tous les décrets.

Sachez qu'il s'agit d'un sujet que j'ai encore évoqué avec la Commission européenne à la fin de l'année dernière, dans les couloirs d'autres négociations qui concernaient la pêche. Je souhaite sur ce sujet que nous progressions le plus

rapidement possible afin de signer ce décret qui sera applicable dès sa publication. Je partage complètement votre sentiment d'impatience. Cela ne sert à rien d'attendre d'avantage compte tenu de la confusion ou des atermoiements qu'il est parfois possible de constater.

Je crois avoir compris, dans certaines des consultations auxquelles j'ai procédé, que c'est l'affichage d'une centaine d'exigences qui fonde parfois l'hostilité ou la réserve de certains. Environ 45 % sont d'origine réglementaire, 80 % constituent des conditions préalables à la qualification, et 20 % seulement de ces engagements. Je peux bien évidemment comprendre ces témoins.

La France, on l'oublie trop souvent, est le deuxième exportateur de produits agricoles et le premier exportateur de produits agroalimentaires transformés, mais en multipliant les contraintes bureaucratiques, en accroissant toujours plus le poids de l'État, des impôts et des charges, qui sont autant d'obstacles à notre activité et à notre compétitivité, nous nous obstinons, dans le même temps, à freiner nos efforts, à entraver notre marche et, finalement, à jouer contre nous-mêmes.

Nous avons engagé, comme vous le savez, la réflexion sur la simplification administrative, au sein du ministère. Beaucoup d'entre vous, ici, y sont associés et je voudrais rendre hommage, tout particulièrement, devant le Président Guyau, au rôle que joue l'APCA sur ce dossier de la simplification. Une telle démarche, qui doit aboutir vite, doit faire que nous devons balayer chacune et chacun devant notre porte, qu'il s'agisse de l'État, de l'administration, ou du Ministère. J'ai d'ailleurs bien noté que des agents du Ministère, des services déconcentrés, sont présents dans la salle.

Cette demande vient autant de la part des agents du Ministère que de la part des agriculteurs. L'État doit donc balayer devant sa porte, mais également l'ensemble des partenaires de l'agriculture, les associations et les organisations, car la complexité est parfois le résultat de très bonnes intentions. Il faut donc conserver ces bonnes intentions, mais simplifier et élaguer car il me semble qu'il s'agit de ce que tout le monde attend. Je peux donc vous confirmer l'énergie que je déploie et que je déploierai sur ce dossier.

Enfin, vous avez évoqué, Madame la Présidente, la question de la mise en place de la Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations. Les différentes organisations appelées à désigner leurs représentants m'ont désormais fait connaître leurs choix. Plusieurs d'entre vous ont accepté d'en être membres et je voudrais les en remercier. Sa composition définitive sera très prochainement publiée au Journal officiel.

Je voudrais remercier son président, Antoine Herth. Beaucoup de personnes le connaissent déjà. Il est député du Bas-Rhin. C'est parmi nos jeunes députés l'un des plus talentueux. Il connaît très bien les questions de l'agriculture et je suis sûr que sous sa présidence, nous pourrons avancer rapidement sur ce dossier.

Je voudrais également dire qu'il sera épaulé dans sa tâche par Daniel Perrin, ingénieur général du Génie rural et des eaux et forêts, qui présidera la section agrément des organismes certificateurs, ainsi que par Jean Salmon, vice-président de l'APCA, qui présidera la section examen du référentiel.

Je compte sur la détermination des membres de la Commission, dont vous faites naturellement partie, Madame la Présidente, pour mieux faire partager les enjeux de cette démarche aux agriculteurs et à nos concitoyens et, au vu de l'expérience, me proposer les adaptations qui vous paraîtront nécessaires. Les services du Ministère seront naturellement eux aussi mobilisés à vos côtés.

D'ici l'été, je souhaite que dans chaque région les commissions régionales puissent être mises en place. Ainsi, l'ensemble du dispositif encadrant la démarche agriculture raisonnée sera effectif. Au niveau européen, un dispositif dénommé EUREPGAP et présentant des similitudes avec celui de l'agriculture raisonnée se met en place à l'initiative de la grande distribution. Au-delà des solutions que les acteurs trouveront eux-mêmes, une articulation entre ces démarches doit être mise au point et la Commission nationale sera naturellement le lieu de ces débats.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, dans le cadre de la revue à mi-parcours de la politique agricole commune, la Commission européenne propose un audit des exploitations. La mise en place d'un tel système d'appui aux agriculteurs leur permettant de situer leur exploitation par rapport aux différentes normes applicables, me paraît dans son principe, une bonne chose.

Mais comme le dit un proverbe allemand : « Le diable se cache toujours dans les détails. » Sur ce sujet, il faut donc être extrêmement précautionneux et vigilant. Il faut toujours d'abord clarifier l'objectif poursuivi. S'agit-il d'un outil de contrôle obligatoire pour les exploitations, ou de conseil ? Il pourrait alors concerner l'ensemble des exploitations. Je souhaiterais que sur ces sujets, ainsi que sur d'autres, la Commission nous éclaire rapidement afin que nous puissions prendre position en toute connaissance de causes.

Nous tenons, le 27 janvier prochain, un Conseil des ministres de l'agriculture où cette question sera examinée. A cette occasion, nous demanderons des réponses précises aux questions que nous avons déjà posées concernant l'audit des exploitations. Je le dis devant Joseph Daul qui travaille sur ces sujets au Parlement européen. On s'époumone souvent à poser des questions, nous n'avons pas toujours les réponses, mais il faut persévérer afin de savoir où nous allons.

Mesdames, Messieurs, Madame la Présidente, en guise de conclusion, je tiens à formuler deux ou trois observations.

La première, pour regarder le chemin parcouru depuis dix ans, est d'adresser mes remerciements et mon salut aux pionniers que vous avez cités. Je voudrais remercier, Guy Paillotin qui sur ce dossier, avec toute l'autorité qui est la sienne, a joué et joue un rôle important. Je voudrais également souligner le rôle de la FNSEA, de son ancien président et de son président actuel qui est présent, pour leur engagement de tous les instants sur ce dossier. Je tiens également à rappeler le rôle des Chambres, car il me semble qu'il s'agit d'un travail collectif qui peut nous permettre d'avancer.

Le surlendemain de ma nomination au Ministère, lors de notre première rencontre avec les dirigeants des organisations professionnelles agricoles, j'ai senti que de nombreuses questions demeuraient latentes à ce sujet.

Je ne cache pas que j'avais également de nombreuses questions à poser à propos de ce qui se cache derrière ce mot. Est-ce une certification ? Est-ce un slogan ? Est-ce une usine à gaz ? Est-ce un sauf-conduit pour s'exonérer des procès en sorcellerie dont l'agriculture a fait l'objet une dizaine d'années et plus ? Il ne faut pas se voiler la face. Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, ces questions sont souvent posées.

C'est pourquoi je crois que l'étape à laquelle nous sommes aujourd'hui parvenus ensemble est extrêmement importante afin de clarifier les choses, avec la signature rapide du décret, la mise en place de la Commission nationale et la poursuite de ce travail au niveau européen. Tout cela est extrêmement important afin de dissiper les craintes et les malentendus quand ils existent, de même que pour aller de l'avant. Il me semble que c'est précisément dans cette clarté et dans cette sereine vision des choses que nous pourrions progresser.

Pour reprendre votre comparaison, je ne sais si la Moldau de Smetana sera au rendez-vous, ni si le ruisseau deviendra un large fleuve, mais je crois que vous avez déjà prouvé depuis dix ans que beaucoup de choses ont été réalisées. C'est pourquoi il me semble nécessaire de passer à la vitesse supérieure, chacun dans son rôle.

J'insiste sur ce point car le Ministère a son rôle à jouer et le jouera pleinement. Mais vous le savez vous-mêmes, c'est FARRE, ce sont les organisations professionnelles, ce sont vous, les militantes et les militants de l'agriculture raisonnée, qui sur le terrain ferez que cette belle idée devienne une réalisation concrète.

Ma deuxième observation est que nous sommes depuis plus de dix ans, dans un contexte totalement différent pour la mise en œuvre et la gestion de nos politiques agricoles.

Nous avons connu un premier choc pour notre agriculture française, un choc positif et vertueux, avec la mise en place au milieu des années 60 de la politique agricole commune. Ceux qui se souviennent de cette époque ou ceux qui ont lu ou recueilli les témoignages des acteurs de celle-ci savent, pour reprendre votre métaphore, que cela ne fut pas « un long fleuve tranquille ». Cela fut très compliqué, avec des débats dans les organisations agricoles, dans le monde politique, sans parler des débats à Bruxelles entre les Etats, lesquels furent peut-être plus difficiles et plus rugueux que ceux que nous connaissons aujourd'hui. Cela a constitué une première étape fondamentale.

Depuis maintenant plus de dix ans, nous nous rendons compte que nous sommes entrés dans une autre époque, et que pour la conduite de nos politiques agricoles européennes et nationales, nous devons prendre en compte des débats qui se situent dans d'autres enceintes.

Il y a d'abord l'enceinte du GATT, devenu l'Organisation mondiale du commerce. Vous savez que, jusqu'au début des années 90, l'agriculture ne figurait pas au menu des négociations commerciales multilatérales. Nous savons également que cette réforme de 1992, sur laquelle il y aurait beaucoup à redire, a été la conséquence directe, pour une large part, de cette inclusion de l'agriculture dans les négociations commerciales multilatérales.

Il existe un deuxième facteur. Vous avez parlé de Rio, et je veux aborder cette prise de conscience mondiale des problèmes de l'environnement, du développement durable et de l'équilibre à moyen terme de notre planète. Rio, Johannesburg l'été dernier, c'est toute cette nouvelle résonance, cette nouvelle diplomatie environnementale sur laquelle nous avons parfois du mal à prendre nos marques dont nous devons tenir compte, car il s'agit d'un nouveau mode de délibération, d'une nouvelle approche des problèmes. Et les interactions avec l'agriculture, nos agricultures, sont extrêmement importantes.

C'est pourquoi il ne faut pas avoir peur de tous ces sujets, et qu'il ne faut pas en être absent. Il convient au contraire d'être présents, de travailler, de parler, de faire des propositions, d'écouter, d'essayer de convaincre lors des désaccords car le repli sur soi n'est jamais une bonne stratégie lorsqu'un sujet doit être pris en compte. Il se trouve que j'étais hier l'invité de l'Oxford Farming Conference, et je suis intervenu sur toutes ces questions devant un public dont vous pouvez imaginer qu'il n'était pas acquis d'avance à notre conception de l'agriculture, avec une composante territoriale très développée, et pas seulement une composante productive. J'ai pris conscience de la pente que nous devons remonter sur l'ensemble de ces sujets. Nous aurons en 2003 un agenda particulièrement chargé : le débat sur la revue à mi-parcours de la politique agricole commune ; les négociations devant l'OMC avec une réunion très importante à Cancun au Mexique en septembre, qui sera scandée par les sommets franco-africains et par un rassemblement mondial des jeunes agriculteurs à Paris qui sera très important. Je crois donc que ce pour quoi nous sommes réunis ici est important du point de vue de l'agriculture raisonnée, mais je pense que cette conception nous suppose et nous dépasse à la fois parce qu'il s'agit d'un élément d'enjeu beaucoup plus vaste, à plus long terme, qui concerne directement l'avenir de la politique agricole européenne et française.

Voilà les quelques mots que je tenais à vous dire. Il ne faut pas se cacher que nous avons encore pas mal de chemin à parcourir, même si nous sommes déjà bien avancés.

Je voudrais remercier FARRE, tous ses militants et la première d'entre eux, sa présidente, qui dépense beaucoup d'énergie et de talent sur ce dossier. Il s'agit d'un sujet extrêmement important sur lequel nous devons aller de l'avant.

Je vous remercie.

M. Olivier de Lagarde

Nous allons débiter cet après-midi en débattant de l'adhésion du monde agricole à la démarche de l'agriculture raisonnée.

Avant d'écouter les questions que j'imagine nombreuses, je souhaite lancer le débat par un premier tour de table, afin de connaître la position de nos intervenants par rapport à l'agriculture raisonnée et la manière dont celle-ci se traduit selon eux sur le terrain, c'est à dire savoir si les agriculteurs s'impliquent ou non. Peut-être pourrait-on commencer par Luc Guyau.

M. Luc Guyau

Comment les agriculteurs s'impliquent-ils dans l'agriculture raisonnée ? Je dirai plutôt : comment vont-ils s'impliquer ? Comme cela a été expliqué ce matin, le concept de l'agriculture raisonnée est aujourd'hui assez ancré dans la démarche et la réflexion des uns ou des autres, plus particulièrement dans le cadre du réseau FARRE. Nous avons les critiques, les peurs, et surtout les espérances de nombreuses personnes.

Au niveau des chambres d'agriculture, la première chose que nous faisons au sujet de l'agriculture raisonnée est de la considérer comme le développement des années futures. Si dans les années 60 ou 70 l'axe de développement était un axe économique, de valeur ajoutée, puis de qualité, nous sommes convaincus qu'à l'avenir l'agriculture raisonnée sera la base et la matrice de développement de l'agriculture en général.

Il est vrai qu'il existe de petites tensions sur le terrain. Avec mes collègues de l'APCA, nous avons fait le tour des régions au cours du dernier trimestre de l'année dernière afin de rencontrer les présidents et les directeurs de chambres d'Agriculture. nous avons ainsi mesuré la diversité des appréciations et la diversité des situations, mais au risque de vous surprendre, certains sont contre, d'autres pour bien qu'il existe une unité d'action. Même ceux qui sont officiellement contre s'intègrent malgré tout dans le schéma.

Je connais même un président de Chambre (dont je tairai le nom) qui a annoncé partout qu'il est contre, mais qui a dit à ses salariés : « Nous sommes contre car cela pose des problèmes, mais vous vous mettez au travail. »

Du point de vue des chambres d'agriculture, nous sommes aujourd'hui en ordre de bataille afin que le maximum d'agriculteurs accède à l'agriculture raisonnée. Cela a été expliqué ce matin : il ne s'agit pas d'une orientation d'élite, mais d'une orientation de masse, et tout agriculteur doit pouvoir espérer entrer progressivement dans l'agriculture raisonnée.

Dominique Brinbaum l'a sans doute indiqué ce matin : notre démarche est de faire en sorte que cette action de développement tienne compte de l'acquis, c'est-à-dire de tous ceux qui sont entrés dans une démarche de pratique d'élevage, de label ou autres, et qui ont déjà un minimum de cahier des charges ou de démarches à respecter. Le but n'est en aucun cas de leur dire : « Ecoutez, vous avez bien travaillé, mais tout est annulé et il faut tout recommencer à zéro. » J'ajouterai même que ce sont les agriculteurs qui constituent le vecteur mobilisateur de l'action de l'agriculture raisonnée.

Ceux qui n'ont encore rien fait et qui veulent participer doivent pouvoir le faire, mais il me semble important de mobiliser en premier lieu tous ceux qui ont déjà œuvré dans le sens de l'agriculture raisonnée, car nous avons besoin d'eux dans le cadre du débat qui s'est instauré depuis quelques années vis-à-vis de la société. L'ancien responsable de la FNSEA que je suis peut témoigner des temps durs que nous avons vécus pendant un certain temps. Nous pourrions toujours dire que c'est injuste, mais les coups ont tout de même été portés. Nous avons peut-être des responsabilités, mais les coups portés n'étaient pas toujours justifiés, y compris dans le cadre des crises que l'on qualifie d'alimentaires, lesquelles sont souvent accentuées par des crises médiatiques. Tout cela a fait que les agriculteurs ont douté.

Aujourd'hui, malgré ce doute, il faut parvenir à les convaincre, même si cela ne sera pas simple pour certains. Nous devons aller de l'avant sur ces points afin de nous positionner vis-à-vis de la société, du commerce européen et international, mais aussi pour faire en sorte que les agriculteurs soient vraiment à l'aise. Si certains d'entre eux désespèrent aujourd'hui de l'agriculture, c'est évidemment à cause des crises économiques qu'ils connaissent, mais c'est aussi et surtout à cause d'une crise existentielle, car ils ont travaillé et ont répondu à la demande de la société. Cela a été indiqué ce matin, la société change, elle évolue, et ils ont répondu au mieux. Malgré cela, ils se font traiter d'empoisonneurs, de pollueurs, etc., et certains ne peuvent plus le supporter.

Pour atteindre nos objectifs, deux écueils doivent être évités. Le premier est l'action en ordre dispersé. Si nous envisageons une action de masse, la mise en place de l'agriculture raisonnée ne doit pas être une action concurrentielle entre les organisations professionnelles. Il s'agit d'un service commun à rendre aux agriculteurs, et non un moyen de faire vivre les organisations professionnelles. Il convient d'être clair à ce sujet, car sur le terrain, des questions telles que : « Est-ce que la structure relais ne va pas être un moyen de financer tout cela ? » commencent à apparaître. Dans mon département, nous avons rassemblé les outils économiques, le syndicalisme, la Chambre, le développement, et nous avons discuté.

Pour l'instant, il n'est pas question de structure relais, et l'objectif est que les agriculteurs poussent le plus loin possible à titre individuel et à titre collectif la démarche afin d'accéder directement à l'organisme certificateur. Cela ne veut pas dire qu'un coup de pouce ici ou là ne sera pas nécessaire.

Le deuxième point est que nous avons parlé d'agriculture raisonnée, et le Ministre a également abordé ce matin la question de la simplification administrative. L'agriculture raisonnée ou la simplification administrative ne doivent pas être des moyens de déresponsabiliser les agriculteurs. L'agriculteur doit rester maître de sa destinée dans ce domaine,

car ce n'est pas le dossier de l'agriculture raisonnée qui est important, mais plutôt les cinq ans après la qualification. Et ce n'est pas le technicien de la Chambre, du centre de gestion ou d'ailleurs qui sera tous les jours dans l'exploitation afin de faire en sorte que les engagements pris soient respectés. Les agriculteurs doivent donc être pleinement responsabilisés.

Nous disposons d'exemples d'unités professionnelles qui ont réussi pour mener des actions communes, mais également d'exemples pour la responsabilisation des agriculteurs. Je peux vous décrire ce que j'ai vécu dans mon département lorsque la PAC et les déclarations PAC ont été mises en place. Deux attitudes étaient observables. Celle qui consiste à dire : « On demande aux techniciens de l'agriculture ou de l'administration de faire le dossier à la place de l'agriculteur. Ça ne coûterait pas très cher et l'agriculteur est complètement libéré de sa fonction. » L'autre démarche était : « On le fait par la formation et la prise en compte collective des agriculteurs, et ils le déposent eux-mêmes à la DDA. » Et je peux vous dire que cela fonctionne. La Vendée n'est pas un département particulier, mais nous avons 80 % ou plus des agriculteurs qui exécutent leurs démarches eux-mêmes. Cela doit donc être possible.

Au-delà de toute la démarche qui doit être tournée vers l'avenir, la prospective et le développement, il existe un objectif qui pour être atteint suppose de ne pas oublier le type d'agriculture que nous développons.

M. Olivier de Lagarde

M. Lemétayer, vous avez entendu : pas de concurrence entre les organisations professionnelles. C'est Luc Guyau qui l'a dit.

M. Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA

Venant d'un tel homme, nous ne pouvons que tous être d'accord. Je pense que ce n'est jamais de cette manière que l'on gagne, surtout si l'on souhaite être compris des agriculteurs sur le terrain. Ce n'est pas au moment où nous regrettons tous la diminution du nombre d'agriculteurs, qu'ils ne sont peut-être pas suffisamment nombreux dans nos communes qu'il faut appeler à la division. C'est au contraire la solidarité et l'unité qu'il faut envisager.

Auparavant, et prenant la parole au nom de la FNSEA, je veux saluer le travail de Christiane Lambert. La présidence de FARRE lui a été confiée depuis quelques temps, mais elle est également devenue présidente de sa FDSEA, et encore plus récemment administratrice à la FNSEA. Avec les collègues du Bureau, nous avons pensé qu'elle représentait la meilleure responsable que nous pouvions trouver au sein de la FNSEA afin de porter le dossier de l'agriculture raisonnée à Paris et sur le terrain.

Prenant le relais de Luc Guyau, mais surtout dans la responsabilité qui est la mienne, j'ai eu à assumer il y a un an les décisions finales au sein du Conseil supérieur d'orientation. Et c'est dans une démarche volontariste que le président de la FNSEA, accompagné par le syndicalisme jeune et âgé, a soutenu la démarche de l'agriculture raisonnée telle que le dossier nous était présenté au Conseil supérieur d'orientation, ce qui nous a valu depuis la parution des décrets dont il a été question ce matin. Nous attendons par ailleurs la parution d'autres décrets afin que la démarche se mette véritablement en place.

Je me souviens des propos que j'ai tenus ce jour-là. Luc Guyau l'a dit à sa manière, je vais le redire avec la mienne, car si nous devons être solidaires pour mettre en œuvre l'agriculture raisonnée, cela signifie que nous sommes peu divergents et que nous n'avons pas de raisons d'envisager les choses très différemment. Il est clair que nous ne réussirons pas la promotion de l'agriculture raisonnée si elle relève de l'exclusion d'un certain nombre de paysans et, pourquoi pas, comme certains le pensent, du plus grand nombre de nos agriculteurs. La logique d'exclusion n'est pas envisageable, au contraire d'une logique d'entraînement du plus grand nombre. Je serais prétentieux en annonçant que 100 % des agriculteurs seront concernés, mais ce devrait être quasiment cela. C'est dans cette optique que nous avons débattu avec les consommateurs, car c'est bien cette démarche de progrès que nous soutenons au travers de l'agriculture raisonnée. Et une démarche de progrès ne peut pas être une démarche d'exclusion.

Il est donc évident que le développement et la mise en œuvre de l'agriculture raisonnée ne doit pas apparaître aux agriculteurs comme un ensemble de contraintes supplémentaires même si nous savons que le référentiel va au-delà de l'application pure et dure de la réglementation. Mais cela semble normal, car sinon les consommateurs nous diraient : « Vous êtes seulement là pour faire appliquer la réglementation. » Non, la démarche va plus loin que cela, mais elle ne doit pas apparaître comme ne relevant que de contraintes. Son but est de positiver notre métier de producteur de produits alimentaires, de matières premières de base dans certains cas, de produits directement consommables dans d'autres, par exemple les fruits et légumes.

Je crois qu'il faut également savoir tirer des enseignements du passé. J'étais il y a encore peu président de la Fédération nationale des producteurs de lait, et j'ai donc été concerné par les crises sanitaires. La vache folle est souvent évoquée, mais dans le secteur laitier, nous nous sommes toujours tenus prêts et nous avons mis en place une cellule de veille permanente afin de répondre à tous les dossiers connus, listeria et autres, que nous devons être capables d'expliquer.

Mon ex-collègue président de la Fédération nationale bovine le sait, je crois que nous n'étions pas préparés à la première crise en 1996. Nous nous souvenons tous du travail qu'il a dû mener à cette occasion, mais nous n'étions pas suffisamment préparés à répondre aux crises sanitaires dont nous ne sommes jamais à l'abri. Sans doute n'étions-nous pas suffisamment transparents quant à nos pratiques, qu'elles concernent l'élevage (c'était en l'occurrence le cas), l'agronomie, ou toute autre pratique que nous pouvons développer dans la conduite de notre exploitation.

Il est donc évident qu'au-delà de cette agriculture raisonnée, c'est de la transparence de nos pratiques agricoles dont il est question. Ayons le courage d'admettre que la confiance des consommateurs passe par la transparence. C'est pourquoi nous n'avons pas encore totalement confiance dans la distribution, car les adhérents de l'organisation de M. Malaterre ont toujours des difficultés à être transparents sur toutes leurs pratiques commerciales. Ce n'est certes pas le sujet d'aujourd'hui, mais si nous voulons la transparence de la distribution, nous devons également être transparents au niveau de ce que nous faisons dans nos exploitations. Cela ne pourra ainsi plus nous être reproché. Si un nouveau problème devait survenir demain, j'espère qu'en tant que représentants des producteurs nous saurons l'expliquer grâce au fait d'être engagés dans cette démarche. Cela ne doit pas arriver dans un avenir trop proche, mais à plus long terme, j'espère que cela nous permettra de démontrer que l'agriculture raisonnée n'est pas un vain mot, mais une démarche pragmatique et réelle d'un engagement des producteurs à l'égard des attentes des consommateurs.

L'autre point sur lequel je souhaite insister, et que le ministre de l'Agriculture a évoqué ce matin, est que la problématique que nous allons devoir affronter, afin qu'il ne s'agisse pas d'une contrainte et que cela soit valorisant, est que cette démarche ne peut aller de pair avec une politique agricole dont la seule et unique logique est d'atteindre des prix toujours plus bas. Je l'ai également dit à la distribution, car on ne peut pas toujours vouloir plus de qualité, d'environnement, de bien-être animal, et en même temps penser que les prix des produits agricoles et alimentaires seront toujours moins chers. C'est impossible. Notre démarche, qui s'inscrit dans la celle d'une politique agricole, doit également l'être dans une logique de prix de nos produits afin que cela n'apparaisse pas comme une contrainte mais comme une démarche de valorisation de la qualité que nous souhaitons développer sur nos exploitations. Je tiens à insister sur ce point.

En tant que représentants du syndicalisme, nous avons un rôle à assumer qui me semble majeur. Personne d'autre que la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs n'ont des structures locales pour dire aux paysans sur le terrain : « Voilà la démarche dans laquelle nous souhaitons nous engager avec vous. » C'est au travers de notre réseau, en complément de ce que sauront faire les chambres d'agriculture et d'autres structures, coopératives et autres, que nous pourrions entraîner nos agriculteurs sur le terrain dans cette démarche.

Pour répondre à une question plus spécifique qui peut être posée dans le débat de cet après-midi, je pense que nous réussirons si notre réseau s'engage, notamment FNSEA, de par ses structures locales, mais également les Jeunes Agriculteurs au travers de leurs centres cantonaux. C'est pourquoi nous avons développé il y a quelques mois un argumentaire que nous avons présenté et discuté avec l'ensemble de nos collègues présidents de départements, car il est évident que si nous n'avons pas le relais de nos responsables élus de terrain, nous ne progresserons pas à la vitesse qui permettra à l'agriculture raisonnée de prendre toute sa dimension.

C'est dans ce sens que nous devons avancer, et nous devons mobiliser notre réseau. Pour cela, nous devons démontrer qu'il ne s'agit pas d'une démarche d'exclusion, et les chambres d'Agriculture doivent comme nous balayer devant leur porte en matière de simplification administrative, donc de procédures. Cela signifie que la démarche et les procédures doivent être simples pour être comprises par les agriculteurs, mais également pour qu'ils s'engagent facilement dans celles-ci.

M. Olivier de Lagarde

Après cela, j'ai presque envie d'interpeller François Malaterre, car il sait parfaitement qu'il ne repartira pas de cette salle sans que la grande question ne lui soit posée : comment produire toujours plus de qualité pour moins cher ? La grande distribution est-elle prête à payer plus cher les produits issus de l'agriculture raisonnée ?

M. François Malaterre, délégué général de la FCD (Fédération du commerce et de la distribution)

Vous me posez la bonne question. Avant d'y répondre directement, je souhaite rebondir sur ce qu'a dit le président Lemétayer à propos de la transparence. Nous n'avons rien à cacher et nous sommes tout à fait favorables à celle-ci. Dans l'accord que nous avons signé, président Lemétayer, je vous rappelle que nous avons souscrit tout un chapitre sur l'amélioration de la transparence. Pour mettre fin à ces polémiques qui sont parfois tellement passionnées qu'elles ne sont plus réalistes, nous avons également souscrit à la mise en place, avec l'aide des pouvoirs publics qui s'y sont engagés, d'un observatoire des prix, afin de bien connaître la filière.

Vous me posez la question de savoir si nous sommes disposés à payer plus cher. Vous savez très bien que le mécanisme de la rémunération des agriculteurs provient essentiellement de l'équilibre des marchés. J'en veux pour preuve le cours des poireaux qui la semaine dernière valait 30 à 40 centimes d'euro le kilo, et qui a aujourd'hui dépassé la valeur d'un euro. Ce n'est donc pas nous qui établissons les prix dans un sens ou dans l'autre.

Par contre, et cela nous semble extrêmement important, l'agriculture raisonnée est une opportunité qu'il faut savoir saisir pour mieux travailler à structurer les marchés et obtenir la rémunération des efforts supplémentaires qui sont réalisés.

Ceci demande de la contractualisation, du travail, de la bonne volonté réciproque, que nous mettions en commun certains objectifs. Cela existe déjà pour des produits issus de cahiers des charges de l'agriculture raisonnée ou non, et il faut persévérer dans cette voie. Je m'adresse ici au président Lemétayer, mais également à l'ensemble de la salle : nous devons emprunter la voie qui nous est ouverte grâce à un effort supplémentaire, grâce à un effort d'adaptation que font les producteurs en se lançant dans cette aventure en pionniers de l'agriculture raisonnée. Nous ne sommes pas les seuls,

en tant que distributeurs, à devoir saisir la perche qui nous est tendue ; c'est à toute la filière de le faire et ensuite de la décliner suivant les divers types de produits. Nous devons tous profiter de cette chance.

M. Olivier de Lagarde

Je souhaite maintenant entendre Philippe Mangin, car au milieu de ce concert de louanges sur l'agriculture raisonnée, il a peut-être un avis différent à formuler. Il pense en effet que l'agriculture raisonnée impose de nombreuses contraintes aux agriculteurs.

M. Philippe Mangin, président de la CFCA (Confédération française de la coopération agricole)

Je tiens néanmoins à rappeler que nous partageons complètement les objectifs poursuivis, et que nous avons été signataires d'une recommandation du CAF. La CFCA s'y est pleinement associée, et la recommandation a été adressée à tous les acteurs régionaux et départementaux pour pulser cette dynamique d'agriculture raisonnée. Les coopératives sont elles aussi en ordre de bataille pour mettre en place ce dispositif, et le sont d'autant plus que leur mission est extrêmement importante.

Je préside une coopérative céréalière. Que se passe-t-il si au mois de juillet, au cours de la moisson, un de mes adhérent arrive avec une benne de blé et me dit : « Mon exploitation est qualifiée agriculture raisonnée, je ne veux pas que mon blé soit mélangé avec les autres. Que pouvez-vous en faire ? » C'est ainsi que des agriculteurs pourront réagir si nous ne nous mettons pas dès maintenant en mesure d'articuler le dispositif d'agriculture raisonnée avec des démarches produits ou des démarches filières. Les coopératives ont donc une mission essentielle dans ce domaine.

C'est notamment à cause de cette responsabilité que nous soulevons certaines questions. L'agriculture raisonnée doit être accessible au plus grand nombre d'agriculteurs, et ce le plus rapidement possible. Je remercie Christiane Lambert d'avoir souligné ce matin la nécessité de réfléchir en premier lieu par bassins de production. Car si les opérateurs commerciaux ou agroalimentaires se trouvent confrontés à une agriculture raisonnée répartie sous forme de timbres-poste sur le territoire, il est évident que les coûts logistiques de ramassage de ces produits seront supérieurs à la valorisation que nous sommes en mesure d'attendre de cette qualification des exploitations. Nous avons donc l'obligation de travailler ensemble et les coopératives ont un rôle déterminant à jouer dans cette CNARQUE afin que nous puissions trouver la bonne articulation entre ce dispositif, la qualification et le prolongement, et la démarche produit.

J'ajoute, en m'autorisant à interpréter ce point, même s'il mérite d'être relu attentivement, que les propos tenus par le ministre de l'Agriculture ce matin sont de nature à convenir aux coopératives que nous sommes. Si je l'ai bien compris, il nous a invités à nous impliquer sans réserve, à aller de l'avant tout en prévoyant une adaptation, peut-être une simplification, donc de nous inscrire dans une démarche progressiste évolutive. Cela nous convient parfaitement et il s'agit de ce que nous réclamons. Je me félicite également de ses propos concernant l'étiquetage, que nous évoquerons sans doute dans un second temps. Là encore, M. Malaterre, la grande distribution avait exprimé des positions pour le moins inquiétantes au sujet de l'étiquetage au cours des derniers mois. Il était prévu d'autoriser un étiquetage à partir de 2004, dans une période transitoire, même sans traçabilité. J'espère que M. Larmagnac s'est offusqué de cette hypothèse de tromperie du consommateur. J'ai entendu ce matin un ministre déterminé à ce que l'étiquetage puisse s'appuyer sur une réelle démarche de traçabilité. Dont acte, nous nous en félicitons.

M. Olivier de Lagarde

Nicolas Larmagnac, vous vous êtes offusqué ?

M. Nicolas Larmagnac, directeur des relations associatives de l'UFC-Que Choisir

Sur ce point particulier de l'étiquetage, nous n'avions pas réellement de souci. Puisqu'il doit reposer sur une traçabilité complète, nous attendions la parution du décret, et les dates en la matière n'étaient qu'un phénomène d'écriture. Nous faisons confiance aux opérateurs dans la mise en place des éléments de la traçabilité, de même que pour assurer que si les produits étaient étiquetés « issus d'une exploitation qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée », ce soit effectivement le cas.

Puisque vous m'avez donné la parole, je vais me permettre d'évoquer quelques éléments au sujet de l'agriculture raisonnée. Il me semble important, puisqu'il n'existe pas beaucoup d'associations de consommateurs et que nous avons la chance d'intervenir après la publication des textes, de rappeler que ces associations, qui au départ percevaient différemment ce dispositif, se rejoignent pour fonder des espoirs communs sur cette qualification d'agriculture raisonnée.

Le premier élément important est que pour nous l'agriculture raisonnée est une démarche pertinente. Il s'agit en effet d'une démarche globale de gestion de l'exploitation. Au-delà des filières d'excellence produit qui existaient, vous disposez désormais de la possibilité de montrer que vous prenez globalement en compte votre exploitation.

La deuxième point majeur est que l'agriculture raisonnée est une démarche générale. Cela signifie, comme l'a rappelé par Jean-Michel Lemétayer, qu'elle s'adresse à tous. Il existe un effet masse recherché pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux qui est très important. L'agriculture raisonnée peut être un des éléments du levier. Nous avons beaucoup œuvré durant deux ans au sein du CSO pour que cette possibilité d'accès général de tous les exploitants soit reconnue.

Évidemment, certains nous ont dit : « Vous avez évoqué un standard minimum. » Mais standard minimum n'est pas synonyme de standard moins-disant. D'après ce que nous percevons, certains disent : « C'est la base », et d'autres : « Le référentiel est trop élevé ». Cela démontre que nous avons peut-être trouvé un équilibre sur le référentiel qui permettra justement des progrès importants en matière de protection de l'environnement et de transparence dans les modes de production.

Afin de poursuivre sur cet aspect général, je dirais que le schéma est reproductible, c'est-à-dire que chacun peut à son niveau mettre en œuvre l'agriculture raisonnée. Il a d'ailleurs été établi dans ce but.

La troisième point important est qu'il s'agit d'un schéma souhaité à deux niveaux. Il est libre et ouvert, ce qui signifie que c'est à vous, exploitants, de vous y engager. Il est voulu parce qu'il est partagé. Il est certain que nous n'aurions peut-être pas conçu le schéma agriculture raisonnée de cette façon, à l'UFC-Que Choisir et en tant qu'association de consommateurs, si nous l'avions rédigé seuls. Je suis également persuadé que Jean-Michel Lemétayer l'aurait également rédigé différemment. Quant à M. Mangin, nous avons également pu nous rendre compte que son optique est différente.

Ce qui est donc extraordinaire dans ce schéma, c'est qu'il est partagé. Nous nous sommes assis autour d'une table avec les pouvoirs publics, lesquels constituaient le poisson pilote du débat, avec les agriculteurs, les consommateurs, mais également avec des scientifiques, des responsables de l'environnement. Tout le monde a ainsi réfléchi pour produire un document, qui certes est peut-être compliqué. Mais ceci est inévitable lorsque quarante personnes d'horizons différents doivent s'entendre sur un document commun. Le point à souligner est que ce document est partagé. En cela, il s'agit d'une avancée importante pour l'agriculture.

De plus, ce schéma est évolutif, car nous avons fait en sorte qu'il ne s'agisse pas d'un socle figé. Nous l'avons vu, des adaptations sont à réaliser, et il y aura localement des exigences territoriales. Mais il est également évolutif dans la mesure où de nouvelles connaissances, par exemple en matière de molécules, moins polluantes, plus efficaces, plus économiques, peuvent être y être intégrées. Ce schéma est donc évolutif et facteur de progrès, ce qui nous permet, en tant qu'association de consommateurs, d'y trouver beaucoup d'intérêt.

Enfin, je pense qu'il s'agit d'un schéma équilibré car le référentiel l'est lui-même. De ce fait, il est crédible. Nous avons beaucoup travaillé, et je me souviens que nous avons dû affronter des moments difficiles afin de faire en sorte que la qualification agriculture raisonnée soit une qualification donnée par des organismes certificateurs indépendants, extérieurs, et que des contrôles soient effectués. Nous avons eu deux ans de débats, et nous sommes plutôt satisfaits de cet aboutissement.

Maintenant, je tiens à signaler que l'agriculture raisonnée ne constitue pas non plus une recette miracle. Il existe tout d'abord d'autres outils opérationnels, d'autres itinéraires. Il s'agit néanmoins d'une qualification extraordinaire car elle s'adresse au plus grand nombre, et tout le monde est susceptible d'y entrer et de s'y intégrer. Notre objectif est que l'agriculture réponde aux aspirations de la société pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et une meilleure transparence dans les pratiques. Et il me semble que l'agriculture raisonnée peut apporter ces éléments.

Je ne peux terminer mon propos sans parler de la valorisation évoquée par M. Malaterre. Nous l'avons entendu, c'est le fonctionnement du marché qui doit gérer les prix, mais, d'une certaine façon, il a raison : l'agriculture n'est pas hors marché. Qu'est-ce qui fonctionne en matière agricole ? Les relations commerciales et les politiques agricoles. L'enjeu est donc grand, nous avons entendu le ministre, d'autres sont intervenus, et nous devons peut-être réfléchir sur la PAC dans cette optique.

Néanmoins il est normal qu'en tant qu'exploitants, vous demandiez une juste rémunération de vos prix. Je vous rappelle qu'au mois de novembre, lorsque certains d'entre vous ont mené des actions sur le terrain, les associations de consommateurs, et notamment l'UFC-Que Choisir, a évoqué un certain soutien à vos démarches et à vos opérations. Je le dis d'autant plus facilement qu'il n'est pas normal que vous vous plaigniez de prix à la production toujours en baisse alors que nous, consommateurs, sommes toujours confrontés à des hausses de prix. Il existe donc des difficultés dans la formation du prix et des marges, et nous souhaitons une assez grande transparence sans pour autant en revenir à des prix administrés. Si vous avez besoin de notre soutien pour discuter avec les intermédiaires, avec les organismes de filière sur la façon dont les prix des produits agricoles sont établis et la manière dont ils évoluent, nous vous l'apporterons. Nous sommes en mesure d'en parler car lors de nos enquêtes sur le terrain, nous constatons que les prix à la consommation ont plutôt tendance à augmenter, et ce plus fortement que le taux de l'INSEE, tandis que l'on vous rémunère de moins en moins pour vos produits. Nos avis peuvent donc converger sur cette question.

Le dernier point est qu'il n'y aura pas de valorisation sans confiance, et celle-ci ne se décrète pas. La confiance, c'est la transparence et la crédibilité. Vous devez mettre en œuvre la transparence sur le terrain, et la crédibilité s'effectue en fonction du travail des organismes certificateurs, dont nous verrons ce qu'il adviendra. C'est cette valorisation que vous obtiendrez si tout se met correctement en place, si la majorité des exploitants entre dans le schéma agriculture raisonnée. Je vous dis cela d'autant plus facilement que je suis sûr que certains d'entre vous savent que si on ne connaît pas le prix de la confiance, on connaît évidemment le coût de la défiance au vu des crises alimentaires et sanitaires de ces dernières années. Merci.

M. Olivier de Lagarde

Les agriculteurs qui applaudissent les consommateurs, les consommateurs qui soutiennent les troupes de Jean-Michel Lemétayer pour encercler François Malaterre... Vous vouliez d'ailleurs intervenir car vous avez été piqué au vif par les propos de Philippe Mangin.

M. Malaterre

J'ai dit qu'une opportunité était à saisir pour répondre positivement à la question posée par Jean-Michel Lemétayer, mais j'avoue que ce que je viens d'entendre me laisse perplexe. Alors que je m'attendais à un engagement franc et massif, j'ai senti une certaine frilosité, pour ne pas dire perplexité, dans les propos.

Nous n'avons pas parlé des conditions à mettre en place afin que l'agriculture raisonnée soit une réussite. Des conditions doivent être remplies par les producteurs, c'est évident, mais également du côté des clients. Je laisse à M. Larmagnac le soin de parler des consommateurs. Je parle de nos clients qui ont bien pris conscience de ce qu'est l'agriculture raisonnée. Il existe un problème de communication qui me semble fondamental. M. Mangin, vous dites que vous êtes content que nous n'ayons pu obtenir satisfaction. Pour ma part, je ne suis pas satisfait du tout du fait que ce décret ne soit pas encore paru et qu'on ne sache pas de quelle manière communiquer. Le décret va sortir, mais sous forme d'avis de Bruxelles, après avis du Conseil d'Etat. Nous avons effectué de nombreuses remarques concernant ce décret d'étiquetage qui nous semble extrêmement compliqué et qui ne nous semble pas devoir répondre exactement à l'attente de nos clients. Ils attendent d'être informés et rassurés sur les conditions de productions dans les exploitations, et ils ne confondront pas cela avec les questions de qualité.

Vous parlez de traçabilité, et vous vous en félicitez, mais celle qui est imposée à l'agriculture raisonnée est nettement supérieure et plus coûteuse que pour les produits de qualité. Il me semble que le perfectionnisme a été poussé à l'extrême. Madame la Présidente, je vois que vous n'acquiescez pas tout à fait à mes paroles, mais il nous semble que la traçabilité demandée comporte de très fortes contraintes, tout du moins plus fortes que ce qu'est par ailleurs la demande. Cela n'a pas non plus été évoqué, si ce n'est par M. le Ministre, mais il faudra également revenir sur les problèmes européens, et notamment d'harmonisation européenne, car il s'agit de conditions de réussite importantes de notre dispositif. Ces conditions doivent être mises en place dans l'enthousiasme, avec vigueur, sans cette frilosité qui m'inquiète.

M. Olivier de Lagarde

Vous posez la question que tout le monde se pose.

M. Rosenberg, pouvez-vous apporter quelques précisions sur le futur décret concernant l'étiquetage ? Celui-ci doit en effet arriver rapidement, et il s'agit d'un dispositif très précis.

M. Pierre-Éric Rosenberg

Très volontiers, mais avant de vous répondre précisément sur ce point, je souhaite faire un petit commentaire. Avant d'arriver à cette réunion, je craignais que nous courions le risque d'une sorte de consensus mou autour duquel l'ensemble des orateurs se serait félicité du développement de l'agriculture raisonnée et de son lancement, en évacuant au passage les difficultés internes inhérentes aux filières agricoles. Je me félicite donc qu'elles apparaissent et que le débat soit clair, franc et massif, comme le disent les diplomates.

Cela explique au moins une chose, à savoir la nécessité d'en passer par une procédure législative et réglementaire. Je rappelle que l'article de loi sur lequel est fondé l'agriculture raisonnée a été publié dans le cadre d'une loi intitulée « Les nouvelles régulations économiques ». Ce nom est un peu barbare, mais cette loi procédait non du dernier conflit, mais du précédent au sein des filières agricoles entre la distribution et les producteurs. Si nous sommes passés par un dispositif législatif réglementaire, il me semble que c'est pour deux raisons : la première est inhérente aux agriculteurs, et le ministre et Christiane Lambert ont rappelé les initiatives engagées, avec FARRE, Quali'Terre, la pomme de terre raisonnée, et toute une série d'initiatives louables et intéressantes, pionnières mais qui se construisaient chacune selon leur logique. La pomme de terre avait choisi le chemin de la norme, d'autres le chemin de la certification. Il paraissait donc utile que l'ensemble des agriculteurs puissent être traités selon un processus homogène.

De même, comme l'a rappelé le Ministre ce matin, la distribution a développé il y a quelques années toute une série d'initiatives concernant la qualité des modes de production. Il s'agit d'un phénomène un peu nouveau, et la grande distribution a développé un certain nombre de cahiers des charges. Sans mettre en cause la bonne volonté de la grande distribution dans cette opération, le risque était de voir se développer des cahiers des charges s'imposant à des agriculteurs avec une quasi-absence de garanties dans la durée, d'où le risque d'une nouvelle situation de maîtrise de l'amont, donc de la production, par l'aval. Ce souci d'organiser le débat et de faire que l'ensemble des agriculteurs soient sécurisés et conservent la maîtrise de leur métier est donc capital.

Le deuxième point de vue est celui des consommateurs : autant il convient effectivement aujourd'hui d'exiger, et j'utilise ce mot à dessein, de l'agriculture et des agriculteurs qu'ils répondent aux attentes de la société, autant cet effort n'aura de sens que si l'on fournit aux consommateurs et, au-delà des consommateurs, aux citoyens, des garanties quant à la qualité du processus. Nous avons souvent entendu ces mots de crédibilité, de fiabilité du dispositif, et il me semble que le cadre réglementaire et la présence de l'État ont cette fonction.

Lorsque l'on dispose de cet outil avec une garantie de l'État, encore faut-il effectivement que les choses se mettent en place. Une difficulté évoquée par Philippe Mangin me paraît au cœur de la mise en œuvre de l'agriculture raisonnée pour une raison économique : les coûts de logistique sont très élevés dès lors que l'on souhaite certifier que le sac de farine ou que la corbeille de prunes ne contiennent que des produits issus de l'agriculture raisonnée. Des coûts de logistique importants et qui supposent que l'ensemble de la filière fonctionne.

Une autre raison, qui conduit à cette idée des bassins de production, est d'ordre environnemental. Je me souviens m'être fait siffler dans un congrès d'éleveurs il y a quelques années, car en tentant d'évoquer ces questions, j'avais pris l'exemple de la chasse en expliquant que si un agriculteur seulement baissait son fusil afin de protéger telle espèce d'oiseau tandis que cinquante autres continuaient à tirer, l'effet environnemental était nul. En matière d'agriculture, c'est la même chose. L'objectif n'est pas de mettre un faux nez sur chaque agriculteur, mais de démontrer que l'agriculture et les agriculteurs collectivement assurent une saine gestion des ressources naturelles, qui constituent en même temps leurs facteurs de production. C'est cela qui impose que nous réussissions et que le système soit accessible au plus grand nombre.

Ce refus de l'élitisme n'est pas un choix, mais une obligation pour tous. Si ce système n'est pas accessible à un très grand nombre, l'effet environnemental sera raté, et les consommateurs et les citoyens seront alors en droit de se moquer du dispositif.

Il s'agit donc des éléments qui me paraissent déterminants. Ce ne sont pas des choix idéologiques, et c'est peut-être pour cela que nous nous entendons sur le fond entre partenaires de la filière de l'amont à l'aval, et ce en relation avec les consommateurs et les protecteurs de l'environnement. L'idée est belle et bien de faire de l'agriculture raisonnée la nouvelle forme du développement agricole. Nous avons parlé ce matin du modèle des années 60, nous disposons désormais d'un modèle des années 2000, du 3^e millénaire, qui est le modèle d'une agriculture respectueuse de l'environnement. FARRE avait choisi le bon terme, correspondant à son temps.

Juste un point d'information sur le décret communication, car je sens que le sujet vous interpelle. Le Ministre a dit : « Je suis prêt à le signer au plus vite dès lors qu'il aura passé les différentes étapes de la communication à la Commission (car je rappelle qu'en droit de la concurrence, cela suppose d'être notifié en Commission) et dès que le Conseil d'État aura traité le dossier. » Je partage intégralement les propos du Ministre, et ce qui me semble important, c'est que concrètement, ce décret soit opérationnel le jour où le premier agriculteur français bénéficiera de la qualification. En attendant, que les producteurs de pommes de terre raisonnées ou de fruits inclus dans une procédure intégrée, que les producteurs bénéficiant aujourd'hui d'une charte de qualité continuent à fonctionner, y compris à étiqueter, ne me gêne pas. En revanche, le jour où le premier agriculteur bénéficiera de la qualification, il conviendra que le décret sur la communication soit publié, et je suis persuadé qu'il le sera.

Un dernier commentaire sur le fait que M. Malaterre juge ce décret compliqué. Je vais tenter de rassurer l'assemblée. Ce décret stipule deux choses ; il est donc simple. Pour bénéficier de l'étiquetage, il faut être issu d'une exploitation pratiquant et respectant l'agriculture raisonnée, et vérifier que sur l'ensemble de la chaîne, le produit n'a pas été mélangé avec d'autres qui ne sont pas issus de l'agriculture raisonnée. Si c'est en cela que consiste la complexité du décret, je pense que la simplification va devenir un exercice extrêmement difficile. Trêve de plaisanterie, je ne méconnais pas les difficultés que cela représente dans la mise en œuvre concrète tout au long des filières. Merci.

M. Olivier de Lagarde

Merci. Christiane Lambert, faites nous part de vos réactions afin de boucler ce premier tour de table et avant de passer aux questions de l'assistance.

Je vous ai vue sourciller aux propos de M. Malaterre. J'ai également une question plus pratique : ce matin, Frank Garnier vous a interpellée sur la présence de l'agrofourmiture à la Commission nationale de l'agriculture raisonnée. Qu'en pensez-vous ?

Mme Christiane Lambert

Je vais commencer par une approche générale après le tour de table de ces messieurs. Permettez à la représentante féminine d'intervenir sur quelques points notés dans les propos des uns ou des autres. Vous avez remarqué que lorsqu'il existe une belle unanimité entre les consommateurs, les agriculteurs et les coopératives, la distribution nous dit : « Chez vous, c'est un véritable bazar ! » Le ménage est compliqué lorsqu'il y a autant de monde. Lorsque l'un se sent un peu isolé, il tente d'attiser les choses en rappelant le manque de clarté qui existe dans la pseudo entente des autres. Parmi les points que je souhaite reprendre, le premier concerne l'étiquetage. Je vais tenter de répondre aux différents propos.

Monsieur Rosenberg, je suis d'accord avec vous pour dire que le décret n'est nécessaire qu'à partir du moment où la première exploitation française sera qualifiée. Toutefois, pourquoi la DGCCRF ne fait à ce jour rien lorsque fleurissent sur la farine, le pain, les sandwiches, les yaourts, les fraises, etc., des mentions valorisantes telles que « produit issu de l'agriculture raisonnée ». Ils profitent d'un vide, puisque le décret n'existe pas, et personne ne dit rien. Ces produits sont disponibles dans les rayons. J'ai même vu au CIAL l'omelette de César, qui est déshydratée et en poudre, vendue dans un sachet. Il ne s'agit certainement pas de la meilleure, mais elle était estampillée « issu de l'agriculture raisonnée ». Il existe donc un problème.

Il conviendrait donc en premier lieu de faire le ménage, à l'image de ce qui a été fait lorsque le décret était en débat et qu'il a été question d'étiquetage : la DGCCRF est allée chez Auchan et est parvenue à faire retirer la mention « filière raisonnée ». Peu de temps après, de nouvelles mentions sont apparues en ordre dispersé, qui n'ont pas l'air de faire plaisir aux consommateurs. Sur ce point, la DGCCRF n'a pas fait son travail.

Chaque nouveau dispositif agricole est considéré comme compliqué. Moins les gens connaissent le dossier, plus ils disent qu'il est compliqué. Le Ministre l'a d'ailleurs rappelé ce matin, et depuis qu'il s'est penché sur le dossier, il le trouve moins difficile, notamment grâce au travail de ses bons collaborateurs. Si la complexité consiste à ce que tous

ceux qui sont en aval de l'agriculture fassent des efforts, alors je suis pour la complexité ! Il n'est pas normal de dire, sous couvert d'agriculture raisonnée, que des efforts doivent être réalisés dans les exploitations agricoles, que les agriculteurs vont les faire, et que tout se passe comme si de rien n'était dès lors que nous avons livré notre blé à la coopérative, nos fraises au groupement de producteurs et notre lait à l'industriel. L'effort de traçabilité doit être poursuivi en aval pour qu'à l'arrivée, dans l'assiette du consommateur, le résultat existe. Clairement, si les fruits sont bennés ou que le lait est mélangé, ce n'est pas peine que les agriculteurs fassent des efforts. Si M. Malaterre trouve que le dispositif est compliqué pour cette raison, je revendique la complexité, car chacun doit se sentir engagé en aval de nos exploitations afin que nos efforts ne soient pas noyés dans une masse de laxisme ou de moindre effort.

Le deuxième point important que j'ai retenu concerne l'attitude des consommateurs. Nicolas Larmagnac a eu raison de rappeler qu'au cours des débats au sein du CSO, l'unanimité n'était pas toujours atteinte. Nous avons vu des sensibilités politiques, syndicales, d'associations, s'exprimer pour dire : « Ce n'est pas assez exigeant, c'est à peine le respect de la réglementation. » De même, les communiqués de presse n'étaient pas toujours très avantageux par rapport à l'agriculture raisonnée.

Faute avouée est à moitié pardonnée, et je sais pardonner. Je vois aujourd'hui ces mêmes associations venir frapper à la porte de la Commission nationale agriculture raisonnée, et je m'en réjouis. Que France Nature Environnement ou la Ligue de protection des oiseaux souhaitent aujourd'hui débattre au sein de la CNAR est une très bonne chose. En tant que représentants des organisations agricoles, je pense qu'il est important d'accepter que des critiques soient formulées à un moment donné si cela permet ensuite le dialogue et l'explication. Il n'y a rien de pire que le déficit de dialogue, et nous devons nous réjouir de ramener les gens à de meilleurs sentiments afin qu'ils prennent conscience de l'effort que cela représente de faire entrer un maximum d'agriculteurs dans la démarche.

Comme cela a été rappelé ce matin et cet après-midi, il existe une longue liste d'engagements assez lourds regroupant 98 points. Permettez-moi néanmoins de dédramatiser la situation en traitant d'un exemple concret : nous avons réalisé le test de l'agriculture raisonnée sur notre exploitation, car Bernard Guidez a très bien travaillé en Midi-Pyrénées. Mais dans un certain nombre de départements, nous avons également mis en place quelques sessions de formation pour les agriculteurs, et nous avons testé collectivement le référentiel, ce qui permet de voir comment on se situe. Une exploitation porcs et grandes cultures employeuse de main-d'œuvre n'est pas concernée par 98 points, mais seulement par 71, et ce pour plusieurs raisons : on n'épand pas de boues de stations d'épuration, on n'est pas en zone Natura 2000, on ne transforme pas de produits sur l'exploitation, etc. Il ne faut donc pas oublier de dire que 98 points, c'est le maximum pour une exploitation qui serait concernée par le tout et qui, en plus, irriguerait. Or, nous n'irriguons pas.

Pour une exploitation moyenne des Pays-de-la-Loire, avec deux productions, employeuse de main-d'œuvre, ce sont entre 70 et 80 points à respecter, ce qui dédramatise par rapport aux 98 envisagés.

Le problème sera plus compliqué, et j'en ai conscience, pour les exploitations qui auront plus de productions ; il sera en revanche simplifié, pour les exploitations spécialisées sur une seule production. Mais ne commençons pas par dire : « Ce sont 98 points, vous vous rendez compte. » Nous en supprimons d'emblée 27 pour une exploitation comme la nôtre.

Un autre point important par rapport au référentiel est qu'il est le résultat d'un consensus. Si Jean-Michel Lemétayer, débordé comme il l'est, l'avait écrit, je ne sais pas ce qu'il aurait mis à l'intérieur, mais il serait certainement différent de celui de Nicolas Larmagnac. Je ne dis pas que Nicolas dispose de plus de temps, mais après des années et des années, des colloques, des conférences ou des réunions, on n'a cessé de nous répéter : « Il faut répondre aux attentes de la société. » C'est un propos fumeux, utilisé dans chaque conclusion. Mais quelles sont les attentes de la société ? Il existe des comportements aléatoires, comme ceux démontrés par les enquêtes d'opinion : les consommateurs, lorsqu'ils entrent dans un magasin avec leur Caddie vide, pensent qu'il leur faut des produits de qualité, de la sécurité sanitaire et alimentaire, et ils sont prêts à payer si tout cela existe. Lorsque l'on interroge les mêmes consommateurs à la sortie du magasin, on constate qu'ils ont tout de même acheté de nombreux produits premiers prix. Je pense qu'il faut donc oser dire que ce référentiel est aujourd'hui la synthèse et la réponse aux attentes de la société, puisqu'étaient réunis autour de la table toutes les parties prenantes de celles-ci : consommateurs, industriels, distributeurs, associations d'environnement, trois ministères, toutes les organisations agricoles, toutes les tendances syndicales.

Un autre point important est qu'évoquer la question de l'agriculture raisonnée comme si elle constituait la réponse à tout est un défaut typiquement français. Le même débat a eu lieu lorsqu'est apparu le contrat territorial d'exploitation (CTE). On a en avait assez d'entendre qu'il s'agissait de la seule politique et de la solution à tous les maux. Ne faisons pas la même erreur avec l'agriculture raisonnée. Personne n'a dit, et surtout pas FARRE, que l'agriculture raisonnée constitue la réponse à tous les problèmes de l'agriculture. Il s'agit d'une parcelle de solutions dans un îlot plus large de possibilités : la politique des prix, la politique interprofessionnelle, le travail de surveillance des administrations, la réglementation environnementale qui déjà est très lourde.

L'agriculture raisonnée, comme l'a très justement rappelé Nicolas Larmagnac, bénéficie d'un effet masse. Pour répondre aux standards du développement durable, l'agriculture biologique a tout de suite été pressentie comme une des formes de solution. Elle représentait en 1990 1,5 % de la surface agricole utile (SAU) ; elle en constitue actuellement environ 2,5 %. L'objectif des promoteurs de l'agriculture biologique est d'arriver à 5 % pour certains, 8 % pour d'autres, mais nous resterons sur une approche segmentée et une réponse partielle.

L'avantage d'une agriculture raisonnée s'adressant au maximum d'agriculteurs est justement cet effet masse et de constituer une réponse efficace pour des retombées environnementales concrètes. Gilles Thévenet l'a dit : « Il ne sert à rien de créer des indicateurs et de mesurer des résultats si cela ne concerne qu'un agriculteur sur vingt. » La métaphore

des chasseurs et des fusils utilisée par M. Rosenberg allait également dans ce sens : si une personne sur dix travaille correctement et que tous les autres tournent le dos, cela est inefficace.

Mais je pense que ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut pas essayer. Ce n'est pas la première fois que l'agriculture est confrontée à un choix politique fort et difficile. Actuellement, ce qui interpelle le plus les agriculteurs est certainement le manque de lisibilité. Les changements sont trop rapides, se bousculent, et on ne comprend pas pourquoi ce nouveau challenge arrive aujourd'hui. De plus, il existe une certaine frilosité et un manque d'enthousiasme. M. Malaterre, il me semble que ceci est également dû au fait que les agriculteurs ont été échaudés. Depuis des années ils ont l'impression de faire des efforts, d'apporter plus de traçabilité, de réponse au bien-être, à l'environnement, mais que malgré cela les prix sont régulièrement tirés vers le bas car les rapports de force sont déséquilibrés. C'est la voie du pragmatisme et du bon sens que d'affirmer cela. Face à des agriculteurs échaudés, il faut apporter des assurances, des garanties, et ne pas leur promettre ce qu'on ne leur donnera pas.

Les agriculteurs sont des gens pragmatiques, et je reprendrai ma conclusion de la bouche de l'un d'entre eux : « En matière d'environnement, il y a cinq ou six ans, on parlait de contraintes. Aujourd'hui, on parle d'engagement. Demain on parlera de façon de faire, de modes de production, et cela sera totalement intégré et passé dans les mœurs. »

Je ne suis pas d'un optimisme béat et j'écoute les discours institutionnels, mais lorsque l'on est au contact du terrain et que l'on regarde concrètement ce que font les agriculteurs, on est émerveillé de leurs prouesses imaginatives pour s'adapter. Il me semble d'ailleurs que M. Carlier l'a très bien illustré ce matin.

M. Olivier de Lagarde

Merci, nous allons passer aux questions du public.

Mme Claudine Muckensturm, DGCCRF

Je réponds tout de suite aux premières paroles de Mme Lambert concernant les contrôles de la DGCCRF. La critique est dure : « La DGCCRF ne fait rien. » Ceci est inexact, et je crois que vous ne disposez pas des remontées que j'ai chaque jour du terrain, tant des directions départementales, mais également d'opérateurs. Ceux-ci s'interrogent : comment communiquer ? Quand pourra-t-on le faire ? Sous quelles conditions ? Lorsque je dispose des étiquettes de pommes de terre répondant à la norme agriculture raisonnée, puis-je les commercialiser ? Etc. De nombreuses questions sont donc posées.

Sur le fond, je dirai que dans l'attente de la parution du décret communication, il est possible de communiquer sur l'agriculture raisonnée à condition que les produits en question reposent sur des cahiers des charges, des référentiels conformes au décret paru au *Journal officiel* fixant les exigences en matière de référentiel pour l'agriculture raisonnée. Bien entendu, dès que le décret paraîtra dans trois ou quatre mois, après la réponse de la commission des Communautés européennes, il sera immédiatement applicable. Cela signifie qu'au lendemain de sa publication, il sera impossible de communiquer sur l'agriculture raisonnée si on ne dispose pas de la qualification nécessaire.

Que faisons-nous sur le terrain lorsqu'une communication sur l'agriculture raisonnée est envisagée ? Tout d'abord, nous vérifions son exactitude. Elle doit reposer sur des justificatifs documentaires, des cahiers des charges, etc., lesquels prouvent que les exigences prévues sont conformes au décret paru en avril 2002. Si tel n'est pas le cas, l'avis est défavorable et il ne peut y avoir de communication.

D'autre part, nous veillons à ce qu'aucune mention ne prête à confusion avec des signes de qualité dans la communication réalisée sur les produits préemballés. Ensuite, nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de mention de type « produit plus sain », « produit de qualité », « produit plus sûr », étant donné que nous nous situons dans une amélioration des pratiques et non dans une démarche de qualité des produits. Il sera donc impossible de communiquer sur les produits issus d'exploitations qualifiées en évoquant un supplément qualité ou sanitaire.

Nous exerçons donc une pression de contrôle. Nous disposons en interne de notes de service d'instruction afin de demander aux agents d'intervenir et de maintenir cette pression, puisque nous sommes effectivement dans une période transitoire qu'il convient de gérer. Il est donc évident que dans l'attente de la parution du décret communication, celle-ci existe néanmoins, que nous devons gérer et sanctionner, notamment en matière de publicité mensongère. Concernant les produits en provenance d'autre pays de la Communauté, nous devons également exercer notre vigilance. Notre vœu le plus fort, partagé par beaucoup, est d'obtenir à terme une harmonisation communautaire au sujet de la communication et sur les exigences essentielles sur lesquelles repose l'agriculture raisonnée. Je vous remercie.

M. Olivier de Lagarde

Merci. Concernant les aspects liés à l'étranger, Joseph Daul interviendra probablement.

Par rapport à la première partie de votre intervention, j'ai envie connaître la position de Nicolas Larmagnac, et de savoir ce qu'il propose en matière communication sur l'agriculture raisonnée ? De nombreuses informations figurent déjà sur les étiquettes. Ne craignez-vous pas que le consommateur finisse par s'y perdre ?

M. Nicolas Larmagnac

Je pense que nous avons trouvé un équilibre dans le projet de décret sur l'étiquetage, puisque nous allons indiquer sur le produit brut vendu tel quel « issu d'une exploitation qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée ». Concernant les produits transformés, il est évident que cela est inscrit à l'issue de la liste des ingrédients. S'il s'agit par exemple d'une

salade composée figurera « mais issu d'une exploitation qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée ». Concernant l'indication en elle-même, tout a été mis en œuvre dans le projet de décret afin d'éviter les confusions.

Au sujet de ce que vient d'indiquer la représentante de la DGCCRF, le lieu n'est pas bien choisi pour polémiquer. Autant je suis d'accord avec elle lorsqu'elle parle du problème de l'indication de produits venant de l'étranger, qui présentent des allégations relatives à l'agriculture raisonnée susceptibles d'être considérées comme abusives, et sur lesquelles un travail d'harmonisation est à effectuer. Mais depuis la publication du décret et du référentiel, certains abus ne sont pas sanctionnés par l'administration, et je peux vous le prouver au travers de plusieurs exemples. Nous avons saisi vos services, et ils ne se basent pas sur le référentiel publié mais sur un cahier des charges défini par l'amont. Or le responsable négociant de ce producteur peut être une coopérative, un industriel. Le pire dans l'histoire est d'ailleurs que la CNLC valide et donne certains signes de qualité sur ces produits. Mais il s'agit d'un autre problème.

Le ménage doit donc être fait et nous nageons effectivement en tant qu'association de consommateurs entre deux eaux. Nous disons : « Tant qu'il n'y a pas d'exploitation qualifiée, le décret sur la communication n'est pas intéressant. Il ne le deviendra qu'à partir du moment où des produits issus d'exploitations qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée existeront. » Mais si l'administration nous dit : « Tant que le décret n'est pas paru, tout le monde peut faire ce qu'il veut. », alors nous ne sommes pas d'accord. Il est impossible de dire d'une part : « Nous attendons pour le publier qu'existent des exploitations qualifiées. », et d'autre part tout laisser passer sous prétexte que le décret n'est pas paru. C'est un point sur lequel il convient d'être prudent.

M. Olivier de Lagarde

Un mot rapide de M. Rosenberg afin de défendre l'administration, même si la sienne n'est pas visée.

M. Pierre-Éric Rosenberg

Je pense qu'il est très important de savoir ce qui se passe dans cette phase transitoire. Si dans les six mois à venir déferle toute une série d'étiquetages, le sigle agriculture raisonnée sera dévalorisé avant même d'être mis en place. Dans le même temps, il convient d'être mesuré, et ce qui va se passer dans ces six mois ne déterminera pas tout. Il me semble surtout important que le jour où la première exploitation sera qualifiée, le système soit bien en place et apporte toutes les garanties, ce qui consiste en un énorme travail à préparer dès maintenant pour l'ensemble des partenaires des filières.

Une question importante, dont M. Daul nous parlera sans doute, est celle de l'harmonisation internationale. Au cours du déjeuner, nous discutons d'un autre sujet, et nous disions : « Une fois de plus, la France va être le bon élève de la classe. » La question de la concurrence va se poser très vite. L'agriculture raisonnée, cela ne signifie pas obligatoirement des surcoûts pour le producteur, puisque cela peut également apporter des économies dans la gestion des intrants, des processus culturels. Mais cela représente certainement des surcoûts sur l'ensemble de la filière, compte tenu des coûts logistiques évoqués précédemment. Si des produits communautaires se prévalaient demain d'un étiquetage sans fournir de garanties aussi fortes que celles de notre dispositif, il y aura alors risque de distorsion de concurrence.

Le Ministre évoquait ce matin ce besoin de coordination communautaire. Il a cité EUREPGAP, qui est une initiative sans doute intéressante, mais qui n'est issue que d'un seul partenaire, à savoir la distribution. Elle dit : « Je vais vous définir ce qu'est un cahier des charges d'agriculture raisonnée, puis je vais proposer cela à l'ensemble de mes adhérents de la grande distribution à travers l'Europe. » La démarche que nous avons engagée en France est radicalement différente. Christiane Lambert l'a rappelé, le point focal de celle-ci est le consensus et la mise en commun d'une réflexion entre l'ensemble des partenaires. Nous travaillons et nous discutons avec EUREPGAP. Ceci étant, je ne pense pas que la voie de l'harmonisation communautaire soit la généralisation d'EUREPGAP ; c'est au contraire l'approfondissement sur le modèle que nous proposons, sur ce modèle français. Vous vous souvenez que la France, l'Espagne, l'Italie et la Grèce (je ne parlerai pas de la feta aujourd'hui) sont les seuls pays d'Europe à avoir une vraie tradition d'appellation d'origine. La grosse difficulté a été de voir des Danois ou des Hollandais en développer sans aucun cahier des charges. Un règlement sur les appellations d'origine a donc été mis en place, qui ne s'impose pas aux Etats membres mais garantit que le système d'appellation d'origine dont nous disposons en France n'est pas affecté et ne conduit pas à subir des importations susceptibles de se prévaloir indûment de l'appellation d'origine sans s'imposer les cahiers des charges équivalents. En matière d'agriculture raisonnée, c'est une démarche de ce type qu'il convient probablement d'engager, par l'intermédiaire d'une directive ou d'un règlement cadre qui fixera les conditions minimales s'imposant aux agriculteurs, mais également en matière d'étiquetage, de filière et de traçabilité, et ce afin que le terme « agriculture raisonnée » puisse être utilisé au sein de l'Union européenne.

M. Olivier de Lagarde

M. Malaterre, vous êtes accusés de déjà utiliser l'agriculture raisonnée dans vos magasins. Cela ne signifie-t-il pas quelque part que vous êtes prêts à communiquer sur l'agriculture raisonnée ? Qu'êtes-vous prêts à faire ? Existe-t-il une attente de vos clients ?

M. François Malaterre

Je ne me sens pas accusé, puisque je pense que ce sont des initiatives de producteurs ou d'industriels qui ont été mentionnées. Je tiens simplement à faire remarquer que nous avons bien conscience que la voie de la communication est étroite, car il ne faut pas tomber dans l'assimilation à des signes de qualité, mais bel et bien rester dans l'agriculture raisonnée.

Je reste néanmoins perplexe quant à un signe qui stipulerait « issu de l'agriculture raisonnée » sur les produits. Il faut être bien imprudent pour penser que les consommateurs vont comprendre de quoi il s'agit. Il est nécessaire de leur expliquer ce qu'est l'agriculture raisonnée, quels sont les efforts des agriculteurs, quel est le contenu des produits et de la démarche. Ainsi, cela représente un mieux pour eux, et une demande peut apparaître.

Si nous ne leur expliquons pas ce dont il s'agit, ils ne comprendront pas, et tous les efforts réalisés seront vains. C'est pourquoi j'ai critiqué ce décret, car il ne permet pas, me semble-t-il, dans sa version actuelle, de pouvoir expliquer aux consommateurs le mieux que peuvent leur apporter les produits d'une exploitation qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée. Cela me semble tout à fait indispensable, et il s'agit même du rôle de la collectivité que de vouloir essayer de valoriser les produits.

Madame Lambert, vous avez dit tout à l'heure que la distribution refusait les charges entraînées par la discipline de l'amont. Ce n'est absolument pas le cas, mais nous ne voulons pas plus de charges que nécessaire.

Il me semble que nous n'avons pas assez dialogué entre opérateurs à ce sujet et j'en profite pour dire publiquement que nous allons mieux nous expliquer. Mais nous ne voulons pas transmettre une traçabilité jusqu'au consommateur final, car cela nous semble excessif et génère des coûts purement administratifs. Les charges doivent être compatibles avec le respect de toute la discipline en provenance de l'amont.

Je m'adresse également à M. Rosenberg, lequel a évoqué EUREPGAP. Il s'agit de la distribution, certes, mais d'origine européenne du nord. Cela concerne plutôt la distribution anglo-saxonne, qui a une démarche avec laquelle nous ne sommes pas tout à fait d'accord en France. Notre approche est différente, et nous avons une autre philosophie. Nous sommes, sur le principe, tout à fait favorables à l'agriculture raisonnée, car le cahier des charges établi pour les exploitations doit servir de base commune. Il a été réalisé par les exploitations agricoles afin de correspondre à leurs possibilités et à une amélioration du marché. Ce n'est pas nous qui l'imposons, et nous nous y rallions. Peut-être pourra-t-il être complété au sujet de telle ou telle politique commerciale d'enseigne, mais il reste qu'il s'agit du cahier des charges que vous avez choisi. Chez nos amis d'Europe du Nord, et je pense que vous me le confirmerez, il s'agit d'un cahier qu'ils ont eux mêmes mis en place et qu'ils imposent.

C'est pour cette raison que nous disons souvent au président Lemétayer que nous sommes assez déçus de ne pas avoir de meilleurs rapports, même si nous les avons sur le plan personnel, avec l'ensemble du monde agricole en France. Lorsque nous voyons la façon dont nos collègues de l'Europe du Nord travaillent avec les milieux agricoles, nous en sommes très loin, et le président Guyau le sait...

M. Luc Guyau

Il n'y a plus d'agriculteurs dans ces pays-là, donc ils peuvent effectivement avoir de bonnes relations.

M. François Malaterre

Vous savez très bien que nous avons effectué un exposé au COPA-COGECA à Bruxelles et que tous nos collègues d'Europe du Nord nous sont tombés dessus lorsque nous avons indiqué la volonté avec laquelle nous voulions travailler avec vous.

M. Jean-Michel Lemétayer

Je ne sais pas si je dois répondre à cette dernière remarque, car ce n'est pas l'objet du débat. Vous savez que ma volonté de dialogue est permanente, et pas seulement depuis que je suis à la FNSEA. Je l'ai également démontré avant dans la filière que je présidais. Nous devons bien nous comprendre car nous ne pourrions pas tenir un discours dans lequel nous voulons des paysans partout sur le territoire développant et mettant sur le marché des produits de qualité, et avoir dans le même temps une distribution très concentrée qui profite de sa force. Quand le fournisseur a en face de lui un acheteur qui représente 20 à 30 % de sa part de marché, il tremble avant d'entrer dans le bureau de la négociation. Je m'attache donc à rééquilibrer les rapports de force, et j'espère que vous n'attendrez pas qu'il n'y ait plus de paysans sur le terrain pour le comprendre.

Je pense néanmoins que l'on doit être capable de s'entendre sur la valorisation de la production agricole que nous mettons sur le marché, et les démarches qui sont indiquées depuis ce matin ne peuvent se traduire par des prix toujours plus bas.

J'avais demandé la parole pour parler du dossier de l'étiquetage et ne pas pratiquer la langue de bois. Ce dossier ne se résumera pas à la parution d'un simple décret. Nous devons faire face à des choses extrêmement contradictoires, et nous devons être clairs. De notre côté, nous souhaitons que la démarche des agriculteurs soit mise en évidence, valorisée, et que cela soit vu et reconnu. Le consommateur a lui-même envie de savoir ce qu'il achète et si cela relève effectivement de pratiques particulières ou de cahiers des charges. Mais M. Malaterre le sait, tout cela s'oppose à la stratégie commerciale des entreprises et de la distribution. Tout cela est facile à mettre en place sur une cagette de salades car le produit vient de quitter la ferme, mais ce n'est plus du tout la même chose avec un produit transformé et lorsque c'est en relation avec les marques. Danone, depuis longtemps, m'explique qu'il ne vend pas un yaourt, mais un Danone. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les campagnes de communication à la télévision. Je ne suis pas sûr qu'il soit demain prêt à vendre des Danone issus de l'agriculture raisonnée d'un côté, et de l'autre ses yaourts habituels. Puisque tous les agriculteurs ne seront pas encore entrés dans la démarche, il fera la différence, et il continuera vraisemblablement de vendre un Danone, même s'il aura identifié dans le camion de collecte des producteurs engagés dans cette démarche.

Dès lors que nous allons entrer dans la stratégie commerciale et de marketing des entreprises, cela deviendra compliqué. L'étiquetage et le souci d'information qui sont les nôtres et cette valorisation de la démarche de nos agriculteurs vont dépendre de la stratégie commerciale et marketing des entreprises, voire même tout simplement de la filière. Il en va de même pour la distribution.

Je ne sais pas si celle-ci, qui a déjà eu le souci d'énormément mettre en évidence ses marques distributeur pour en tuer d'autres plus valorisantes mais qui leur laissaient moins d'argent, va autant s'impliquer dans notre démarche. Une hiérarchie existe dans le linéaire entre les premiers prix, les marques distributeurs, les marques, les produits certifiés, les labels, les appellations d'origine et les produits bio. Il va donc falloir établir clairement, si nous souhaitons que notre démarche réussisse, comment expliquer au consommateur les efforts réalisés et qui méritent d'être soulignés.

Il s'agit d'un dossier qui n'est pas simple et qui appelle à beaucoup de concertation si nous souhaitons faire en sorte que l'étiquetage auquel nous tenons ne devienne pas une véritable pagaille ou ne réponde plus du tout à nos attentes.

M. Nicolas Larmagnac

Pour rebondir sur ce qu'a dit M. Malaterre dans la première partie de son intervention, je suis tout à fait d'accord avec lui : au-delà de l'enjeu de communication envers les agriculteurs, nous avons l'obligation de communiquer directement vers les consommateurs. Si ceux-ci ont une bonne connaissance du terme, ils ont encore beaucoup à apprendre sur ce qu'il recouvre et sur la réalité de ce référentiel, du système et du schéma de la qualification agriculture raisonnée. Un véritable travail de communication institutionnel à l'égard des distributeurs devra être réalisé, en plus de celui qui est mené par les associations de consommateurs expliquant sur le terrain ce que ce terme recouvre.

L'agriculture raisonnée suppose une obligation de moyens, une éthique de production, mais ne constitue pas exactement une obligation de résultats. Les consommateurs ne privilégient pas forcément dans leurs actes d'achat ce type de procédé par rapport à des obligations de résultats tels que les signes de qualité. Un travail doit donc être réalisé, mais tout le monde doit y participer. Il constitue un véritable enjeu en matière de communication institutionnelle, même s'il ne s'agit pas à proprement parler du débat d'aujourd'hui.

M. Luc Guyau

Je pense que nous sommes en train de commettre une erreur : nous avons dit en permanence que l'agriculture raisonnée n'est pas une qualification du produit, et nous sommes en train de discuter depuis un quart d'heure comme si tel était le cas.

Tout d'abord, nous devons être pragmatiques. Nous devons nous poser la question de savoir si les consommateurs sont demandeurs ou non. Certains nous disent qu'ils ne le sont pas, mais la grande distribution se précipite sur le terme afin de l'utiliser, ce qui est donc le signe que cela doit être intéressant.

Ensuite, il faut placer l'agriculture raisonnée dans la même optique que les concepts dont nous entendons de plus en plus parler aujourd'hui, et qui ne sont pas des concepts produit. Je peux prendre l'exemple du commerce équitable. Que signifie exactement ce terme ? Beaucoup de personnes ne le savent pas, mais nombreuses sont celles qui souhaitent s'approvisionner en produits issus du commerce équitable.

Deuxième exemple : le bio. Je parle du bio en temps de crise, pas du bio en temps normal. Que s'est-il produit pendant la crise sanitaire de la vache folle ? Les gens ont dit : « Très bien, le bio existe, nous sommes tranquilles. » On a acheté bio jusqu'au jour où des vaches folles sont également apparues chez les agriculteurs bio, et les gens ont commencé à sentir qu'il y avait un problème. Mais d'une manière générale, les consommateurs se sont réfugiés pour la qualité dans un concept qui n'avait aucun lien avec celle-ci.

Troisième exemple : la vente à la ferme. Dès lors que l'on vend ou que l'on achète à la ferme, on s'estime tranquille.

Selon moi, l'agriculture raisonnée se situe aujourd'hui dans la même catégorie de concept : la société demande aux agriculteurs un comportement vis-à-vis de l'environnement, des bonnes pratiques, etc., et nous disons : « Nous le faisons, nous voulons mieux le faire, donc nous le qualifions. » Je rappelle tout de même que la grande évolution dans la discussion au CSO a eu lieu le jour où la profession agricole a accepté non pas de s'auto-qualifier, mais de se faire qualifier par l'extérieur. Ce jour-là, l'UFC-Que Choisir a estimé que les agriculteurs devenaient sérieux, alors qu'avant, nous étions perçus comme l'étant peu.

J'ai toujours été de ceux qui ont dit : la communication sur le produit n'est pas la priorité, il convient d'effectuer de la communication globale et institutionnelle, sans pour autant que le décret soit immédiatement mis en place. Mais dans la mesure où il fait partie du schéma, il faut le concevoir dès que nous disposerons d'exploitations qui peuvent, à titre individuel, le valoriser.

Je réponds donc à Philippe Mangin qui se préoccupe des entreprises lorsqu'il dit : « Si j'ai 10 ou 15 % d'agriculteurs qui adhèrent à la démarche, qu'est-ce que je fais ? Je trie ou je ne trie pas à côté ? » C'est dans cette situation que nous verrons si tout le monde est d'accord sur le principe. Si une coopérative ou un groupement de producteur dit : « Je veux me placer vis-à-vis des consommateurs et de la grande distribution afin de demain pouvoir leur vendre mes produits, car mon entreprise travaille uniquement avec des exploitations qui procèdent de l'agriculture raisonnée », elle ne doit pas attendre la Fédération ou la Chambre pour le faire.

Pour le bio par exemple, on vous dit dans vos départements : « Chez nous, nous disposons de 450 agriculteurs biologiques, dont 250 en conversion. » Pourquoi ne dirait-on pas demain, puisqu'il s'agit d'une démarche : « Dans notre coopérative, sur 500 agriculteurs, 250 sont qualifiés, 200 sont en voie de l'être et notre objectif est ceci ou cela. » ?

Ensuite, l'entreprise qui achète ou la grande distribution disposeront d'une notion de communication collective, non pas forcément étiquetée sur le produit, mais qui permettra tout de même de faire avancer les choses.

Enfin, l'argument qui est souvent utilisé est que la démarche coûte aux agriculteurs et que l'on est incapable de leur payer un supplément. Comment, dans ce cas, voulez-vous qu'ils s'engagent. Il faut expliquer qu'il s'agit d'un investissement à long terme, et que des frais sont nécessaires. Lors de ma tournée régionale, quelqu'un nous a expliqué que dans le domaine des exploitations laitières, il y a eu un jour une volonté politique de l'ensemble des organisations professionnelles afin que les agriculteurs fassent du contrôle laitier. Il a alors été décidé que ceux qui pratiqueraient le contrôle laitier bénéficieraient d'un centime de plus dans le produit à l'intérieur de l'entreprise. Cela a été un moyen d'accompagner les agriculteurs dans la démarche. Nous est-il interdit de faire de même puisqu'il existe une volonté politique de l'entreprise, et de dire : « Ceux qui seront qualifiés bénéficieront de deux centimes, ceux qui seront en démarche d'un centime. » ? Cela relève selon moi du mutualisme, puisqu'il en va de l'intérêt général de l'entreprise. J'ai dit exactement la même chose au sujet des assurances, à savoir qu'une exploitation bien qualifiée agriculture raisonnée doit présenter moins de risques qu'une exploitation dans laquelle on fait n'importe quoi. J'ai donc proposé une réduction d'un point pour ceux qui seront agriculteurs raisonnés. Ce ne sont que quelques idées lancées, mais si nous voulons y parvenir, nous devons y mettre les moyens.

J'ai moi-même demandé au Crédit agricole de m'établir un prêt sur cinq ans pour les équipements avec une auto-bonification du Crédit agricole. Il ne suffit pas de dire que l'agriculture raisonnée est une démarche intéressante, il convient également de mettre la main à la poche. Je parle donc de solidarité globale, car ce que nous mettons sur pieds actuellement relève de l'intérêt général. Cela a d'ailleurs été souligné précédemment : disposer de 2 ou 3 % d'agriculteurs biologiques est une bonne chose, mais que faisons-nous des autres s'ils ne font rien ? Je préfère 98 % d'agriculteurs dans une vraie démarche plutôt que 2 % confinés à la marginalité. D'autant qu'il existe aujourd'hui des bio raisonnables qui se sentent concernés par l'agriculture raisonnée, ce qui constitue une belle évolution et signifie aussi que nous ne sommes plus très loin d'avoir également gagné cette partie. Il faut donc aller de l'avant.

M. Olivier de Lagarde

Je vous propose de prendre plusieurs questions dans la salle.

M. Jacques Dufréhou, agriculteur, président de FARRE Aquitaine

Avant de poser ma question, permettez-moi de lever le voile sur les interventions de Christiane Lambert et de Luc Guyau. Madame Lambert a parlé d'un risque de sécession sur l'agriculture raisonnée, d'une guerre entre le Nord et le Sud. Bernard Guidez nous a parlé de la démarche qu'il met en place en Midi-Pyrénées, et il nous a montré l'importance de cette région dans le Sud. Il reste donc peu de place pour l'Aquitaine que je représente. Rassure-toi, Christiane, si une guerre doit avoir lieu au sujet de l'agriculture raisonnée, elle ne viendra pas de ma région.

Luc Guyau, tu expliques que ton tour des régions te montre que certains sont pour, d'autres contre. Je ne sais pas dans quel groupe se situe ma région, mais je connais ses positions professionnelles et il me semble que c'est prendre un raccourci que de dire que certains sont contre. Je n'aimerais pas que ma région fasse partie de celles qui sont contre, même si nous avons eu des positions très fortes sur les risques de dérapage par rapport à cette démarche. J'espère que ceux qui sont présents à la tribune et qui ont des responsabilités nationales comprendront et accepteront au niveau des régions et des départements ceux qui disposent de profondes missions de mise en place de ce dispositif. Cette tâche est difficile, et vous l'avez indiqué, Monsieur Larmagnac, en disant qu'il est heureux de disposer d'un nombre de partenaires aussi varié. Mais la tâche est lourde pour ceux qui sur le terrain devront mettre en place ce dispositif. Il faut comprendre que leurs préoccupations quant à sa mise en place doivent ressortir quelque part, sans qu'il s'agisse d'une volonté d'aller contre le dispositif, mais plutôt d'en posséder un qui soit adaptable dans les départements.

Ce voile étant levé, je suis surpris des positions des uns et des autres quant à la mise en place et au démarrage de ce dispositif. Son arrivée est proche, mais nous ne savons pas comment nous allons démarrer. Il a été dit d'attendre la mise en place de la première exploitation afin de développer l'étiquetage. Je suis surpris que l'on focalise sur le produit et l'étiquetage de celui-ci. Je suis persuadé que les premières exploitations qui vont entrer dans le dispositif et qui seront qualifiées ne le seront pas par rapport au produit, mais en référence à un acte citoyen. Il me semble que cela pourrait constituer le point de départ de cette démarche avant l'élargissement.

M. Olivier de Lagarde

Vous avez tout à fait raison : acte citoyen dans l'agriculture raisonnée. Nous allons vous répondre immédiatement.

M. Jacques Dufréhou

Luc, pour compléter ce qui vient d'être dit, il serait important d'admettre que cet acte citoyen mérite d'être encouragé, tant par les pouvoirs publics que par la distribution, même si celle-ci ne semble pas d'accord. Cela ne passe pas nécessairement par la rémunération des produits issus de l'agriculture raisonnée, mais tout simplement par une meilleure répartition de la valeur ajoutée, ce qui constitue un moyen, Monsieur Malaterre, d'accompagner cette démarche.

M. Michel Joly, vice-président des Jeunes agriculteurs

Je suis en charge du dossier environnement. Même si nous ne sommes pas présents à la tribune, les Jeunes agriculteurs ont été pendant ces deux années, en particulier par la présence de Christophe Pron, une cheville ouvrière dans les

négociations. Tout le monde parle d'agriculture raisonnée et répète ce que nous pensons : il s'agit d'un pacte entre les consommateurs, les producteurs et tous nos partenaires, qu'il s'agisse des coopératives qui sont des émanations des agriculteurs, ou des distributeurs. Même si ces derniers ne sont pas des philanthropes, nous sommes obligés de travailler avec eux et avec l'État puisqu'ils doivent nous aider à trouver nos marques sur ce terrain précis.

Un consensus ressort de ce qui s'est dit ce matin : il faut impliquer le plus grand nombre possible de personnes dans cette démarche. Tout le monde est d'accord sur ce point, aussi bien M. Larmagnac que la FNSEA ou la FCD. Pour ce faire, il existe selon nous deux moyens : le premier est de rendre les choses plus progressives. Nous avons ironisé ce matin sur le Code de la route afin de montrer que tout le monde ne respecte pas forcément les règles. De plus, tout le monde n'a pas nécessairement les capacités financières de respecter directement l'ensemble des points, mais une grande majorité souhaite s'impliquer dans ce sens. Nous demandons donc une progressivité dans cette démarche, et la création de prêts de qualification. Je rejoins tout à fait Luc Guyau dans ses propos.

Le deuxième moyen est la valorisation. Nous n'entraînerons pas les agriculteurs dans des efforts relativement lourds tant sur le plan financier que sur celui de l'engagement humain sans une valorisation.

Evidemment, l'agriculture raisonnée, n'est pas à terme un signe de qualité ; je suis d'accord avec toi sur ce point, Philippe, il s'agira d'un accès à un marché. Mais en attendant, les distributeurs et les coopératives doivent absolument payer ces efforts. C'est à partir de ces deux points que nous parviendrons à ne pas plomber l'agriculture raisonnée.

M. Daniel Pepers, chargé de mission à Familles rurales

Je constate une fois de plus dans cette salle qu'il existe un accord objectif entre les agriculteurs et les consommateurs, et les associations de consommateurs se regroupent unanimement autour du concept d'agriculture raisonnée, même si les analyses étaient au départ différentes. Un consensus existe entre les producteurs et les consommateurs sur l'agriculture raisonnée, de même que sur les méthodes retenues pour la mise en place de celle-ci.

Je m'étonne qu'il faille attendre encore quatre mois pour sortir le décret sur l'étiquetage, sachant que les textes sur l'agriculture raisonnée sont parus au mois d'avril, que nous avons eu une réunion du Conseil national de la consommation au mois de mars, et que la DGCCRF nous a dit : « Ce mois, nous allons transmettre le projet de décret à la Commission européenne. »

Le fonctionnement de ce pays n'est pas satisfaisant : on décide de lancer l'agriculture raisonnée, ce dont on parle en commission parlementaire depuis 1997. Le décret doit sortir !

Je constate néanmoins avec beaucoup de bonheur qu'un consensus existe aujourd'hui sur la nécessité d'une différence entre les produits issus de l'agriculture biologique et ceux sous signe officiel de qualité. Un chemin intéressant a donc été parcouru, mais je suis persuadé que les 200000 producteurs dont nous avons parlé ce matin, qui produisent sous signe officiel de qualité, sont en mesure de devenir les premiers producteurs dont les exploitations seront qualifiées, puisqu'ils ont l'habitude de travailler avec des cahiers des charges et sous des engagements.

Toutes les forces vives de la nation doivent selon moi s'engager sur l'agriculture raisonnée. En tant qu'association de consommateurs, nous menons des actions d'information et de formation dans toute la France au sujet de l'agriculture raisonnée. Je pense que dans les prochains mois, nous ferons appel aux représentants de FARRE dans les départements afin d'expliquer la manière dont les agriculteurs s'engagent.

M. Pascal Férey, agriculteur FARRE de la Manche

Il plane un doux angélisme sur cette tribune. Je regrette, mais je ne peux partager tout ce qui a pu être dit. Heureusement qu'un peu d'ordre a été remis et que l'on ne parle plus de classification produit, mais de qualification et de démarche d'exploitation.

Ensuite, certaines des personnes présentes à la tribune ne joueront jamais le jeu. Mon propos s'adresse directement à M. Malaterre. Il est là pour gagner de l'argent, il nous l'a prouvé depuis fort longtemps, et c'est pourquoi je m'autorise à être si clair et si franc. Cela fait suffisamment longtemps que nous n'obtenons de sa part que des promesses.

L'intérêt de cette démarche d'agriculture raisonnée porte selon moi sur deux points.

Le premier intérêt se situe vis-à-vis des consommateurs. Ceux-ci sont très éloignés de l'acte de production, de la démarche agricole qui est une démarche citoyenne. Les visites que nous organisons dans nos exploitations le prouvent tous les jours.

Le second centre d'intérêt se situe vis-à-vis de nous –mêmes. Les agriculteurs entre eux sont quelque peu perdus dans les démarches mises en place par leurs propres filières. Je ne parlerai pas des chartes de bonnes pratiques, etc. L'intérêt est que dans les cinq ou dix ans, 100 % des agriculteurs, toutes productions confondues, du Nord au Sud, aient pu converger vers l'agriculture raisonnée. Luc Guyau me rassure lorsqu'il explique que les agriculteurs bio qui étaient hier défavorables à l'agriculture raisonnée sont aujourd'hui plus intéressés.

Je me pose néanmoins la question suivante, et je demande à M. Rosenberg d'y répondre : quel poids et quelle volonté l'administration mettra-t-elle à réaliser des contrôles diligentés par les services ou la DGCCRF sans pour autant pratiquer la sur-administration ou le zèle intempestif ?

M. Olivier de Lagarde

Nous ne pouvons continuer. Je demande à Christiane Lambert d'effectuer la synthèse de tout ce que nous venons d'entendre, car je souhaite que nous puissions parler ensuite du problème de l'harmonisation au niveau international avant la conclusion de Joseph Daul. Il me semble que ce problème est très important.

Mme Christiane Lambert

Il est évident que c'est une démarche globale d'exploitation que nous allons qualifier, mais ce sont des produits que nous vendons. L'équilibre est donc difficile à trouver. Pour communiquer sur la démarche globale d'exploitation et la démarche progrès, comme l'a très bien illustré Luc Guyau, nous aurons besoin de toute la communication institutionnelle présente et future, que FARRE réalise parfaitement sur le terrain avec l'aide de ses agriculteurs sur le terrain. Nous conduirons cette communication avec plus d'amplitude partout où nous en aurons la possibilité, et partout où nous serons appelés. Je réponds personnellement très favorablement à M. Pepers de Familles rurales, car c'est le véritable métier de FARRE que d'aller expliquer et communiquer sur le terrain, et je vous invite plutôt à venir sur les exploitations qu'à rester dans vos instances. Nous mènerons les réunions dans le coin de la grange s'il le faut, et nous trouverons sur le terrain des lieux pour nous rencontrer.

Je pense qu'il faut être pragmatique. Lorsque tu t'exprimes juste après Michel Joly des Jeunes agriculteurs, c'est le pragmatisme qui prévaut et qui dit : « Ce sont nos produits que nous vendons et c'est par eux que nous obtiendrons la valorisation si nous nous battons afin de l'obtenir. »

Il faut bien évidemment parler d'acte citoyen, mais il faut rester pragmatique : les informations se trouvent sur les produits que le consommateur achète. J'apprécie le fait que tu aies dit que la guerre ne viendra pas d'Aquitaine, car je sais qu'il s'agit d'une région dans laquelle de nombreux produits sont sous signe de qualité. Le débat est plus difficile lorsqu'il porte sur des produits de ce type. Dominique Brinbaum a très bien montré la différence de nature, d'échelle, d'objectifs par rapport aux produits sous signe de qualité. Une articulation est nécessaire, mais cela sera difficile, même si nous ne partons pas de zéro.

Si nous arrivions aujourd'hui avec le référentiel agriculture raisonnée en disant : « Faisons table rase du passé et de l'existant. », cela serait plus simple. Mais ce n'est pas la réalité. Il existe Agri-confiance, des signes de qualité, des démarches entreprises, d'autres des grands distributeurs, et tout cela doit être articulé en amont. Il est bien connu qu'à chaque fois que le bébé est beau, tout le monde en revendique la paternité. Tous ceux qui ont construit ces référentiels, ces démarches, etc., ont donc un sentiment de paternité très fort et ne sont pas tous prêts à dire immédiatement : « D'accord, épousons-nous et nous harmoniserons les choses entre elles. » Je pense que cela prendra du temps.

J'ai trouvé, au travers des propos de Mme Brinbaum que la réflexion au sein de la CNLC était déjà très avancée, et qu'elle avait énormément progressé ces quatre derniers mois afin que nous puissions trouver cette nécessaire articulation. J'ai aperçu Georges Carrotte, de l'Institut de l'élevage, présent avec les défenseurs de la charte des bonnes pratiques d'élevage. Depuis 1996, sous l'impulsion de Joseph Daul et de Jean-Michel Lemétayer, ils ont engagé une démarche de reconnaissance des efforts réalisés en matière d'élevage qui doit aujourd'hui constituer le volet élevage de l'agriculture raisonnée. Nous nous sommes rencontrés, nous avons dialogué et trouvé un terrain d'entente. C'est de cette manière, patiemment, en débutant par le haut, que nous devons nous arbitrer afin d'amener ensuite aux agriculteurs un menu compréhensible et digeste, puisque l'agriculture est une chose simple.

Ensuite, il est effectivement nécessaire d'expliquer les choses aux consommateurs. Mais en écoutant M. Malaterre, je pense que le consommateur a quelquefois bon dos. Il doit être extrêmement intelligent et très cultivé pour faire la différence entre des produits préparés, fabriqués, élaborés ou transformés en France, d'origine française, VBF, VPF, etc.. La langue française est suffisamment riche pour que l'on trouve le qualificatif adéquat et ne pas avoir besoin de se demander si le produit est français. Né, élevé et abattu, on connaît. Élaboré, transformé et conditionné, c'est un peu plus subtil. En tant que ménagère avertie, je connais le nombre de publicités que trouve dans ma boîte aux lettres en provenance des différentes enseignes de la grande distribution de mon secteur. Ils ont aujourd'hui parfaitement intégré cette communication sur les mentions qualifiantes et ce qui rassure le consommateur. Pour chaque viande est bien indiqué « fabriqué en France », « origine France », « transformé en France ». Il ne sera pas plus compliqué d'écrire « agriculture raisonnée ». Néanmoins le besoin de formation et d'information est réel.

Nous constituons un forum et nous cherchons ensemble des solutions, non des boucs émissaires extérieurs. Sans minimiser la nécessité pour la grande distribution d'exercer son métier et également de faire du profit, nous ne pourrions mener ce débat sans elle, puisqu'elle commercialise aujourd'hui 76 à 80 % des produits. 76 % des personnes font leurs courses dans ses magasins. Il convient donc d'être pragmatique.

Je saisis donc immédiatement au bond la balle lancée par M. Malaterre au sujet du déficit de dialogue. Je ne fais pas d'angélisme, Pascal, je sais à qui nous avons affaire, mais nous ne pouvons rester ainsi sur un désaccord affiché et récurrent. Nous avons mené des opérations d'explication et de dialogue avec les consommateurs, qui ont porté leurs fruits et abouti sur des programmes européens. Nous pouvons conduire la même démarche avec les représentants de la grande distribution, tant avec les grands pontes qu'avec ceux qui s'occupent de la mise en rayon, des catalogues, des promotions afin de changer les choses de l'intérieur.

Je suis d'un tempérament optimiste, mais un optimisme de combat. Je ne garde pas les deux pieds dans le même sabot. Il me semble possible de faire évoluer les états d'esprit, et c'est ce qui nous anime au sein de l'association FARRE. Nous devons instaurer ce dialogue, car nous avons besoin de ce maillon qu'est la grande distribution.

Je saisis donc la balle au bond, et nous allons sortir nos agendas afin de trouver des dates communes. Auchan est membre de FARRE depuis longtemps et suit nos débats, et il sait toute la difficulté inhérente à la mise en place de ces débats. Je vois aussi d'autres grands distributeurs parler d'agriculture raisonnée, qui critiquent quelquefois les actions que nous menons avec les agriculteurs. Il n'empêche qu'ils communiquent sur l'agriculture raisonnée. Cela m'échappe

un peu. Le sujet est porteur et communicant, mais on envoie une petite flèche à l'égard de FARRE pour telle ou telle raison. Nous aurons donc l'occasion de nous expliquer avec ceux qui pratiquent ce type de démarche et qui sont absents aujourd'hui.

Je suis loyale, donc je vous invite, M. Malaterre, ainsi que les représentants présents, à dialoguer avec nous afin que nous puissions nous comprendre. Si nous souhaitons que notre partenariat soit enrichissant pour tout le monde, cela passe nécessairement par un équilibre entre les rapports de force et le dialogue.

A plusieurs reprises, il a été dit unanimement que tout le monde est d'accord sur les enjeux. Ce n'était pas le cas il y a quelques mois, donc des progrès existent dans les esprits. Jean Salmon n'est pas avec nous aujourd'hui, mais il cite régulièrement une illustration que je souhaite reprendre devant vous, puisqu'il est parfois bon de se comparer aux autres secteurs d'activité. Si une entreprise industrielle, plus particulièrement dans le domaine alimentaire, est confrontée à un problème tel que ceux qu'ont rencontrés Coca-Cola ou Perrier, parvient au journal de 20 heures à annoncer : « J'ai identifié le problème, cela se passe à tel niveau dans ma chaîne de production. », alors la partie est gagnée, il s'agit d'un accident. Ni l'action ni les ventes ne baissent.

Si la même entreprise tergiverse et ne parvient pas à expliquer les causes du problème, on parle de malveillance, de manque de sérieux dans le processus de production, de conditionnement et de transformation. En tant qu'agriculteurs, nous devons indiquer que nous avons œuvré pour la transparence et pour répondre aux exigences. Lorsqu'une crise surviendra, une listéria ou une salmonelle dont nous ne sommes jamais à l'abri, nous serons en mesure d'affirmer que nos cochons sont sains du groin au jambon, de même que notre blé ou notre lait, et qu'il faut chercher la responsabilité ailleurs que dans l'exploitation.

Tout le monde ne vit pas ces crises de la même façon. PPDA annonce qu'il faut retirer de la vente le camembert n° 3 825 et part ensuite déjeuner chez Maxim's. L'industriel doit le soir même à 20 heures réunir son personnel et trouver le problème ; les producteurs de lait s'inquiètent dès le lendemain de savoir comment l'entreprise va faire face, quelle sera la perte et quelles seront pour eux les répercussions financières. Il me semble que nous devons nous imposer cette rigueur et cette modernité de pensée.

Enfin, je vois au travers de notre instance européenne, l'EISA, que d'autres pays progressent. Notre représentant EISA se nomme Gérard Marmasse et nous parlera demain du travail qu'il conduit afin d'harmoniser et de rapprocher les positions. Il y a deux ans, nous avons accueilli Jan Mulder, député européen d'origine néerlandaise, qui se situait sur une approche produit. Depuis, nous sommes parvenus à faire comprendre, y compris aux Hollandais, que nous nous situons sur une approche globale d'exploitation. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une obligation de résultats sur ces débats européens. Une part importante du travail a été réalisée par l'EISA, mais il reste encore au niveau des ministères à rapprocher les positions, car c'est au travers des pouvoirs publics que nous parviendrons à protéger les dispositifs. Il ne faut pas minimiser cette disposition européenne.

Entre nous, sans faire dans le catastrophisme, mais en demeurant très pragmatique, Franz Fischler pourrait tous nous mettre d'accord sans tarder. Vous avez tous lu son projet de réforme à mi-parcours, l'audit agricole et les quatre titres de chapitres qu'il a clairement identifiés ; il indique que cela pourrait présenter demain la conditionnalité de versement des aides. On ne parle plus d'éco-conditionnalité, mais de bien-être animal et de sécurité sanitaire. Je pense donc que si la profession souhaite réellement se placer dans une démarche d'anticipation, le moment est venu d'être attentif. En tant que responsables professionnels, nous avons un devoir de vérité vis-à-vis des agriculteurs car nous connaissons des éléments auxquels ils n'ont pas accès. C'est à nous d'anticiper pour les protéger, non pas pour les exposer. Cela me paraît essentiel. Je vous remercie de votre attention

M. Pierre-Éric Rosenberg

Je reviens rapidement sur la question de la progressivité posée par M. Joly des Jeunes agriculteurs. Il me semble effectivement que l'agriculture raisonnée est passée d'une vision de l'environnement en tant que contrainte à une conception de l'engagement de l'agriculteur consistant à gérer cette question environnementale. L'engagement est ce que nous avons nommé la démarche de progrès. De progrès à progressif, le pas n'est pas grand. Effectivement, cette démarche ne peut être que progressive. Elle l'est d'ailleurs telle qu'elle est définie aujourd'hui. Vous avez vu dans les 98 points évoqués, qu'il est possible de ramener à 70, 75 ou 80 selon les exploitations, qu'environ 75 % de ces dispositions concernent la réglementation et donc s'imposent immédiatement. Les 25 % restants sont des engagements de l'exploitant, et s'inscrivent bien dans une démarche de progressivité.

L'autre idée dont nous avons débattu longuement est que ce cahier des charges, ce référentiel, n'est pas statique. Il correspond à un consensus entre les partenaires à un instant donné. Il va évoluer le jour où la commission nationale se réunira en fonction des débats au sein de la Commission.

Concernant l'acte citoyen dont nous avons parlé ou la relation avec les consommateurs, je réaffirme ce que j'ai dit rapidement tout à l'heure, non pour sous-estimer l'action des organisations de consommateurs : il s'agit selon moi de bien plus qu'une relation entre l'agriculture et les consommateurs. C'est une nouvelle relation entre l'agriculture et la société. Certains ont même parlé d'un nouveau contrat passé entre les deux entités. Cela suppose un engagement citoyen des agriculteurs, mais également des consommateurs. Nous savons qu'ils ne sont pas *a priori* prêts à payer beaucoup plus cher pour un produit respectueux de l'environnement. Au travers de la formation, de l'information et avec le soutien de la grande distribution, il faut faire en sorte que les consommateurs adoptent également une attitude citoyenne vis-à-vis de la qualité des produits et de celle de leurs modes de production.

Au sujet des contrôles publics, vous savez tous qu'ils deviennent très vite tatillons. Je répondrai à la question en disant simplement que nous avons évité ce terrible écueil, puisque le contrôle sera réalisé par les organismes certificateurs. J'espère que ceux-ci ne subiront pas les critiques auxquelles sont habitués les services publics. Merci.

M. Jean-Michel Lemétayer

Quelques mots afin de faire le lien avec l'intervention de Joseph Daul. L'agriculture raisonnée dont nous avons parlé tout au long de cette journée ne peut être isolée de l'évolution de la politique agricole. C'est de ce point de vue que je souhaite interroger le président de la commission agricole du Parlement et notre ami Joseph Daul, lequel connaît parfaitement le dossier agricole. Nous sommes face à des échéances. Nous avons parlé d'harmonisation et nous sommes à la veille de l'élargissement. Nous avons déjà eu des difficultés afin d'harmoniser toutes les politiques environnementales et sanitaires. D'ailleurs, sur ce dernier plan, nous aurions souhaité plus d'harmonisation des politiques au sein des Quinze, ce qui aurait permis d'éviter certains écueils.

Lorsque nous serons 25, la question de l'harmonisation des politiques, et donc des cahiers des charges va se poser. Il y a selon moi urgence à faire en sorte que dans le cadre de l'élargissement, cette harmonisation des politiques se traduise dans le cadre du cahier des charges auquel nous croyons.

Nous ne pouvons pas ignorer ce qui nous attend en termes de propositions. Certaines propositions d'orientations ont été formulées juste avant l'été, mais nous savons que dans quinze jours, le commissaire européen à l'Agriculture soumettra des projets de règlements. J'espère que Joseph va pouvoir nous en dire quelques mots, car il n'est pas souhaitable que tout cela soit en contradiction, à l'avenir, avec la politique de valorisation de nos produits, auxquels je tiens en tant que président de la FNSEA.

Puisqu'un lien existe entre l'évolution de la PAC et les négociations internationales à l'OMC, il est évident que l'on va nous dire après le sommet de Cancun : « Il faudra donner encore plus d'accès aux pays qui regardent avec des jumelles bien ouvertes ce grand marché européen auquel ils aspirent tous. » Il va falloir faire en sorte que nos produits soient bien différenciés d'autres qui ne répondent pas aux mêmes cahiers des charges lorsqu'ils seront en concurrence avec des produits importés sur les états. Puisque nous sommes volontaires pour nous inscrire dans une démarche d'agriculteurs citoyens, le consommateur va également devoir adopter une démarche citoyenne allant au delà du simple fait d'acheter un produit né, élevé et abattu en France, mais plutôt basée sur le fait que cela répond à un cahier des charges que d'autres produits ne garantissent pas.

Si nous croyons à l'agriculture raisonnée, c'est pour défendre cette politique, en espérant que les conclusions des négociations de Bruxelles, de Genève, de Cancun et d'ailleurs, nous permettront de dire à nos agriculteurs qu'ils peuvent s'impliquer dans la démarche car leurs produits en sortiront valorisés. Merci.

M. Olivier de Lagarde

Le mot de la fin revient à Joseph Daul. Il est député européen, président de la commission de l'agriculture et du développement rural au Parlement européen. Il a poursuivi des études agricoles avant d'être diplômé de l'Institut des hautes études de la Défense nationale.

Il est parfaitement à même de nous expliquer comment l'agriculture raisonnée peut défendre ses chances au niveau européen.

M. Joseph Daul, président de la commission de l'agriculture et du développement rural au Parlement européen

Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter une bonne année. Une bonne année pour l'agriculture raisonnée, mais aussi une bonne année européenne après les débats que nous avons eus à Copenhague, et après l'élargissement.

Je pense que dans quinze ou vingt ans, nous serons heureux d'avoir contribué à soixante autres années de paix. C'est ce qu'a entraîné la première démarche européenne. Rien que pour cette raison, le débat doit se dérouler à tous les niveaux. C'est pourquoi je suis très content d'être parmi vous.

Premièrement, cela me ramène au niveau du terrain. Vous savez que je suis toujours exploitant et président d'une grande coopérative, à savoir un abattoir à Strasbourg. Je travaille donc avec ces affreux de la grande distribution et je leur ai permis d'augmenter, lors de la deuxième crise de la vache folle, leur chiffre d'affaires au niveau de la viande de 40 %, tout du moins pour ceux qui ont travaillé avec nous sur des produits certifiés et de qualité. Il est donc possible, nécessaire et même indispensable de travailler ensemble.

Premièrement, il faudra respecter la transparence, l'environnement et l'éco-conditionnalité si le citoyen doit continuer à payer pour l'agriculture. C'est la base minimale à donner aux citoyens européens si nous voulons continuer à défendre les aides au niveau de l'agriculture.

C'est ce que je ressens au Parlement européen. J'ai réalisé un rapport pour lequel ont été déposés 480 amendements. Nous avons eu 9 amendements de compromis et j'ai obtenu une majorité de 366 voix qui s'expriment dans le sens d'une agriculture considérée en tant qu'orientation sociétale. Tous les agriculteurs devront demain la respecter.

Voilà ce qu'il faut se mettre en tête. Si nous ne portons pas ce message à celui qui souhaite devenir agriculteur demain, nous ne lui aurons pas dit la vérité. Or, c'est toujours ce que je m'efforce de faire. Travaillons afin que la France devienne l'exemple à mettre en place au niveau européen au travers des directives. Cela ne se fera pas en affirmant que nous sommes les meilleurs, mais en prenant l'initiative. Voilà notre tâche pour les prochains mois, et le Président de la République s'est déjà engagé sur cette voie avec le budget de l'agriculture. Le ministre de tutelle doit également

renégocier la politique agricole 2006-2013. Nous devons donc avoir le courage, à tous les niveaux, de prendre l'initiative. Je vous félicite donc de l'action que vous avez menée au sein de FARRE.

Je pense qu'il ne faut pas imposer celle-ci, mais la partager avec l'ensemble de la société et des agriculteurs européens. Vous venez de franchir une première étape, engagez-vous maintenant dans la deuxième au niveau de l'Europe des Quinze jusqu'en 2004. Nous discuterons avec les Polonais un peu plus tard. Commençons dès maintenant à travailler, sortons les décrets, essayons d'expliquer ce que nous réalisons chez nous dans le sens de ce respect de l'orientation sociétale que doit prendre notre agriculture.

Je vais vous dire sincèrement ce que j'ai ressenti. J'ai parcouru 23 000 kilomètres en voiture afin de négocier pour le Parlement dans les dix pays accueillis dans le cadre de l'élargissement européen. Les pays qui paraissent les plus critiques, comme la Pologne, ne m'ont demandé qu'une chose lors de mes déplacements dans les campagnes : que doivent-ils faire pour atteindre nos marchés ? Quelles normes doivent-ils respecter afin de pouvoir nous vendre leurs produits ?

Mesdames, Messieurs les agriculteurs dont je fais partie, ne nous posons pas la question : ce sont eux qui respecteront les normes exposées par cette tribune. Que ferons-nous demain si nous nous retrouvons envahis dans les grandes surfaces par des produits respectant ces normes ?

La question du prix de revient est cruciale. Quel est celui du litre de lait, du kilo de blé et du kilo de viande au niveau européen ? Comment allez-vous le définir ? Et comment allons-nous maintenir cette agriculture que nous connaissons en France ?

J'en viens au deuxième débat : qu'est-ce que la multi-fonctionnalité ? Qu'est-on prêt, en tant que contribuables, à payer pour la conserver ? Le citoyen français devra faire un effort si nous voulons conserver le nombre actuel d'agriculteurs, en liaison avec le prix de revient par rapport à ce que nous connaissons au niveau des détails d'exploitation que nous devons demain gérer en Europe.

Le troisième débat porte sur le niveau des charges. Nous pouvons émettre des cahiers des charges de plus en plus durs, mais vous savez que demain, au niveau économique, nous n'allons pas être euphorique au niveau de l'Europe. Nous allons devoir passer une période très difficile, et le panier de la ménagère et du consommateur sera limité. Nous devons donc être attentifs à ce prix de revient que nous devons défendre si nous voulons conserver notre agriculture.

Concernant l'étiquetage, je voudrais rappeler à mon ami Malaterre que celui-ci est obligatoire afin d'assurer la sécurité du consommateur. A n'importe quel moment, le producteur et le consommateur doivent pouvoir sortir le produit du rayon afin de l'analyser et voir s'il respecte les normes européennes.

Si vous prenez par exemple aujourd'hui le poulet du Brésil, il n'est pas conforme à ces normes. M. Malaterre, nous devons faire cet effort ensemble, car l'étiquetage est obligatoire afin d'assurer la sécurité alimentaire. La réglementation que nous nous sommes fixée au niveau européen devra être respectée par l'ensemble des producteurs au niveau mondial. Je suis persuadé qu'à travers l'OMC, au Brésil, en Argentine, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ils respecteront nos normes afin d'accéder à nos marchés. Lorsque vous visitez ces pays, les agriculteurs et les responsables de l'agroalimentaire vous disent : « Nous produisons pour la Chine, pour le Japon et nous produisons pour l'Europe. » La viande hormonée va dans un pays et ne peut pas aller dans l'autre, idem pour la viande sans hormone. Ce sont les productions de ce type qui sont mises en place dans ces pays. Respectons donc la réglementation, réalisons des contrôles, mais cela n'empêchera pas la concurrence d'arriver, ce qui rassurera un peu la grande distribution. La concurrence existera entre les producteurs et entre les agriculteurs avec les différences de charges dont il faudra voir de quelle manière elles peuvent être gérées.

Afin de régler ce problème de différences européennes, il faut faire avec les salariés ce qui a été fait avec les agriculteurs. Nous prenons le salaire moyen au niveau de l'Europe, celui de la Pologne par exemple, où un professeur d'école gagne 2 500 à 3 000 F. Un professeur d'école en France gagne 10 000 F. Afin de réussir la PAC, on paie la différence en primes. On dit aujourd'hui que les primes sont trop chères. J'espère donc que le salaire du Polonais va augmenter très rapidement afin que nous ne soyons pas obligés de faire la même chose pour construire l'Europe sociale de demain.

En 2005-2006, la nouvelle PAC sera définie et mise en place. J'espère que d'ici là, les agriculteurs, avec les organisations professionnelles, auront adhéré à plus de 98 % à l'agriculture raisonnée. C'est ainsi que nous sauverons l'agriculture française. Merci.

M. Olivier de Lagarde

Merci beaucoup, Joseph Daul. Notre journée s'achève. J'espère que les interventions et les débats vous ont intéressés. Merci de votre assiduité et de vos questions, même si tout le monde n'a pas pu prendre la parole.

Je remercie également tous les participants, ainsi que tous les organismes sans qui cette journée n'aurait pu avoir lieu : le ministère de l'Agriculture, l'APCA, la CFCA, InVivo, la FNSEA, l'UIPP, l'UNIFA, le GNIS et les Jeunes agriculteurs. Je remercie enfin tous les permanents de FARRE qui ont participé à la bonne marche de cette journée.

Mme Christiane Lambert

Je vous remercie très sincèrement pour la qualité des travaux. A l'année prochaine.

Liste des participants aux 6° Rencontres FARRE de l'Agriculture Raisonnée

8 JANVIER 2003 - Maison de l'UNESCO - Paris

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
ABRAMSON	Frédéric	TERRE-NET	Journaliste
ALAYRAC	Bruno	FARRE LOT	Président
ALLARD	Pierre	FARRE YONNE	Agriculteur
ALLIOT	Bernard	FARRE EURE-ET-LOIR	Animateur
ANDRUSYSZYN	Céline	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE	
ARCHAMBEAULT	Jean-Marie	FARRE VIENNE	Agriculteur
ARMENGAUD	Pascal	PHILAGRO	
AUBRUN	Dominique	AUBRUN-TARTARIN SA	
AUDOIN	Anne	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE	Coordinateur régional
AUGIER	Sabrina	FARRE LOT ET GARONNE	Agricultrice
AUZET	Michel	CREDIT AGRICOLE SA	
AUZOLLE	François	Vice-Président ANPEA	Administrateur FARRE
BAILLEUX	François	Agriculteur	
BAILLY	Audrey	FARRE CHER	Animatrice
BANQUY	Evelyne	ITM France - INTERMARCHÉ	
BARBIER	Christian	FARRE MORBIHAN	Animateur
BARGE	Jean-Yves	FARRE RHÔNE	Agriculteur
BAUDRIN	Albert	Président honoraire INVIVO	Vice-Président FARRE
BAUDRON	François	FARRE LOIR-ET-CHER	Agriculteur
BEDIN	Patrice	NUFARM SA	
BEHAGHEL	Christiane	AGPB	Juriste
BELLONCLE	Mickaël	FARRE AVEYRON	Animateur
BELMAS	Frédéric	FARRE PYRENEES ORIENTALES	Agriculteur
BENTAHILA	Marie-Alice	GRCETA SFA	
BERANGER	Claude	INRA	
BERTRAND	Olivier	FARRE GARD	Président
BESNAULT	Claude		
BESSE	Christelle	CLUB DEMETER	Chargée d'études
BESSON	Jean-Louis	GRANDE PAROISSE SA	Directeur Général
BEUCHERIE	Olivier	ISARA	Enseignant
BIANNIC	Louis	DDAF MAINE ET LOIRE	Directeur
BIDAULT	Jean-Marie	ITV FRANCE	Directeur Général
BIENNE	Didier	FARRE CÔTES D'ARMOR	Agriculteur
BIGOT	Laurent	SCIENCE ET VIE	Journaliste
BITAUD	Corinne	RITTMO	Directrice
BIZE	Sandrine	TOUTE L'ALIMENTATION	Journaliste - CGAD
BLAISOT	Joël	FARRE EURE	Agriculteur
BLANC	Jean-Luc	FARRE LANDES	Agriculteur
BLOCH	Catherine	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIEVRE	
BOCQUET	Jean-Charles	Directeur Général UIPP	Administrateur FARRE
BONDUELLE	Laurent		
BORDET	Mélanie	GRCETA BASSE DURANCE	
BOSCHIERO	Bruno	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE	
BOUGET	Michel	FARRE CÔTES D'ARMOR	Agriculteur
BOUIN	Jean-Philippe	FARRE VENDEE	Animateur
BOULANGIER	Anne-Marie	ONILAIT	Directrice (discours Ministre uniquement)
BOUQUEREL	Pierre	FARRE ORNE	Agriculteur
BOUQUET	Etienne	DOW AGROSCIENCES	Responsable Filières
BOURGET	Dorothée	LA POMME DE TERRE FRANCAISE	Journaliste
BOURMEAU	Elise	VIVENDI ENVIRONNEMENT	Responsable Environnement
BOURON	Patrick	ACLAVE	Président

BOUVATIER	Marie-Alix	ISARA	Ingénieur d'Etude
BRAGER	Jean-Marc	PEYRONNET	Technicien
BRIANT	Daniel	LYCEE LA TOUCHE	Directeur
BRINBAUM	Dominique	APCA	Directrice Générale Adjointe
BROHAN	Pierre-Yves	FARRE MORBIHAN	Agriculteur
BROSSILLON	Jean-Pierre	SEM-PARTNERS	PDG
BROUTIER	Xavier	FARRE PAS DE CALAIS	Agriculteur
BROUTIER	Sophie	FARRE PAS DE CALAIS	Agricultrice
BRUNEAU	Alain	SAFIR	PDG
BUCHERON	Nelly	FARRE INDRE-ET-LOIRE	Animatrice
BUFFIERE	Alain	FARRE DORDOGNE	Animateur
BURLLOT	Gaëlle	FARRE LANDES	Animatrice
CAEKAERT	Corinne	ASSOCIATION DES FERMES PEDAGOGIQUES	Présidente
CAHORS	Nathalie	FARRE CANTAL	Animatrice
CAILLAT	Gérard	FARRE AUBE	Agriculteur
CAILLAUD	Laurent	AGRO DISTRIBUTION	Journaliste
CAMBRE	Céline	FARRE DEUX SEVRES	Animatrice
CARENSAC	Sylvie	FARRE TARN	Animatrice
CARLES	Christiane	MINISTERE DE L'ECOLOGIE	Responsable Pôle Agriculture
CARLIER	Daniel	FARRE INDRE	Président
CARROTTE	Georges	INSTITUT DE L'ELEVAGE	Conseil Scientifique FARRE
CARTIEAUX	Philippe	FARRE NORD	Agriculteur
CARTIEAUX	Martine	FARRE NORD	Agricultrice
CATTIN	Gérard	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE	
CAYEUX	Louis	FNSEA	Responsable Environnement
CHANDESRIS	Yves	NEGOCE OUEST	
CHANDEYSSON	Martial	COOPERATIVE DE BLE DE SALVAGNAC	
CHARRIER	Bernard	FARRE AUDE	Agriculteur
CHAVEL	Marie-Pierre	ACTUAGRI	Journaliste
CHETY	Philippe	FARRE GIRONDE	Agriculteur
CHEVRIER	Christel	CHAMBRE AGRI. LANGUEDOC-ROUSSILLON	
CHEYROUX	Françoise	DANONE	
CLEMENCON	René	FARRE RHÔNE	Animateur
CLICHY	Jean-Paul	ANTEDIS	Président
CLUSET	Rémi	FARRE national	Animateur
COLLARD	Benoît	FARRE MARNE	Président
COMBES	Michel	FARRE MASSIF CENTRAL	Président
CONSIGNY	Séverine	FARRE SEINE MARITIME	Animatrice
CONTOUR	Benoît	LA REVUE DE L'ALIMENTATION ANIMALE	Journaliste
CORNETTO		MIDI LIBRE	Journaliste
CORSYN	Véronique	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MOSELLE	
COSTE	Sandrine	AUDECOOP	
COTTEBRUNE	Alain	FARRE MANCHE	Agriculteur
COTTEY	Marie	ABEILLE DE France	Journaliste
COUEPEL	Vincent	CERTIS	
COULEROT	André	AGRO CONSEIL SA	
COULEROT	Julie	AGRO CONSEIL SA	
COULON	Guy	FARRE ALLIER	Agriculteur
CREUSOT	Alain	CORPEN	Secrétaire
CUISIN	Cathie	FARRE CÔTE D'OR	Animatrice
CUNIN	Olivier	ENGREF	Etudiant
DANTIN	Michel	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Conseiller
DAUGER	Olivier	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AISNE	Président du SUAD
DAUL	Joseph	PARLEMENT EUROPEEN	Président Commission Agriculture
DAUTON	Michel	FARRE SARTHE	Président
de LAGARDE	Olivier	FRANCE INFO	Journaliste
de MAULEON	Nerte	NUTRITION ET SANTE	
de MONTIGNY	Aymard	CNIPT	

DE RENTY	Sylvain	PICARD LES SURGELES	Chef de produit légumes
DECAYEUX	Jean-Claude	PRP	
DECOIN	Marianne	PHYTOMA LA DEFENSE DES VEGETAUX	Journaliste
DECOURCELLE	Jean-Maurice	FARRE ARDENNES	Animateur
DEGER	Catherine	REFERENCE ENVIRONNEMENT	Journaliste
DEHOLLAIN	Jacques	SYGMA	Administrateur FARRE
DELAHAYE	Didier	JOUFFRAY DRILLAUD Semences	
DELANDE	Raymond	FARRE MORBIHAN	Agriculteur
DELAS	Luc	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE PICARDIE	Directeur
DELATTRE	Mathieu	ENGREF	Etudiant
DELOURME	Isabelle	AGRICULTEURS DE FRANCE	Journaliste
DEMAZEAU	Eric	FARRE OISE	Animateur
DESCOTTES	Arnaud	CIVC	Responsable Environnement
DESPANQUES	Alain	MAFERME	
DESVIGNES	Philippe	AGPM TECHNIQUE	Fertilisation-Environnement
DEXCIDIEUX	Laure	DRAF NORD PAS DE CALAIS	Comité régional Agriculture Raisonnée
DIDELOT	Dominique	DRAF/SRPV AUVERGNE	Chef de Service
DIDIER	Jean-Claude	BIOFIL	Journaliste
DO NASCIMENTO	Serafim	FARRE DOROGNE	Agriculteur
DOAT-MATROT	Florence	PROLEA	Directrice Communication
DOCKES	Anne-Charlotte	INSTITUT DE L'ELEVAGE	
DUBUS	Pascal	FARRE PAS DE CALAIS	Agriculteur
DUBY	Charles	FARRE HERAULT	Agriculteur
DUCLOS	Anne Sophie	BUREAU VERITAS	
DUEZ	Jean-Pierre	FARRE HERAULT	Agriculteur
DUEZ	Mireille	FARRE HERAULT	Agricultrice
DUFRECHOU	Jacques	FARRE AQUITAINE	Président
DUGAST	Philippe	GRANDE PAROISSE SA	Responsable Agronomique
DUPONT	Bruno	FARRE MAINE ET LOIRE	Agriculteur
DUPRE	Jean-Yves	GROUPE DANONE	
DUPUY	Pascal	AUDECOOP	
DUVAL	Bruno	AGENCE TROCADERO	
ESPRIT	Luc	Maiz'Europ'/FNPSMS	Directeur
FABRE	Charly	FARRE HERAULT	Animateur adjoint
FAEDY	Lucien	SADEF	
FAGOT	Marc	MINISTERE DE L'ECOLOGIE	Chargé de mission
FAUCON	Sabine	FARRE SEINE MARITIME	Présidente
FEDRY	Michel	NUTRITION ET SANTE	
FEREY	Pascal	FNSEA	Vice-Président FARRE
FERNANDEZ	Bernard	FARRE AVEYRON	Agriculteur
FERRIERE	Bruno	QUALISUD	
FESNEAU	Jean-Marie	FARRE ILLE ET VILAINE	Agriculteur
FEVRE	Dany	FARRE AUBE	Agriculteur
FICHET	Yann	MONSANTO AGRICULTURE FRANCE SAS	
FOCQUE	Françoise	APCA	Chef Service Qualité
FOLLENFANT	Teddy	JOURNALISTE INDEPENDANT	
FONTAINE	Thérèse	LYCEE LA TOUCHE	
FORT	Jean-Luc	CHAMBRE AGRI. POITOU CHARENTES	Responsable Agronomie-Environnement
FOSSEPREZ	Michel	INVIVO	Président
FRAISSE	Olivier	JEUNES AGRICULTEURS	
FREVILLE	Hubert	FARRE OISE	Agriculteur
FRISCH	Pierre	AUCHAN	
FUMERY	Olivier	FARRE OISE	Agriculteur
GADET	Monique		
GAEC DE LA ROUE DES CHAMPS		FARRE VIENNE	Agriculteur
GAIN	Gwenaëlle	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE	
GALLAND	Jean-Claude	FARRE INDRE-ET-LOIRE	Président
GALLOIS	Frédéric	CONSEIL REGIONAL CHAMPAGNE ARDENNE	Chargé Agricole
GAOUYER	Guillaume	BIO3G	
GARCIN	Marie-Stéphane	ENSAM	Enseignante
GARNIER	Frank	Président UIPP - BAYER CROPS SCIENCE FRANCE	Vice-Président FARRE
GASPARI	Joanna	AGRICULTURE HORIZON	Journaliste
GATAY	Gérard	FARRE LOIR-ET-CHER	Animateur
GATTI	Sergio	ROLLI FRANCE	Directeur Recherches & Développement
GAUTHIER	Bruno	FARRE CÔTES D'ARMOR	Animateur
GAUVARD	René	Délégué Général UNIFA	Administrateur FARRE

GAYMARD	Hervé	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Ministre
GEORGEON	Bernard	FARRE CHARENTE	Agriculteur
GERBAUD	Laurence	CFCA	Chargée de mission Environnement
GIBET	Pierrick	FARRE ILLE ET VILAINE	Agriculteur
GIRARDEAU	Pierre	DOW AGROSCIENCES	Responsable Communication
GLORIA	Christian	REUSSIR CEREALES GRANDES CULTURES	Journaliste
GOBERT	Laurent	TOMEN FRANCE	
GOMET	André	COOPAGRI BRETAGNE	
GRAVAUD	Alain	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	CONSEIL GENERAL DU GREF
GREGOIRE	Françoise	FARRE ILLE ET VILAINE	Agricultrice
GRUGEON	Benoît	FARRE AISNE	Animateur
GUERCHOUH	Ramdane	LA TERRE	Journaliste
GUIBERTEAU	Mathieu	CHAMBRE D'AGRICULTURE DEUX SEVRES	
GUIDEZ	Bernard	Président FARRE 81	Secrétaire Général FARRE
GUIDEZ	Anne-Marie	FARRE TARN	
GUILLEMER	Anne France	FARRE MASSIF CENTRAL	Animatrice
GUINOISEAU	Gabriel	MAFERME	Président
GUITTARD	Marie	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Adjoint au Directeur
GUYAU	Luc	APCA	Président
HAVET	Paul	ONCFS	Conseil Scientifique FARRE
HEBRARD	Jean-Paul	L'INTERNET AGRICOLE	Journaliste
HEFFER	Patrick	IFA	Secrétaire Exécutif
HEIM	Maxime	EARL HEIM	Agriculteur
HEIM	Rémy	EARL HEIM	Agriculteur
HERAL	Maurice	IFREMER	Directeur Scientifique
HERSIGNY	Céline	FARRE MARNE	Animatrice
HERTH	Antoine	DEPUTE DU BAS RHIN	
HERVIEU	Bertrand	INRA	Président
HONISCH	Catherine	FARRE GARD	Agricultrice
HOSPITAL	Joël	UNPT	Vice-Président
HOUSSEAU	Marilise	FDSEA TARN	Directrice
HUBERT	Bruno	CDER	Ingénieur d'Etudes
HUET	Alain	CHAMPAGNE CEREALES	Administrateur FARRE MARNE
HUGUET	Pascal	FDSEA LOIR ET CHER	Président
JARRASSE	Philippe	L'EST REPUBLICAIN	Journaliste
JENOT	Pascal	EMC2	
JESSENNE	Laurent	JOURNALISTE INDEPENDANT	
JOLY	Michel	JEUNES AGRICULTEURS	Vice-Président
JONVILLE	Dominique	BASF AGRO	Département Filières
JOSSERAND	Cécile	UCAPA	
JOYET	Laurent	CHAMBRE D'AGRICULTURE RHÔNE ALPES	
JUIGNET	Nicolas	BIO3G	
JULIEN	Nathalie	SYNGENTA AGRO SAS	
JULIEN LE CORRE	Blandine	FARRE ILLE ET VILAINE	Animatrice
JULLIEN	Benoît	LE MAIL AGROALIMENTAIRE	Journaliste
KERBAL	Hayate	FARRE	Assistante
KERLEO	Hubert	CIDIL	Documentaliste
KIEFFER	Simone	LES VINS D'ALSACE	Chargée de missions
KOCKMANN	François	CHAMBRE D'AGRICULTURE SAÔNE ET LOIRE	Responsable Service Environnement
KREBS	Alain	PHYTO BOURGOGNE	PDG
KRIEGK	Olivier	TERRENA	
LABORDE	Barbara	TERRE-NET	Journaliste
LABRY	Bernard	FARRE CÔTE D'OR	Agriculteur
LAFAGE	Françoise	CCMSA	Chargée de mission
LAFITTE	François	INTERFEL	Président
LAFORTUNE	Marie	GRANDES CULTURES INFO	Journaliste
LAGARDE	Alain	ECPA	Administrateur FARRE
LAMBERT	Christiane	Association nationale FARRE	Présidente
LAMBERT	Thierry	FARRE MAINE ET LOIRE	Agriculteur
LANGHADE	Emmanuelle	APCA	Comité Exécutif FARRE
LARMAGNAC	Nicolas	UFC QUE CHOISIR	Directeur des relations associatives
LE MOUEL	Sophie	INTERFEL	
LE PENHUIZIC	Patrice	FARRE MORBIHAN	Président
LE RALEC	Anne	ENSAR-INRA	Enseignante-Chercheur
LEBOURGEOIS	Marie	LA FRANCE AGRICOLE	Journaliste
LECOFFRE	Sandrine	FARRE NORD PAS DE CALAIS	Animatrice
LEDOS	Françoise	CCAOF	

LEENHARDT	Sophie	ONILAIT	
LEGEAY	Franck	FARRE MAYENNE	Agriculteur
LEGER	Guy	MVT NATIONAL LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT	Président
LEMÂITRE	Jacques	INSTITUT TECHNIQUE DU PORC	Président
LEMARCHAND	Antoine	LES CRUDETTES	Coordinateur national des ventes
LEMETAYER	Jean-Michel	FNSEA	Président
LEMOINE	Arnaud	FNSEA	Responsable Communication
LEPLATRE	Sylviane	FARRE HERAULT	Agricultrice
LEPOURRY	Jean	AFCOME	
LEPRETTE	Rémy	INTERFEL	Directeur
LERAY	Bruno	FARRE CHARENTE	Président
LESPINASSE	Jean-François	FARRE GIRONDE	Agriculteur
LIMOUSIN	Joël	FRSEA Pays de la Loire	Président
LION	Catherine	CFCA	Directrice Générale
LOSSOUARN	Jean	INA-PG	Conseil Scientifique FARRE
LOUARN	Françoise	FARRE FINISTERE	Agricultrice
MABRUT	Véronique	FARRE HAUTES PYRENEES	Animatrice
MACE	Guy	FARRE ILLE ET VILAINE	Agriculteur
MACE	Arlette	FARRE ILLE ET VILAINE	Agricultrice
MACKLIN	Jeremy	SYNGENTA	
MAES	Damien	ULASE	Président
MAIRE	Hervé	MANUS INTERNATIONAL	Responsable Marketing Après vente
MALATERRE	François	FCD	Délégué Général
MALLET de CHAUNY	Agnès	CONFEDERATION NATIONALE DE L'ELEVAGE	Chargée de Mission
MANGIN	Philippe	CFCA	Président
MANZANO	Norbert	AGROCERT	Directeur
MARCHAND	Cédric	FARRE HAUTE MARNE	Animateur
MARCHAND	Nathalie	LES MARCHES	Journaliste
MARDELET	Hervé	SARL MARDELET RV SERVICES	
MARECHAL	Gilles	FARRE	Directeur
MARECHAL	Manuele		
MARIONNEAU	Gilbert	FARRE VENDEE	Agriculteur
MARMASSE	Gérard	FARRE INDRE	Agriculteur
MARQUET	Nicolas	UIPP	Ingénieur d'Etudes
MARRAUD	Jean-Luc	FARRE CHARENTE	Agriculteur
MARTIN	Gérard	APCA	Groupe Salariés-CFDT
MARTIN-PIERRAT	Serge	FARRE HERAULT	Agriculteur
MARTIN	Jean-Luc	MONSANTO AGRICULTURE	Ingénieur Environnement
MASBOU	Olivier	FLD	Journaliste
MAUDOUX	Didier	Président FARRE AUBE	Administrateur FARRE
MAUSSION	Joseph	CNCER	Consultant CER 76
MAYNADIER	Laurent	FARRE AUDE	Président
MENAGER	Gérard	GNIS	Chargé de mission
MENARD	Joseph	FARRE ILLE ET VILAINE	Président
MENVIELLE	Albert	FARRE HAUTES PYRENEES	Président
MERIENNE	Pierre-Yves	ROLLI FRANCE	Directeur Commercial
MICHEL	Philippe	UIPP	
MONCOMBLE	Dominique	CIVC	Directeur des Services Techniques
MONTAHUT	Sylvie	ECHO DES MIN	Journaliste
MOREAU	Elisabeth	ESITPA	Enseignante
MOREL	Michel	TECNOMA	
MORETTY	Pascale	FARRE SAÔNE ET LOIRE	Animatrice
MORIN	Claire	Responsable Communication UIPP	Comité Exécutif FARRE
MORISOT	Hubert	FARRE HAUTE SAÔNE	Président
MOUCHART	Alain	ACTA	Comité Exécutif FARRE
MOULIADE	Patrick	FARRE AVEYRON	Agriculteur
MOULIN	Jean-Philippe	GROUPE LIMAGRAIN	Directeur environnement
MUCKENSTURM	Claudine	DGCCRF	
MULOWSKY	Josiane	FARRE LOIR-ET-CHER	Agricultrice
MUSNIER	Louis	LA SEMAINE VETERINAIRE	Journaliste
MUTOLO	Gérard	FARRE AQUITAINE	Animateur
MUTSCHLER	Jean-Marie		
MY	Jacques	Secrétaire Général UIPP	Conseil Scientifique FARRE
NEUVIALE	Pierre	Directeur FNA	Administrateur FARRE
NICOLAS	Sigrid	FNSEA	
NICOLLE	Marc	AGRA PRESSE - OUEST FRANCE	Journaliste
NOCQS	Grégory	FARRE NORD	Agriculteur

NOIROT	Grégory	AGENCE MILFEUILLE / TERRE-NET	Journaliste
NOYAU	Philippe	CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIR ET CHER	
OLLIVIER	Denis	TRAME BCMA PHYTOMIEUX	
ORTS	Roger	CTIFL	Département Fruits et Technologie
PAILLOTIN	Guy	INRA	Président Honoraire
PALLIERE	Christian	EFMA	Issue Manager Agriculture & Environnement
PARIS	Michel	BAYER CROPS SCIENCE	Ingénieur Filière
PARTIMBENE	Michel	FARRE HAUTES PYRENEES	Agriculteur
PASCOUUAU	François	MAÏSADOUR	
PEENAERT	Antoine	JEUNES AGRICULTEURS	Administrateur FARRE
PELLETIER	Jean-Luc	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE	
PEPERS	Daniel	FAMILLES RURALES	Chargé de mission
PERROT	Gisèle	FARRE national	Animatrice
PETIT	Karine	FREDEC NORD PAS DE CALAIS	Responsable Communication
PEYRAS	Bruno	FARRE AUDE	Animateur
PHAM	Truong-Giang	FARRE MAYENNE	Animateur
PHILIPPIN	Laurent	BELOVO SA	Directeur Assurance Qualité
PIERROT	Bernard	FARRE ALLIER	Agriculteur
PIERROT	Emmanuelle	SFLC - ENTREMONT	Responsable Amont
PLANQUETTE	Laurence	UNIFA	Conseil Scientifique FARRE
POIDEVIN	Gilles	UNIFA	Chargé de mission
POMMARET	Eugénia	Responsable Environnement FNSEA	Comité Exécutif FARRE
POMMEREAU	Hervé	Président FARRE EURE-ET-LOIR	Administrateur FARRE
PONS	Bernard	INVIVO	Administrateur FARRE
POPOT	Didier	SAINT LOUIS SUCRE	Attaché Direction, Agriculture Raisonnée
PRINCEN	Jean-Pierre	MONSANTO AGRICULTURE FRANCE SAS	
QUEAU	Pierre	FARRE FINISTERE	Animateur
QUENET	Michel	CHAMPAGNE CEREALES	
RADET	Michel	FARRE MARNE	Agriculteur
RADET	Dominique	FARRE MARNE	Agricultrice
RAMON	Serge	AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	
RAPIN	Estelle	ACTA	
RASS	Gérard	MONSANTO AGRICULTURE FRANCE SAS	
RAVENEAU	Alain	RUSTICA L'HEBDO DU JARDIN	Journaliste
REISDORFFER	Lionel	CCPA	
REQUIS	Jérémy	AGPM	chargé d'étude Environnement
RETEL	Claude	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MOSELLE	
RICHARD	Claude	FARRE national	Animateur
RICLET	Mireille	CFCA	Responsable Environnement
ROLLIN	Jean-François	DRAF CHAMPAGNE ARDENNE	Responsable Agriculture Raisonnée
ROMAN-FAURE	Gaëlle	ENSAM	Etudiante
ROSENBERG	Pierre-Eric	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	DERF
ROSSET	Patrick	ACLAVE	
ROULAND	Bruno	FARRE PAYS DE LA LOIRE	Président
ROUSSEL	Guy	STAGE	
ROUVREAU	Daniel	CHAMBRE AGRICULTURE DES DEUX SEVRES	Président
SABATIER	Rémi	ITV	
SABLIER	Laurence	CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ÎLE DE FRANCE	Responsable Agronomie-Environnement
SALAT	Eric	ORVAL	
SERGEANT	André	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTERE	Vice-Président
SERTIER	Jean-Claude	FARRE RHÔNE	Agriculteur
SEVERIN	Fernand		
SIMOENS	Christine	ANDA	
SION	Claire	LES CRUDETTES	Ingénieur Technique Amont
SOULARD	Christophe	L'HEMICYCLE	Journaliste
STANLEWICZ	Cécile	UNPT	Chargée d'étude
TARDIN	Serge	RAGT PLATEAU CENTRAL	Service Environnement Bâtiment
TARLEVE	Claude	CER DE LA MAYENNE	
TAUPIN	Jean-Claude	FARRE INDRE	Agriculteur
TAUPIN	Micheline	FARRE INDRE	Agricultrice
TESNIERE	Jacqueline	COURRIER DE CHARENTE	Journaliste
TEYSSERE	Bernard	FARRE TARN	Agriculteur
THEVE	Bernard	FARRE NORD	Agriculteur
THEVE	Véronique	FARRE NORD	Agricultrice
THEVENET	Gilles	Président COMIFER	Président Conseil Scientifique FARRE
THIAULT	Jean	FARRE	Président Honneur
THIBOUST	François	BAYER CROPS SCIENCE FRANCE	Directeur Affaires Publiques

THIERY	Benoît	FARRE PAS DE CALAIS	Agriculteur
THOMAS	Marie-Claire	FARRE PAYS DE LA LOIRE	Animatrice
TILLON	Jean-Pierre	InVivo/INZO	Directeur Scientifique et Technique
TISSIER	Bernard	FARRE JURA	Agriculteur
TOMASZYK	Jean-Marie	CHAMBRE D'AGRICULTURE D'AVEYRON	Chargé de mission Conseil d'entreprise
TOURRIERE	Sandra	ACR RHÔNE MEDITERRANEE	
TROCHERIE	Francis	IFEN	Responsable agriculture-environnement
TYSSANDIER	Philippe	FARRE LOT	Animateur
URBANO	Ghislaine	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Bureau Evaluation
UZEL	François	SOUFFLET VIGNE	Responsable technique
VAILATI-RIBONI	Carlo	L'AGRICOLTURA CHE VOGLIAMO	Président
VAN COLEN	Camille	FARRE SEINE MARITIME	Agriculteur
VAN DE PUTTE	Eric	FNACS	Président
VAN VOOREN	Martial	FARRE HERAULT	Agriculteur
VAN VOOREN	Christine	FARRE HERAULT	Agricultrice
VARCHAVSKY	Marc	CNCER	Responsable développement de l'offre
VASSEUR	Guy	APCA	Vice-Président FARRE
VEDIE	Régis	CENTRE TECHNIQUE DU CHAMPIGNON	Directeur
VERJUX	Nathalie	ITCF	Comité Exécutif FARRE
VIGUIE	Sandrine	Resp. Environnement JEUNES AGRICULTEURS	Comité Exécutif FARRE
VILETTE	Daniel	FARRE CHER	Agriculteur
VINDEL	Bruno	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	Sous Directeur Evaluation et études
VIS	Hubert	KALI UND SALZ	Représentant du groupe en France
VIVANT	Joseph	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Vice-Président
VIVATIER	Jean-Marie	CHAMBRE D'AGRICULTURE RHÔNE ALPES	
WALIGORA	Cécile	CULTIVAR	Journaliste
WALIGORA	Cécile	CULTIVAR-TERROIR MAGAZINE	Journaliste
WAVRANT	Roger	FARRE PAS DE CALAIS	Agriculteur
WAVRANT	Jérôme	FARRE PAS DE CALAIS	Agriculteur